



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2022-131

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2022

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours

84-2022-06-24-00012 - Arrêté CAP COIFFURE GRENOBLE DEC5/XIII/22/240 (2 pages)	Page 5
84-2022-06-21-00028 - ARRETE CAP OOL 2022-GRENOBLE-DEC5/XIII/22/235 (1 page)	Page 7
84-2022-06-29-00002 - ARRETE JURY DELIBERATIONS BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE Session 2022 (27 pages)	Page 8
84-2022-06-27-00120 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT Session 2022 (2 pages)	Page 35
84-2022-06-27-00121 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel ARTISANAT ET METIER D ART COMMUNICATION VISUELLE PLURIMEDIA Session 2022 (2 pages)	Page 37
84-2022-06-27-00122 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION MARCHANDISAGE VISUEL Session 2022 (2 pages)	Page 39
84-2022-06-27-00123 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel ARTISANAT ET METIERS D ART OPTION TAPISSIER D AMEUBLEMENT Session 2022 (2 pages)	Page 41
84-2022-06-27-00125 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel BOULANGER-PATISSIER Session 2022 (2 pages)	Page 43
84-2022-06-27-00126 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel COMMERCIALISATION ET SERVICE EN RESTAURATION Session 2022 (2 pages)	Page 45
84-2022-06-27-00127 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISE Session 2022 (2 pages)	Page 47
84-2022-06-27-00128 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel CUISINE Session 2022 (2 pages)	Page 49
84-2022-06-27-00130 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel ETUDES ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS Session 2022 (2 pages)	Page 51
84-2022-06-27-00132 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel GESTION-ADMINISTRATION Session 2022 (2 pages)	Page 53
84-2022-06-27-00129 - Arrêté relatif au jury de délibération du baccalauréat professionnel PRODUCTIQUE MECANIQUE DECOLLETAGE Session 2022 (2 pages)	Page 55
84-2022-06-08-00007 - Arrêté relatif au jury de délibération du brevet professionnel Art de la cuisine - Session 2022 (2 pages)	Page 57

84-2022-06-27-00157 - Arrêté relatif au jury de délibération du brevet professionnel Art du service et commercialisation en restauration - Session 2022 (2 pages)	Page 59
84-2022-06-27-00131 - Arrêté relatif au jury de délibération du brevet professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie -Session 20212 (2 pages)	Page 61
69_Rectorat de Lyon /	
84-2022-06-30-00009 - Arrêté n°2022-48 du 30 juin 2022 portant délégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour le département de l'Isère (3 pages)	Page 63
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /	
84-2022-06-29-00004 - Arrêté n°2022-03-0015 portant modification d'agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres de la société CHAREYRE et FILS (Cession CHEYLAROSE) (2 pages)	Page 66
84-2022-06-29-00005 - Arrêté n°2022-03-0016 portant modification d'agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres de la société AMBULANCE CHEYLAROSE TAXI VSL (Cession CHAREYRE) (2 pages)	Page 68
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / DD	
HAUTE-LOIRE	
84-2022-06-24-00011 - Arr 2022-08-0007 pharNAVOISEAU (2 pages)	Page 70
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie ressources	
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins pilotage	
84-2022-06-22-00013 - 690000336_Clinique_ouest_lyonnais_arrt_TNJO_2022-2_rectif (2 pages)	Page 72
84-2022-06-30-00001 - Arrt dissociation DAF 2022-1CNR_CHAM (2 pages)	Page 74
84-2022-06-30-00003 - Arrt dissociation DAF 2022-1CNR_CHMS (2 pages)	Page 76
84-2022-06-30-00002 - Arrt dissociation DAF 2022-1CNR_MECS-AJD (2 pages)	Page 78
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins régulation	
84-2022-06-15-00008 - Arrêté N° 2022-06-0027 Fixant la composition du sous-comité médical du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (3 pages)	Page 80
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de la santé publique	
84-2022-06-28-00005 - Décision N° 2022-21-0052 portant modification de l'arrêté N°2019-21-0029 du 28 mars 2019, relatif au renouvellement du dépôt de sang du Centre Hospitalier de Givors (69), en application des nouvelles dispositions introduites par le décret n°2020-1019 du 7 août 2020 relatif à la mise à disposition du plasma lyophilisé. (2 pages)	Page 83
84-2022-06-28-00006 - Décision N° 2022-21-0055 Portant autorisation d'un dépôt de sang à la Clinique du Vivarais (07). (2 pages)	Page 85

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de la stratégie et des parcours

84-2022-06-27-00246 - 2022-01-0011 Portant autorisation complémentaire délivrée au centre de soins, d'accompagnement et de prévention **??** en addictologie (CSAPA), géré par l'association ANPAA 01, en qualité de CSAPA référent EAD (éthylotest antidémarrage) médico-administratif (3 pages)

Page 87

84-2022-06-29-00007 - 2022-01-008 Portant avenant transitoire au cahier des charges départemental pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents du département de l'Ain (23 pages)

Page 90

84-2022-06-29-00006 - 2022-14-0236 Arrêté portant cession de l'autorisation détenue par l'Association Croix Rouge Française, au profit **??** de l'Association ORSAC sise rue d'Orcet BP 5 01110 Plateau d'Hauteville, pour la gestion de l'EHPAD Château d'Angeville rue du 11 septembre 01110 Plateau d'Hauteville, et portant prolongation de l'autorisation. Arrêté Château Angeville Hauteville juin 2022 (002) (4 pages)

Page 113

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Secrétariat général

84-2022-06-30-00006 -
220630_ARS_ARA_Décision_2022-16-0032_Organisation ARS_JUILLET.docx (20 pages)

Page 117

84-2022-06-30-00005 -
220630_ARS_ARA_Décision_2022-16_0031_NOMIN_JUILLET.docx (2 pages)

Page 137

84-2022-06-30-00008 -
ARS_ARA_22-06-30_Décision_2022-23-0031_Délèg_Sign_DD.docx (8 pages)

Page 139

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2022-06-28-00003 - ARRÊTÉ n° 2022/06-13 du 28 juin 2022 RELATIF À LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS POUR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE (7 pages)

Page 147

DEC 5
Réf N°DEC5/XIII/22/240
Affaire suivie par : Linda Boulkroune
Tél : 04 56 52 46 51
Mél : dec5@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC5/XIII/22/240 du 24 juin 2022

- Vu le Code de l'Éducation, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Éducation, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la mention complémentaire et notamment les articles D337-158 et D337-158-1 ;
- Vu le Décret n° 2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle suite à la crise sanitaire ;
- Vu l'Arrêté du 26 avril 2022 adaptant les conditions de la formation et la certification de sauveteur secouriste du travail (SST) dans les diplômes professionnels pour la session d'examen 2022 ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1 : Le jury de délibérations des examens suivants :

CAP métiers de la coiffure

est composé comme suit pour la session 2022 :

PILLOUX DELPHINE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	PRESIDENTE
DORP MELANIE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP JACQUES PREVERT - FONTAINE	VICE-PRESIDENTE
ALBRIEUX LAURENT	ENSEIGNANT CFA COIFFURE ET VENTE - CHAMBERY CEDEX	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
ARNONE ALEXANDRA	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	MEMBRE PROFESSIONNEL
AUGRIS EMELINE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP JACQUES PREVERT - FONTAINE	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
BANC OLIVIER	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - VALENCE	MEMBRE PROFESSIONNEL
BRUN Cassandra	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	MEMBRE PROFESSIONNEL
CASTELLO Nathalie	ENSEIGNANT CFA CFMDA LUCIEN RAVIT - LIVRON SUR DROME	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
DANTONNY CECILIA	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - VALENCE	MEMBRE PROFESSIONNEL
FIEL KARINE	ENSEIGNANT CFA DE LA COIFFURE GABRIEL FAURÉ - ANNECY	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
LOIACONO MARGOT	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	MEMBRE PROFESSIONNEL

MASTRORILLI ALEXANDRA	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	MEMBRE PROFESSIONNEL
MOUTONS STEPHANIE	ENSEIGNANT CFA EFMA - BOURGOIN JALLIEU CEDEX	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
PAUL BEATRICE	ENSEIGNANT CFA LANAS ANDRÉ FARGIER - LANAS	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
PILLOUX DELPHINE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	PRESIDENT
PIOLAT Axelle	ENSEIGNANT CFA IMT - GRENOBLE CEDEX 1	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
SALPIETRO CARLA	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	MEMBRE PROFESSIONNEL
VATINEL SOPHIE	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N. LP PR LA FONTAINE - FAVERGES SEYTHENEX	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
VERNET VERONIQUE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - ANNECY	MEMBRE PROFESSIONNEL

Article 2 : Le jury se réunira au LP JACQUES PREVERT à FONTAINE le : mardi 5 juillet 2022 à 14 :00

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel

DEC 5
Réf N°DEC5/XIII22/235
Affaire suivie par : Sandrine Ottaviano
Tél : 04 56 52 46 83
Mél : dec5@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC5/XIII/22/235 du 21 juin 2022

- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la mention complémentaire et notamment les articles D337-158 et D337-158-1 ;
- Vu le Décret n° 2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle suite à la crise sanitaire ;
- Vu l'Arrêté du 26 avril 2022 adaptant les conditions de la formation et la certification de sauveteur secouriste du travail (SST) dans les diplômes professionnels pour la session d'examen 2022 ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1 : Le jury de délibérations de l'examen suivant :

CAP opérateur/opératrice logistique
est composé comme suit pour la session 2022 :

BIGARD FRANCK	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - VALENCE	PRESIDENT
HERRMANN CAROLE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LPO LYC METIER LES CATALINS - MONTELIMAR CE	VICE-PRESIDENTE
LAMRANI LILIA	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT. LPO ANDRE ARGOUGES - GRENOBLE CEDEX 2	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
ZURFLUH DOMINIQUE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - VALENCE	MEMBRE PROFESSIONNEL

Article 2 : Le jury se réunira au LPO PHILIBERT DELORME le : lundi 04 juillet 2022 à 13:30

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours**

Division des examens et concours

Réf N° DEC1-4

Laurence Giry

Tél : 04.76.74.72.44/45

Mél : ce.dec@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC1-4/XIII/22/314 du 29/06/2022

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D 334-1 à D 334-35, D 336-1 à D 336-22-1, D 336-39 à D 336-48,

Vu le décret n°2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique et notamment son article 22.

Article 1 : Délibérations des jurys

Les délibérations des jurys du baccalauréat général et technologique de la session 2022 se tiendront le lundi 4 juillet 2022 pour le premier groupe et le jeudi 7 juillet 2022 et le vendredi 8 juillet 2022 pour le second groupe.

Article 2 : Composition des jurys

La liste des membres de chacun des jurys, pour le baccalauréat général et technologique, est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Exécution de l'arrêté

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale adjointe**

Céline Hagopian

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Président de jury: M. MOREAU Yohann , enseignant-chercheur, université Grenoble Alpes

Présidents adjoints:

Professeur	Corps Grade	Etablissement	Discipline de Poste
AUDIBERT REMI	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	CLG LE SEMNOZ ANNECY	EDUCATION MUSICALE
AUDREN SANDRINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO PR LES BRESSIS SEYNOD	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
AUZIOL CAMILLE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
BELLEPAUME MAGALI	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
BERGER PIERRE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
BERNARD CHRISTELLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO VINCENT D 'INDY PRIVAS	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
BONCOMPAIN MARINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO JEAN MOULIN ALBERTVILLE	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
BOYER NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
BRUS OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
CABRIDENC NICOLAS	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	LPO PR PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	ECONOMIE ET GESTION
CARPENTIER EMILIE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO LYC METIER DU DAUPHINE ROMANS SUR IS	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
CARVALHO LAURENT	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
CELOT SANDRA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	ECO-GEST.OPTION MARKETING
COSTE CHAREYRE STEPHANIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER BOISSY D'ANGLAS ANNONAY	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
COUNILLON JULIEN	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CA	ZA ZONE ACADEMIQUE (MA)	ECO-GEST.OPTION MARKETING
DAUBEUF VERONIQUE ALINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
DEBARGES ANNICK	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
DELHOMMEAU DAVID	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO EDOUARD HERRIOT VOIRON	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
DEPIERRE CHRISTIAN	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	ECO-GEST.OPTION MARKETING
DESSOLINS MARLENE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BE	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
DIVRY AELLEN LAURENT	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE
ESCODA PAUL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	ECO-GEST.OPTION MARKETING
FABRE ANTONIN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	SII OPT INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS
FABRE ANTONIN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 74-1 ANNECY ZONE 74-1 ANNECY	SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE
FONTANA CATHERINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LT PR METIER ISER - BORDIER GRENOBLE	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
FOUILLOUX-BUTTARD LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
GAILLARD EVELYNE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO XAVIER MALLET LE TEIL	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
GEFFRAYE ANNICK	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER LES CATALINS MONTELMAR	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
GEX VERONIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
GRAND JEROME	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR PIERRE TERMIER GRENOBLE	SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE
GUYENOT GABRIELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	ECO-GEST.OPTION MARKETING
KERD MANELLE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR LES BRESSIS SEYNOD	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE

KOLASINSKI NINA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
LIMBERT SEBASTIEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 38-3 BOURGOIN JALLIEU ZONE 38	SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE
LLABRES JEREMY	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	ECO-GEST.OPTION MARKETING
MAJASTRE DOMINIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	ECO-GEST.OPTION CONCEPT ET GEST DES SI
MARGERIT RICHARD	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE EXCEP	LGT PR METIER SAINT AMBROISE CHAMBERY	SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE
MARIE DELPHINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LT PR JEANNE D ARC THONON LES BAINS	ECO-GEST.OPTION MARKETING
MARTIN GUILLAUME	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE
MICHON BRUNO	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	Z.REMP ZONE 38-3 BOURGOIN JALLIEU ZONE 38	SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE
MIDAVAIN SYLVIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LT PR METIER ISER - BORDIER GRENOBLE	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
MOREAU ELISE PAULE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
NIEL NADINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER GABRIEL FAURE TOURNON SU	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
NOUGIER AURELIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER LES CATALINS MONTELMAR	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
PEREIRA ANA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
PIETTRE OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	ECO-GEST.OPTION CONCEPT ET GEST DES SI
PONTONNIER SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
PONTONNIER SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 38-1 GRENOBLE ZONE 38-1 GREN	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
PUEL CATHERINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO DES GLIERES ANNEMASSE	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
RAMPNOUX JEAN MARC	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE
ROCHE NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER GABRIEL FAURE TOURNON SU	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
SERNA FRANCK	INDEMNITAIRE	LMN PUPILLES DE L'AIR ST ISMIER	ECO. & GEST. OPT FINANCE ET CONTROLE
VEYRIER JEROME	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER DU DAUPHINE ROMANS SUR IS	SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE
VIGIER GINESTE CELINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LES CATALINS MONTELMAR	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
VITACCHIO SANDRINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
VULLIET PILIERE FABIENNE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
WAXIN CAROLINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
YAMAN SELBINAZ	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONT	ECO-GEST.OPTION MARKETING

Professeurs:

Professeur	Corps Grade	Etablissement	Discipline de Poste
ABONNEL PASCAL	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	LPO DE LA MATHEYSINE LA MURE D ISERE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
AFERAT EMELINE	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CA	ZA ZONE ACADEMIQUE (MA)	ECO-GEST.OPTION MARKETING
AGULLO STEPHANE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO HECTOR BERLIOZ LA COTE ST ANDRE	PHILOSOPHIE
ALIAS ISABELLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO UNITÉ SOINS ETUDES GRÉSIVAUDAN LA TR	ESPAGNOL
AMBLARD VALERIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	MATHEMATIQUES
ANCRENAZ ISABELLE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR METIER SAINT AMBROISE CHAMBERY	ECO-GEST.OPTION CONCEPT ET GEST DES SI
ANDRE HELENE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	PHILOSOPHIE
ANDRE NICOLAS	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	SII OPT INGENIERIE INFORMATIQUE
ARNAUD AMARU DIANA	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	ESPAGNOL
AUDREN ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	ANGLAIS

AVOIC MARCELLE	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	LPO PR SACRE COEUR TOURNON SUR RHONE	ECONOMIE ET GESTION
AVRIL ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE BEGHIN MOIRANS	PHILOSOPHIE
BAGGIO RAPHAEL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER DU DAUPHINE ROMANS SUR IS	ANGLAIS
BAIBA CHAIRA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER BOISSY D'ANGLAS ANNONAY	PHILOSOPHIE
BALAZUC PASCAL	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO VINCENT D 'INDY PRIVAS	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BARBEREAU CHRISTOPHE	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CA	ZA ZONE ACADEMIQUE (MA)	PHILOSOPHIE
BARGIN NICOLAS	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONT	PHILOSOPHIE
BATTISTON CHANTAL	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	ANGLAIS
BAUD OLIVIER	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CA	LP PR LA PROVIDENCE VALENCE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BAYON LAURE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR SAINT MARC NIVOLAS VERMELLE	PHILOSOPHIE
BEAUD VIRGINIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO FERDINAND BUISSON VOIRON	PHYSIQUE ET ELECTRICITE APPLIQUEE
BEAUD VIRGINIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 38-2 VOIRON ZONE 38-2 VOIRON	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BEJUY JULIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	MATHEMATIQUES
BELLEDENT CAROLINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	MATHEMATIQUES
BELLIER PATRICK	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE
BELTRAMI CEDRIC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE BEGHIN MOIRANS	MATHEMATIQUES
BENEVELLI SANDRINE	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CA	LGT MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
BENOIT JEREMIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	PHILOSOPHIE
BERNARD FANNY	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	PHILOSOPHIE
BERNARD LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GABRIEL FAURE TOURNON SU	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BEROUD MARIE-LAURE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BERRADA JAMAL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BERT DOROTHEE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
BEVILACQUA ERIC	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BIDQUI JOCELYNE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER GABRIEL FAURE TOURNON SU	ECO-GEST.OPTION MARKETING
BLANC GEORGES-PASCAL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LA SAULAIE ST MARCELLIN	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BLANCHARD JACKY	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR JEANNE D'ARC ALBERTVILLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BLANCHARD STEVE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	ECO-GEST.OPTION MARKETING
BLANCHE FRANCK	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BOASSO MANON	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO FERDINAND BUISSON VOIRON	PHILOSOPHIE
BOBIN CYRILLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER RENE PERRIN UGINE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BOCHET MARION	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE BEGHIN MOIRANS	ESPAGNOL
BOREAS FABIENNE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BORRI VERONIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO PAUL HEROULT ST JEAN DE MAURIENNE	MATHEMATIQUES
BOSCHER SEBASTIEN REMI	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BOUARFA FARID	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
BOUCHET MATTHIEU	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER AMBROISE CROIZAT MOUTIERS	PHILOSOPHIE
BOUCHIER CAROLINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONT	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BOUCHUT SYLVAIN	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	CLG PR SAINT MICHEL ANNECY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BOUGON ARNAUD	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	MATHEMATIQUES

BOURDAIRE SARAH	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GALILEE VIENNE	PHILOSOPHIE
BOURDELAS MARLENE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	ANGLAIS
BOURRU VIRGINIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR DEMOTZ DE LA SALLE RUMILLY	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
BOUVERET VALERIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	ANGLAIS
BOYAUD FABRICE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO UNITÉ SOINS ETUDES GRÉSIVAUDAN LA TR	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BRETON EMMANUEL	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	LGT PR PIERRE TERMIER GRENOBLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BRIEN SOPHIE	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	LPO PR PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BROUSSE BENOIT	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO DES GLIERES ANNEMASSE	PHILOSOPHIE
BRUYERE DENIS	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR SAINT DENIS ANNONAY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
BUHRIG AUDREY	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	MATHEMATIQUES
CAMPILLO SOPHIE JEANNE C	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
CANOVA MARC JACQUES GI	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
CAPELLI ESTELLE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CARDONA LAURENT	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	ECO-GEST.OPTION CONCEPT ET GEST DES SI
CARPAYE JEAN	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT L'OISELET BOURGOIN JALLIEU	MATHEMATIQUES
CARRIAS VIRGINIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	ANGLAIS
CASTELLARNAU SARAH	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	MATHEMATIQUES
CECCALDI JEROME	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	PHILOSOPHIE
CHABRAT CARINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER AMBROISE CROIZAT MOUTIERS	ANGLAIS
CHAISSAC ANTOINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO XAVIER MALLET LE TEIL	ECO-GEST.OPTION MARKETING
CHALABI STEPHANE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER GUILLAUME FICHET BONNEVILLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CHAMPION CORENTIN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LES CATALINS MONTELMAR	PHILOSOPHIE
CHARDON STEPHANIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINT CHARLES VIENNE	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
CHAREYRE FLORENCE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LT PR MONTPLAISIR VALENCE	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
CHARIF SARAH	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	ANGLAIS
CHARTON JEROME	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO FERDINAND BUISSON VOIRON	MATHEMATIQUES
CHARVET LAURENCE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT L'OISELET BOURGOIN JALLIEU	ANGLAIS
CHATAIGNER SYLVIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PAS	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
CHATILLON SEBASTIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CHAVY QUENTIN	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	MATHEMATIQUES
CHIGNIER HELENE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	ANGLAIS
CHIOSO CHRISTOPHE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	MATHEMATIQUES
CHOUVET JEAN LOUIS	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CIOT CHRISTELLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO DE LA MATHEYSINE LA MURE D ISERE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CIZERON NATHALIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE EXCEP	LGT PR SAINT DENIS ANNONAY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CLAISSE VERONIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	ESPAGNOL
CLEMENTE VANIA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	ESPAGNOL
CLERC SABINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LT PR JEANNE D ARC THONON LES BAINS	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
COLANGELI PALMYRE	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	LGT PR SAINT CHARLES VIENNE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
COLLOMBET PASCAL	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	HISTOIRE GEOGRAPHIE

COLOMBET AUBRY	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER DU DAUPHINE ROMANS SUR IS	MATHEMATIQUES
COMPTIER YOANN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
CORREARD STEPHANIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR NOTRE DAME DES VICTOIRES VOIRON	HISTOIRE GEOGRAPHIE
COSTES LEO	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT L'OISELET BOURGOIN JALLIEU	PHILOSOPHIE
COURCELLE FLORENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
CREPEL ANDRE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	MATHEMATIQUES
CRUCHE MARIE ANNE	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	LPO DE L'EDIT ROUSSILLON	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
CRUMIERE CAROLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	PHILOSOPHIE
CRUSE JULIEN	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO JEAN MOULIN ALBERTVILLE	PHILOSOPHIE
DANIEL PHILIPPE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR ROBIN VIENNE	MATHEMATIQUES
DANTHON SOPHIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR DEMOTZ DE LA SALLE RUMILLY	ANGLAIS
DAVID FREDERIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	PHILOSOPHIE
DE ANDRADE CORALIE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO LYC METIER DU DAUPHINE ROMANS SUR IS	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
DEBUT MARINE	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	LGT PR SAINTE FAMILLE LA ROCHE SUR FORON	PHILOSOPHIE
DEDIEU JULIE	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	LGT PR SAINT DENIS ANNONAY	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
DE GALLIER DE SAINT THIBAULT	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR PIERRE TERMIER GRENOBLE	PHILOSOPHIE
DENINOTTI SEBASTIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	PHYSIQUE ET ELECTRICITE APPLIQUEE
DEPOILLY GENEVIEVE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LP PR LE MARGERIAZ BARBERAZ	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
DESHAYES CAROLE ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER RENE PERRIN UGINE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DESHAYES DOLORES	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	MATHEMATIQUES
DESVIGNES PIERRE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	ECO-GEST.OPTION CONCEPT ET GEST DES SI
DEVIS JEAN	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DIAZ ELSA-FLORENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	ANGLAIS
DI MARCO ANNA	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DJOHARIAN PIROUZ	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	MATHEMATIQUES
DOLE EVELYNE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
DOS SANTOS ALEXIA	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	LGT PR METIER SAINT AMBROISE CHAMBERY	PHILOSOPHIE
DRAIDI AMAR	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	ANGLAIS
DREVON DANIEL	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR ROBIN VIENNE	PHILOSOPHIE
DUBUS INGRID	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR NOTRE DAME DES VICTOIRES VOIRON	ESPAGNOL
DUFOUR ELISABETH	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT L'OISELET BOURGOIN JALLIEU	ECO-GEST.OPTION MARKETING
DUPOISOT SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO LYC METIER DU DAUPHINE ROMANS SUR IS	MATHEMATIQUES
DUQUESNE QUENTIN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DURAND ROMUALD	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER BOISSY D'ANGLAS ANNONAY	ECO-GEST.OPTION MARKETING
EL KHAFFAJI SOPHIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR METIER SAINT AMBROISE CHAMBERY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
ERRAUD PHILIPPE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR METIER SAINT AMBROISE CHAMBERY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
ESTATOF ALEXANDRA	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR ROBIN VIENNE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
ET TAZROUTI FOUAD	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CA	ZA ZONE ACADEMIQUE (MA)	ECO-GEST.OPTION MARKETING
FAURE-BRAC SERAPHIN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BE	PHILOSOPHIE
FAURE NICOLAS	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CA	ZA ZONE ACADEMIQUE (MA)	PHILOSOPHIE

FAVIER EVELYNE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	ANGLAIS
FENOUIL GILLES	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO MARCEL GIMOND AUBENAS	MATHEMATIQUES
FERRAUD NATHALIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	MATHEMATIQUES
FILLOUX ALINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER DU DAUPHINE ROMANS SUR IS	HISTOIRE GEOGRAPHIE
FOURRIER STEPHANIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
FUSILLIER GUY	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO VAUCANSON GRENOBLE	MATHEMATIQUES
GAILLARD CYRIL	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINTE MARIE LA ROCHE SUR FORON	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
GALLET CHRISTELLE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR DEMOTZ DE LA SALLE RUMILLY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
GALLETI MARIANGELE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	ECO-GEST.OPTION MARKETING
GALLIX ELSA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
GANDIOLE CHRISTOPHE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER BOISSY D'ANGLAS ANNONAY	MATHEMATIQUES
GARCIN CECILE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT MME DE STAEL ST JULIEN EN GENEVOIS CE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
GAUER ROMAIN	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CA	ZA ZONE ACADEMIQUE (MA)	PHILOSOPHIE
GELY SERGE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR MARIE RIVIER BOURG ST ANDEOL	HISTOIRE GEOGRAPHIE
GENNA MICHELE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	HISTOIRE GEOGRAPHIE
GILBERT THIBAUT	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINT JOSEPH LA SALLE THONON LES B	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
GIRARDON BERTRAND	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	LPO PR LES BRESSIS SEYNOD	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
GIRARDON BERTRAND	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	LPO PR LES BRESSIS SEYNOD	ECO-GEST OPTION COMM ET ORG
GIRERD PHILIPPE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BE	SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE
GIVET FABRICE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BE	MATHEMATIQUES
GOJON ALAIN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	MATHEMATIQUES
GOLDONI VINCENZO	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DE L'EDIT ROUSSILLON	MATHEMATIQUES
GONDET CAILLAU CATHERINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DE LA MATHEYSINE LA MURE D ISERE	ECO-GEST.OPTION MARKETING
GOSELIN CHRISTOPHE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
GOUTAGNEUX CLEMENT	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER BOISSY D'ANGLAS ANNONAY	ESPAGNOL
GRATIA SEVERINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
GREAU ELISABETH	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR LES BRESSIS SEYNOD	HISTOIRE GEOGRAPHIE
GRIFI DORIA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	ECO-GEST.OPTION MARKETING
GUERRERO LAURENT	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
GUERY MARYLINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
GUILLERMARD DELPHINE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT L'OISELET BOURGOIN JALLIEU	MATHEMATIQUES
HAMMADI BACHIR	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
HELIN THIERRY	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
HELLAL LAURE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	ANGLAIS
HENOU JEAN-FRANCOIS	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	MATHEMATIQUES
HENRY-LISSAK HELIA-MARIE	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	LPO PR LES BRESSIS SEYNOD	PHILOSOPHIE
HENTZ CATHERINE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
HERBERT JONATHAN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
HIDALGO AZEM DJAMILA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	PHILOSOPHIE
HUMBERT OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT MARIE CURIE ECHIROLLES	HISTOIRE GEOGRAPHIE

IMBERT LUC	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO XAVIER MALLET LE TEIL	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
JACOB FREDERICK	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
JACQUEMOUD FABIENNE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GABRIEL FAURE TOURNON SU	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
JADOT VERONIQUE MARIE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE EXCEPTIONNE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
JALLIFIER-TALMAT STEPHANE	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	CLG PR SAINT CHARLES VIENNE	LETTRES MODERNES
JEAN-BAPTISTE VIRGINIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER GUILLAUME FICHET BONNEVIL	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
JOLIVET CYRILLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO DE L'EDIT ROUSSILLON	HISTOIRE GEOGRAPHIE
JOSSERON GUY	PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONN	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
JOUVENOT COLETTE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO PR LES BRESSIS SEYNOD	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
JUGLAIR MARIE-CHRISTINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
LACOUR NICOLAS	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	LGT PR NOTRE DAME DES VICTOIRES VOIRON	HISTOIRE GEOGRAPHIE
LACROIX CHARLOTTE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PAS	ANGLAIS
LAFFONT LUCAS	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINT DENIS ANNONAY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
LAGMANI ABDALLAH	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	MATHEMATIQUES
LAMY JULIEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	PHILOSOPHIE
LAPIERRE CECILE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR METIER SAINT AMBROISE CHAMBERY	MATHEMATIQUES
LAPORTE KARINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT L'OISELET BOURGOIN JALLIEU	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
LASORAK VALERIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
LAUR ASTIER STEPHANIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	ECO-GEST.OPTION MARKETING
LAURENT MURIEL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO JEAN MOULIN ALBERTVILLE	MATHEMATIQUES
LAUX MARINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
LE BIHAN CEDRIC	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	PHILOSOPHIE
LEBORGNE JULIEN	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	LGT PR SAINT DENIS ANNONAY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
LECLERC SEBASTIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PAUL HEROULT ST JEAN DE MAURIENNE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
LECONTE-HARS ELODIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO VAUCANSON GRENOBLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
LE DUC GILLES	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LT PR MONTPLAISIR VALENCE	PHILOSOPHIE
LEGER HUGUES	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DES GLIERES ANNEMASSE	ECO-GEST.OPTION MARKETING
LE PAGE ERIC	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR ROBIN VIENNE	MATHEMATIQUES
LETELLIER FRANCOIS	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PABLO NERUDA ST MARTIN D H	SII OPT INGENIERIE INFORMATIQUE
LETEY CLAUDE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	PHILOSOPHIE
LEVEN SABINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR JULES FROMENT AUBENAS	LETTRES MODERNES
LIPS CYRILLE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	PHILOSOPHIE
LOMBARDO JEAN CLAUDE	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CA	ZA ZONE ACADEMIQUE (MA)	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
LORENTE FABIENNE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO XAVIER MALLET LE TEIL	MATHEMATIQUES
LOSFELD ANGELA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DES GLIERES ANNEMASSE	ANGLAIS
LUCIANI CHRISTOPHE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LT PR MONTPLAISIR VALENCE	MATHEMATIQUES
LUGARI CHRISTOPHE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	ECO-GEST.OPTION MARKETING
MAIGROT RACHEL	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO VINCENT D 'INDY PRIVAS	ANGLAIS
MALET SIMON	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT MARIE CURIE ECHIROLLES	MATHEMATIQUES
MARTEL ISABELLE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR ROBIN VIENNE	ANGLAIS

MARTIRE PATRICIA	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO FERDINAND BUISSON VOIRON	ANGLAIS
MASSARD MARIE-PIERRE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR METIER SAINT AMBROISE CHAMBERY	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
MAUGER JORDAN	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	LGT PR NOTRE DAME DES VICTOIRES VOIRON	PHILOSOPHIE
MAURAN SANDRA RACHEL A	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LA SAULAIE ST MARCELLIN	MATHEMATIQUES
MAUROIT BERTHINIER CLAIRE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR SAINT MARC NIVOLAS VERMELLE	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
MELONI ANTOINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT L'OISELET BOURGOIN JALLIEU	PHILOSOPHIE
MENDEZ-MARQUEZ INES	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	ESPAGNOL
MICHELAS BRUNO	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR SAINT DENIS ANNONAY	SII OPT INGENIERIE INFORMATIQUE
MICHELAS BRUNO	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LP PR MARC SEGUIN ANNONAY	GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE
MIELCZAREK-AVONDETTO QUENTIN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT MME DE STAEL ST JULIEN EN GENEVOIS CE	PHILOSOPHIE
MIGLINO DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	ANGLAIS
MOHR STEPHANE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LE CHEYLARD LE CHEYLARD	ANGLAIS
MONTEREMAL GILLES	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO EDOUARD HERRIOT VOIRON	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MOREAU FRANCK	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO EDOUARD HERRIOT VOIRON	MATHEMATIQUES
MOREL FRANCOIS	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	ECO-GEST.OPTION MARKETING
MOTTE OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MOTTIN MURIEL	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	CLG SIMONE DE BEAUVOIR CROLLES	ANGLAIS
MUGNIER LAURE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	MATHEMATIQUES
NAVELET NOUALHIER MAXIME	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	MATHEMATIQUES
OLIVARES FLORES JOSE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO VAUCANSON GRENOBLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
OUARET ESSIA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO MARCEL GIMOND AUBENAS	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
PADILLA SYLVIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
PAEMELAERE PASCALE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO UNITÉ SOINS ETUDES GRÉSIVAUDAN LA TR	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
PAOLI FRANCOIS	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	MATHEMATIQUES
PASTOR-JACQUES GUILLAUME	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	MATHEMATIQUES
PAUL LIONEL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
PAYS CHRYSTEL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
PECH LAURENT	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	MATHEMATIQUES
PELLERIN MURIEL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	ANGLAIS
PELLETIER SOPHIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR NOTRE DAME DES VICTOIRES VOIRON	MATHEMATIQUES
PERRET PASCALE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BE	ESPAGNOL
PETERS ELODIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	PHILOSOPHIE
PHARABOT DENIS	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR METIER SAINT AMBROISE CHAMBERY	SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE
PICARD FLORENT	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
PICCAMIGLIO GAELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
PICHANCOURT BENJAMIN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	SII OPT INGENIERIE INFORMATIQUE
PIERRE-FRANCOIS SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	ECO-GEST.OPTION MARKETING
PITARD JULIEN	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
PONSIN LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
PONSONNET BENOIT	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINT DENIS ANNONAY	ECO-GEST.OPTION MARKETING

RANDON NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER BOISSY D'ANGLAS ANNONAY	ECO-GEST.OPTION MARKETING
RAT EMILE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	PHILOSOPHIE
RENCUREL NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER PABLO NERUDA ST MARTIN D	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
RICARD JOELLE	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	LP PR JEANNE D'ARC ALBERTVILLE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
ROBERT LAURE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	ESPAGNOL
ROBERT LYDIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
ROUSSET ISABELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	ESPAGNOL
ROUSSET JULIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO MARCEL GIMOND AUBENAS	MATHEMATIQUES
ROUSSILHE ADELINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR SAINT DENIS ANNONAY	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
ROUX DANIEL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO JEAN MOULIN ALBERTVILLE	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
RUAN NADEGE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONT	MATHEMATIQUES
RUFFIER LANCHE THIERRY	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	MATHEMATIQUES
RUIZ CHRISTEL	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO VAUCANSON GRENOBLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
RUKUNDO JEAN PAUL	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR SAINT MARC NIVOLAS VERMELLE	SII OPT INGENIERIE INFORMATIQUE
SAINT-SUPERY EMMANUELLE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR NOTRE DAME DES VICTOIRES VOIRON	MATHEMATIQUES
SANCHEZ-SOUSBIE TANIA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	ECO-GEST.OPTION MARKETING
SAUNIER MARINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PABLO NERUDA ST MARTIN D	ANGLAIS
SCHLOSSER NICOLAS	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
SCHLOSSER NICOLAS	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 38-1 GRENOBLE ZONE 38-1 GREN	HISTOIRE GEOGRAPHIE
SEIGLE ADELINE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GABRIEL FAURE TOURNON SU	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
SIMON NADINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
SIMONNEAU HELENE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO EDOUARD HERRIOT VOIRON	ANGLAIS
SLITI FARES	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO EMMANUEL MOUNIER GRENOBLE	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
SOLEIL ORTOLAN EMILIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER AMBROISE CROIZAT MOUTIERS	MATHEMATIQUES
TARRICONE CHRISTOPHE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONN	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	HISTOIRE GEOGRAPHIE
TAWIZGANT FATIMA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER RENE PERRIN UGINE	ANGLAIS
THEVENET STEPHANIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE
THEVENIEAU DIDIER	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	PHILOSOPHIE
THEVENIER JEAN	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LGT ALAIN BORNE MONTELIMAR	HISTOIRE GEOGRAPHIE
THOUZ GUILLAUME	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINT DENIS ANNONAY	MATHEMATIQUES
TISSERON SANDRINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
TONIN OCEANE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	ANGLAIS
TRISSON-CHIEUX MARTIN	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
TROLLIET LIONEL	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	CLG PR JEANNE D ARC ALBERTVILLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
TROMBERT MICHAEL	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	HISTOIRE GEOGRAPHIE
TSCHANZ LUCIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR SAINT MARC NIVOLAS VERMELLE	MATHEMATIQUES
URBAIN NADINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR NOTRE DAME DES VICTOIRES VOIRON	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
VADON-GOBLET BENEDICTE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
VALENTIN CAROLE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	ECO-GEST.OPTION MARKETING
VALLA ERIC	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	LP PR METIER MONTPLAISIR VALENCE	LETTRES ANGLAIS

VAN BIESBROECK LAURIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	PHILOSOPHIE
VANDEL CATHERINE	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	LPO PR PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
VAUPRE MURIEL	ECR PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LT PR JEANNE D ARC THONON LES BAINS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
VAZ HELDER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT ROUMANILLE NYONS	HISTOIRE GEOGRAPHIE
VIGIER GINESTE CELINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LES CATALINS MONTELIMAR	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
VILLERMET JEAN-MARC	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
VIROT EMMANUELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER DU DAUPHINE ROMANS SUR IS	ESPAGNOL
VITACCHIO SANDRINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
WINAUD-TUMBACH FLORENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LES CATALINS MONTELIMAR	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
WINDSTEIN AUDREY	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONT	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
WOLF AURELIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONT	ECO-GEST.OPTION MARKETING
ZANA AUDE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
ZANA AUDE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 38-1 GRENOBLE ZONE 38-1 GREN	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
ZIVIC SANDRA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
ZOGBA FLORENT	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE

BACCALAURET GENERAL

Présidente de jury: Mme LERICHE Françoise, enseignante chercheuse, université Grenoble Alpes

Présidents adjoints:

Professeur	Corps Grade	Etablissement	Discipline de Poste
ABRY HERVE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT MME DE STAEL ST JULIEN EN GENEVOIS CEDE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
ANNEN SEBASTIEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT MARIE CURIE ECHIROLLES	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BAILLEUL CORINNE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG STENDHAL GRENOBLE	MATHEMATIQUES
BALTAZAR GRACE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
BAYART INGRID	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GUILLAUME FICHET BONNEVILLE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
BENMANCOUR LEILA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
BESSON BENJAMIN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT MME DE STAEL ST JULIEN EN GENEVOIS CEDE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
BOCQUET VINCENT	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO UNITÉ SOINS ETUDES GRÉSIVAUDAN LA TRON	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BOMPARD FLORENCE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BOUCAUT BARBARA	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
BOUCHERAT YAN	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BOURTON ISABELLE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BOUVIER NICOLAS	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
CARROBOURG CELINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR SAINT MAURICE ROMANS SUR ISERE	MATHEMATIQUES
CHABROT AUDREY	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	ANGLAIS
CHAUVIN ISABELLE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG CLAUDE LOUIS BERTHOLLET ANNECY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
CLARET AUDE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO HECTOR BERLIOZ LA COTE ST ANDRE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
DABET ANNE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG CLAUDE LOUIS BERTHOLLET ANNECY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
DANREY VIRGINIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINT DENIS ANNONAY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DELAHAYE NATHALIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG VAUGELAS CHAMBERY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
DEL AMO-MARTINY NADINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	ANGLAIS
DOULCET DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DE L'EDIT ROUSSILLON	ANGLAIS
DUBRANA AURELIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LA SAULAIE ST MARCELLIN	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
GARNIER LAURENT	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BEAU	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
GIRARD HELENE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	MATHEMATIQUES
GIRAUD DAMIEN	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	LG PR SAINT MAURICE ROMANS SUR ISERE	ANGLAIS
GOUNELLE ARNAUD	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO XAVIER MALLET LE TEIL	HISTOIRE GEOGRAPHIE
GUERS FANNY	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
GUICHON YVES	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG ALBERT TRIBOULET ROMANS SUR ISERE	MATHEMATIQUES
HOBL DAVID	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LG ALBERT TRIBOULET ROMANS SUR ISERE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
HOURS LAURENCE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG CLAUDE LOUIS BERTHOLLET ANNECY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
JAY RAPHAEL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LA SAULAIE ST MARCELLIN	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

JEAN JEANNE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG ALBERT TRIBOULET ROMANS SUR ISERE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
JORDAN THOMAS	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	MATHEMATIQUES
KERN COQUILLAT FRANCOISE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
LACROIX BRIGITTE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO HECTOR BERLIOZ LA COTE ST ANDRE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
LACROIX YANNICK JOON-KY	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GABRIEL FAURE TOURNON SUR R	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
LAMBERT AMANDINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	ANGLAIS
LARQUE CELINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG STENDHAL GRENOBLE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
LASSERRE MARIE-CHRISTINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER HENRI LAURENS ST VALLIER	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
LAURENT-GUY RAPHAEL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
LAURENT NICOLAS	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	MATHEMATIQUES
LAURET HERVE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER PABLO NERUDA ST MARTIN D HEF	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
LEMAITRE MARIE-PIERRE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
LEMEE MELAINE JEANNE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT MARIE CURIE ECHIROLLES	MATHEMATIQUES
LE TOULOUZAN JULIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
MANIN FAURE CLAIRE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	MATHEMATIQUES
MANZ HERVE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
MARC NATHALIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE EXCEP	LGT PR PIERRE TERMIER GRENOBLE	ANGLAIS
MARTIN CHRISTEL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PABLO NERUDA ST MARTIN D HEF	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
MARTINEZ CHRISTELLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
MEUNIER FRANCOISE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR SAINT FRANCOIS VILLE LA GRAND	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
MORAILLON SEVERINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
MOUTHON NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG VAUGELAS CHAMBERY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MULLER MARIELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
NACE CHRISTIAN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTION	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
NICOLAS LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER PABLO NERUDA ST MARTIN D HEF	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
NORMAND SONIA LOUISE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
ORIOU SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER HENRI LAURENS ST VALLIER	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
PAPET PIERRE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	HISTOIRE GEOGRAPHIE
PERRIN JEAN-PIERRE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG VAUGELAS CHAMBERY	MATHEMATIQUES
PERROT LUCILE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
PHILIPPS LUDOVIC	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO ANNA DE NOAILLES EVIAN LES BAINS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
PLOYON EMILIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO DE L'EDIT ROUSSILLON	MATHEMATIQUES
POINTET FABIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
PONCIN XAVIER	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	MATHEMATIQUES
POULIQUEN MATHILDE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
PRAY AURELIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT L'OISELET BOURGOIN JALLIEU	HISTOIRE GEOGRAPHIE
ROBERT JURADO NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	ANGLAIS
SAGE CELINE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG CLAUDE LOUIS BERTHOLLET ANNECY	MATHEMATIQUES
SALVATORI MURIEL	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT MARIE CURIE ECHIROLLES	MATHEMATIQUES
SANCHEZ THIERRY	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ROUMANILLE NYONS	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

SERBONNET LAURA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT LA VERSOIE THONON LES BAINS	ANGLAIS
SOMATRI RACHID	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
VELLA AUDE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	HISTOIRE GEOGRAPHIE
VERDIER MONIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
WEBER WILLIAM	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
WISSEMBERG SABINE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO JEAN MOULIN ALBERTVILLE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Professeurs:

Professeur	Corps Grade	Etablissement	Discipline de Poste
ACHAIN MATTHIEU	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
ACHARD DAMIEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	MATHEMATIQUES
ADRION GAELLE	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	CLG PR SAINT FRANCOIS VILLE LA GRAND	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
AGGIUS JEROME	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR CHABRILLAN ST JEAN-BAPTISTE MONTELIMA	HISTOIRE GEOGRAPHIE
AIOSA-POIRIER BARBARA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER RENE PERRIN UGINE	ITALIEN
AIT-CHEIKH PASCAL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG SAINT EXUPERY BOURG ST MAURICE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
AJRAOUI ZOUBAIR	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR JEANNE D'ARC ALBERTVILLE	MATHEMATIQUES
ALBA DAVID	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT VICTOR VALENCE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
ALLAOUI AZZEDINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
ALVAREZ STEFANIE	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	CLG PR SAINT CHARLES VIENNE	ALLEMAND
AMBLARD VINCENT	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO ASTIER AUBENAS	MATHEMATIQUES
AMGHAR SORAYA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ALAIN BORNE MONTELIMAR	ANGLAIS
ANDRE MELANIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
ARENE CHRISTOPHE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO VAUCANSON GRENOBLE	MATHEMATIQUES
ARNAUD CHRISTIAN	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	LP PR MARIE RIVIER BOURG ST ANDEOL	HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT
ATTANASIO VALENTINA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BEAU	ITALIEN
AUBRY ODILE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
AZDOD SAMIR	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
BAETZ MARINA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	MATHEMATIQUES
BAHLOUL MINA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT LA VERSOIE THONON LES BAINS	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
BALLIANA MARIELLA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO JEAN MONNET ANNEMASSE	ITALIEN
BANKEN SIOBHAN	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	ANGLAIS
BARRUYER FREDERIC	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG EMILE LOUBET VALENCE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
BARTOLOMEU SEBASTIEN	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BASLE FRANCOIS	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT JOSEPH SALLANCHES	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BASSET MARTA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	ITALIEN
BASTARD-ROSSET FLORENCE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR LES BRESSIS SEYNOD	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BAS VERONIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ROUMANILLE NYONS	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BAUD HELENE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	ESPAGNOL
BAUD YVON	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	PHYSIQUE ET ELECTRICITE APPLIQUEE

BAUER ALEXANDRA	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR LA PRESENTATION DE MARIE ST JULIEN EN	ALLEMAND
BEDFORD KARIN	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR EXTERNAT NOTRE DAME GRENOBLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BEGUERY EDITH	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR PIERRE TERMIER GRENOBLE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
BELIN LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO XAVIER MALLET LE TEIL	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BELLANGER NICOLAS	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT JOSEPH LA SALLE THONON LES BAI	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BELLOIR PIERRE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
BENAIED ANISSA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONTAIN	ANGLAIS
BENAROCH BEROURIA	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR TALMUDIQUE AIX LES BAINS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
BENAROCH BEROURIA	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR TOMER DEBORA AIX LES BAINS	MATHEMATIQUES
BENDAYAN ESTHER	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR TALMUDIQUE AIX LES BAINS	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BENDON PHILIPPE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	ALLEMAND
BENHAMOU FAWZY	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	LPO PR ROBIN VIENNE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
BERCHE LUCIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LG DU DIOIS DIE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BERLIAT MARIE-PIERRE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BERNARD ANTOINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	MATHEMATIQUES
BERNARD CHRISTOPHE	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT CHARLES VIENNE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BERNARD DAVID	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PIERRE BEGHIN MOIRANS	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
BERTHOME STEPHANIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	MATHEMATIQUES
BERTHON FRANCOISE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO MARCEL GIMOND AUBENAS	ITALIEN
BERTRAND SABINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR JEANNE D'ARC ALBERTVILLE	ITALIEN
BESSON FREDERIC	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BETTINELLI NADEGE JEANNE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONTAIN	MATHEMATIQUES
BIBARD NATACHA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO JEAN MONNET ANNEMASSE	ALLEMAND
BIJU DUVAL CHRISTOPHE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR PIERRE TERMIER GRENOBLE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
BILLON-GALLAND PATRICE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT LA VERSOIE THONON LES BAINS	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BINET PASCAL	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER AMBROISE CROIZAT MOUTIERS T	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
BLACHE MARIELLE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG ALBERT TRIBOULET ROMANS SUR ISERE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
BLACHE PIERRE	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. EXCEPTION	CLG PR NOTRE DAME DES CHAMPS ROMANS SUR	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BLANC REMI	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO MARCEL GIMOND AUBENAS	ANGLAIS
BOGROS CELINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GUILLAUME FICHET BONNEVILLE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
BOIDRON MARINE ANNE DEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	MATHEMATIQUES
BOISSIER MARION	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG EMILE LOUBET VALENCE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BOLZONI ORNELLA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	ITALIEN
BONNARD NADINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE BEGHIN MOIRANS	ANGLAIS
BONNET SYLVAIN	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG CAMILLE VERNET VALENCE	MATHEMATIQUES
BORDET PIERRE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BORNAND LISA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER AMBROISE CROIZAT MOUTIERS T	ANGLAIS
BORNAND LISA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 73-3 MOUTIERS ZONE 73-3 MOUTIER	ANGLAIS
BOSTVIRONNOIS RAPHAELLE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO HECTOR BERLIOZ LA COTE ST ANDRE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BOUCHET LAURIANE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR NOTRE DAME DE SION GRENOBLE	ALLEMAND

BOUCHET MATHILDE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BOUFFAND JEROME	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	LGT PR SAINT MICHEL ANNECY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BOURTON PASCAL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BOUTON CHARLOTTE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LGT LA VERSOIE THONON LES BAINS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BOUVET SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	ESPAGNOL
BOUVIER-BOSSO LUCILE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	CLG LES FRONTAILLES ST PIERRE D ALBIGNY	ANGLAIS
BOUVIER EVELYNE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	ESPAGNOL
BRECHU ADRIEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BRES JEAN PAUL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BRES MIREILLE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BREYSSE ADELINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR ROBIN VIENNE	ANGLAIS
BRIANCEAU SYLVIE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
BRUNET SEBASTIEN	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR MARIE RIVIER BOURG ST ANDEOL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BUISSON-BORDONE ANNABELLE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	CLG PR SAINT MICHEL ANNECY	ANGLAIS
BUISSON BRUNO	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
BUISSON FABIEN	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG PR NOTRE DAME VALENCE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BURET ERIC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	MATHEMATIQUES
BURNET SYLVIE	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	CLG PR SAINTE MARIE LA ROCHE SUR FORON	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
CAILLEAU DAVID	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DE L'EDIT ROUSSILLON	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
CAILLIARD FLORIANE	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT CHARLES VIENNE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
CALMELS FLORENCE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	MATHEMATIQUES
CAMBERLIN IVAN	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG CLAUDE LOUIS BERTHOLLET ANNECY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
CAMIER DELPHINE	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINTE MARIE LA ROCHE SUR FORON	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
CANTON STEPHANIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINTE FAMILLE LA ROCHE SUR FORON	MATHEMATIQUES
CANY AUDREY	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONTAIN	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CARRA NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG ALBERT TRIBOULET ROMANS SUR ISERE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
CASTA AURELIEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER DU DAUPHINE ROMANS SUR ISER	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
CASTA AURELIEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 38-4 VIENNE ZONE 38-4 VIENNE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
CASTYON ALEXANDRE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINT DENIS ANNONAY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
CATANIA VERONIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO JEAN MONNET ANNEMASSE	ANGLAIS
CAVAILLES FLORENCE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG PR CHABRILLAN ST JEAN-BAPTISTE MONTELIMA	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
CAZALETZ FATIMA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DES GLIERES ANNEMASSE	ESPAGNOL
CERUTTI GUILLAUME	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR LA PRESENTATION DE MARIE ST JULIEN EN	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CHAGNON AURELIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG CHAMPOLLION GRENOBLE	MATHEMATIQUES
CHALENCON LUDOVIC	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	CLG PR NOTRE DAME VALENCE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
CHALLEAT DAMIEN	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CHALMANDRIER LYDIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE EXCEP	LPO PR SAINT MARC NIVOLAS VERMELLE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
CHAMBRIER SYLVAIN	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR EXTERNAT NOTRE DAME GRENOBLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
CHAMBRON OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PIERRE BEGHIN MOIRANS	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
CHARLET LAURIANE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

CHATAIGNER CHRISTELLE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO PR PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
CHATY JEROME	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BEAU	ITALIEN
CHAY SALIMA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	ANGLAIS
CHESNAIS DAPHNE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LG EMILE LOUBET VALENCE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
CHEVALLEY BENEDICTE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG VAUGELAS CHAMBERY	ALLEMAND
CHEVALLIER AUDE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
CHEVILLOT JEREMY	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	MATHEMATIQUES
CHIAPELLA MARIA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER PABLO NERUDA ST MARTIN D HEF	ESPAGNOL
CHIRON PASCAL	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG DU DIOIS DIE	MATHEMATIQUES
CHODKIEWICZ OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CHOLER VALERIE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
CHORIER ANTHONY	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR SAINT VICTOR VALENCE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
CHOVET PATRICK	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG EMILE LOUBET VALENCE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
CHRISTOPH NICOLAS	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT MARIE CURIE ECHIROLLES	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CIOT XAVIER	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO DE LA MATHEYSINE LA MURE D ISERE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CLAMADIEU MARION	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT VICTOR VALENCE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
CLARET PHILIPPE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG SAINT EXUPERY BOURG ST MAURICE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
CLAVERIA SANDRA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO EDOUARD HERRIOT VOIRON	ESPAGNOL
CLERC DANIEL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG VAUGELAS CHAMBERY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
COINTEMENT CORINNE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG CHAMPOLLION GRENOBLE	MATHEMATIQUES
COLLARDEAU-DENIS BLANDINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR JEANNE D'ARC ALBERTVILLE	ANGLAIS
COLLOC ELKE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASS	ALLEMAND
COLLOMB EMILIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
COLLOMBET CARYN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO EMMANUEL MOUNIER GRENOBLE	ANGLAIS
COLOMBAN STEPHANE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	MATHEMATIQUES
COLOMBO MARIE-ANNE	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	LGT PR SAINTE FAMILLE LA ROCHE SUR FORON	ANGLAIS
COMMANDEUR LUDIVINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LCL ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
CONFORTIN LAURE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
CONTE STEPHANE	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	CLG PR NOTRE DAME VALENCE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
CONTI EMILIE	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	LG PR SAINT VICTOR VALENCE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
CORDOLIANI VINCENT	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG CHAMPOLLION GRENOBLE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
CORONEL BRIGITTE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
COSTE HELENE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR SACRE COEUR TOURNON SUR RHONE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
COSTE SABRINA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER BOISSY D'ANGLAS ANNONAY	ESPAGNOL
COTTIER PAULINE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
COUDERC FRANCOIS	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LG CHAMPOLLION GRENOBLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
COUSTEIX FRANCOIS	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	MATHEMATIQUES
COUTEAUX REMI	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG CLAUDE LOUIS BERTHOLLET ANNECY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
CUELLE-GARREAU CECILE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LCL ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	ANGLAIS
DADER SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG STENDHAL GRENOBLE	ANGLAIS

DALL ACQUA STEPHANIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO EDOUARD HERRIOT VOIRON	ITALIEN
DAL VECCHIO CLAIRE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	ITALIEN
DARNE ALINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	ESPAGNOL
DARTIGEAS HELENE	MAITRE AUXILIAIRE 2EME CATEGORIE	ZA ZONE ACADEMIQUE (MA)	ANGLAIS
DA SILVA CRISTELE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO EDOUARD HERRIOT VOIRON	ANGLAIS
DAUDIN CHRISTOPHE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	MATHEMATIQUES
DAUVERCHAIN-GIARDELL NELLY	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
DAVOINE NICOLAS	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	LGT PR METIER SAINT AMBROISE CHAMBERY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
DEBOUSSE PASCALE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO LYC METIER PABLO NERUDA ST MARTIN D HEF	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
DECHET SYLVIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER AMBROISE CROIZAT MOUTIERS T	MATHEMATIQUES
DECORME FABIENNE MIREIL	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT CAMILLE COROT MORESTEL	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
DEGACHE VINCENT	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINT DENIS ANNONAY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DELACOUR LAROSE MARLENE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PABLO NERUDA ST MARTIN D HEF	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
DELACROIX LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
DE LA FAYOLLE CARINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR SAINT FRANCOIS LA COTE ST ANDRE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DELALANDRE CORINNE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER HENRI LAURENS ST VALLIER	ITALIEN
DELAVENNE NATHAN	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR NOTRE DAME DES VICTOIRES VOIRON	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
DELAY CORINNE	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	LPO PR SACRE COEUR TOURNON SUR RHONE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
DELEPINE SYLVAIN	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
DELEVA MICHAEL	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR ST JEAN BOSCO LES CORDELIERS CLUSES	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
DELIN PIGEULT CLAIRE	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	LPO PR ROBIN VIENNE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
DEPOUILLY NICOLAS	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	CLG PR NOTRE DAME VALENCE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
DESCOMBES MILVIC	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LGT LA VERSOIE THONON LES BAINS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
DEVARS CHANTAL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	MATHEMATIQUES
DEYON SEBASTIEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO FERDINAND BUISSON VOIRON	MATHEMATIQUES
DHENIN MALLORY	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GUILLAUME FICHET BONNEVILLE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
DIAZ SYLVIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	MATHEMATIQUES
DIDIER ANTHONY	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GALILEE VIENNE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
DIDIER MARIE-CHRISTINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINT JOSEPH LA SALLE THONON LES BAIN	ANGLAIS
DI FALCO FREDERIC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG STENDHAL GRENOBLE	ITALIEN
DI MANGO ANGELO	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	ANGLAIS
DOCHE ANNE-SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LGT MME DE STAEL ST JULIEN EN GENEVOIS CEDE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DOERLER CHRISTOPHE	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	CLG PR SAINT JOSEPH LA SALLE THONON LES BAIN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
DOLEAC GERARD	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO FERDINAND BUISSON VOIRON	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
DONATH JANINA-MARIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO VAUCANSON GRENOBLE	ALLEMAND
DREVET NADEGE	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT FRANCOIS VILLE LA GRAND	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
DUBARD SYLVAIN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GALILEE VIENNE	MATHEMATIQUES
DUBOIS FABIEN	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER ELIE CARTAN LA TOUR DU PIN	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
DUBONNET NATHALIE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG CAMILLE VERNET VALENCE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DUCRET JEREMIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

DUCROS DAVID	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT ROUMANILLE NYONS	ANGLAIS
DUCRUET SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT MME DE STAEL ST JULIEN EN GENEVOIS CEDE	ESPAGNOL
DUFOUR-FORT NATHALIE	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	CLG PR EXTERNAT NOTRE DAME GRENOBLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
DUGUA THIBAUT	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	MATHEMATIQUES
DUJARDIN VINCENT	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR EXTERNAT NOTRE DAME GRENOBLE	MATHEMATIQUES
DUMARCHEZ STEPHANIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER DU DAUPHINE ROMANS SUR ISER	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
DUMAS ANTOINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
DUPRAZ FABRICE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LCL ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
DURANT DE LA PASTELL CLEMEN	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR NOTRE DAME DU ROCHER CHAMBERY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
DUVAL ERWAN	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINTE FAMILLE LA ROCHE SUR FORON	ANGLAIS
ECKER ANKE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO UNITÉ SOINS ETUDES GRÉSIVAUDAN LA TRON	ALLEMAND
ECOSSE-SILVESTRI FLORENCE	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	LPO FERDINAND BUISSON VOIRON	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
ELIAS SYLVIE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG EMILE LOUBET VALENCE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
EL YOUNOUSSI YOUNES	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LG CAMILLE VERNET VALENCE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
ESTEVAN BENOIT	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR MARIE RIVIER BOURG ST ANDEOL	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
EXERTIER ANNE-LISE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO JEAN MOULIN ALBERTVILLE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
EYMERY SYLVAIN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO DE LA MATHEYSINE LA MURE D ISERE	MATHEMATIQUES
EYRAUD AURELIE	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT JOSEPH LA MURE D ISERE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
EZZAROUALI RABIAA	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	ANGLAIS
FAÇON GREGORY	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
FAURE VINCENT	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
FAVARON CHRISTELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
FAVRE HUBERT	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER RENE PERRIN UGINE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
FAVRE VINCENT	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
FEIREISEN JEAN	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT FRANCOIS VILLE LA GRAND	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
FERNANDEZ JOSE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER GABRIEL FAURE TOURNON SUR F	ESPAGNOL
FERRARI ANKE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	ALLEMAND
FERRERA CLAIRE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
FERRIGNIO CHRISTINE	CHARGE ENSEIGN.EPS CLASSE EXCEPTIONN	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
FINETTE MARIE-NOELLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG EMILE LOUBET VALENCE	ANGLAIS
FLORES ALEXANDRE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT CAMILLE COROT MORESTEL	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
FLOUR EDWIGE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR NOTRE DAME VALENCE	ANGLAIS
FOLLIE ERIKA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER BOISSY D'ANGLAS ANNONAY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
FOUQUET YANNICK	PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTION	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
FOUREL GUILLAUME	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR NOTRE DAME DE LA GALAURE CHATEAUNEU	HISTOIRE GEOGRAPHIE
FOURNIER-BIDOZ MAUD	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GUILLAUME FICHET BONNEVILLE	ANGLAIS
FOURNIER ERIC	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	ANGLAIS
FOURNIER SYLVAIN	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	LPO PR PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
FRATERNALI CESARONI CATHIA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	ITALIEN
FUSTINONI ALEXANDRA	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINTE FAMILLE LA ROCHE SUR FORON	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

GAC GARLONN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
GAILLARD CLAUDIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTION	LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
GAILLARD NADINE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
GALL LOIC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	ESPAGNOL
GARNIER JOCELYNE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG PR LA PRESENTATION DE MARIE ST JULIEN EN	MATHEMATIQUES
GARNIER REGIS	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO HECTOR BERLIOZ LA COTE ST ANDRE	MATHEMATIQUES
GARROUSTE JUDITH	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO LYC METIER GABRIEL FAURE TOURNON SUR R	ESPAGNOL
GAUTHIER LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	ANGLAIS
GAVEND MARYLINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	ITALIEN
GEORGE DOMINIQUE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO EDOUARD HERRIOT VOIRON	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
GEORGES CYRIL	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	MATHEMATIQUES
GEORGES VINCENT	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG VAUGELAS CHAMBERY	MATHEMATIQUES
GERMAIN SONIA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 38-4 VIENNE ZONE 38-4 VIENNE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
GERY GERALDINE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
GHENO THIERRY	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
GILLIER SEVERINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG SAINT EXUPERY BOURG ST MAURICE	ANGLAIS
GIRARDIER STEPHANE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
GIRAudeau ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
GIRAUD JEAN-BAPTISTE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
GIRAUD LOIC	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 26-1 VALENCE ZONE 26-1 VALENCE	ANGLAIS
GIRAUD PIERRE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO JEAN MOULIN ALBERTVILLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
GODART RONAN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONTAIN	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
GOMBA JULIEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
GONCALVES SANDRA	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR ROBIN VIENNE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
GONNET-LAYDEVANT CAMILLE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINTE FAMILLE LA ROCHE SUR FORON	HISTOIRE GEOGRAPHIE
GONZALEZ JOSE-LOUIS	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
GOURGUES EMILIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	ESPAGNOL
GOUSSAULT STEPHANE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT LA VERSOIE THONON LES BAINS	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
GOUTIERREZ PHILIPPE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO FRANCOIS JEAN ARMORIN CREST	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
GOYDADIN THOMAS	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO MARCEL GIMOND AUBENAS	ANGLAIS
GRAILLAT VERONIQUE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR NOTRE DAME DE LA GALAURE CHATEAUNEU	MATHEMATIQUES
GRANDEMANGE MARC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG CLAUDE LOUIS BERTHOLLET ANNECY	MATHEMATIQUES
GRASSET-GOTHON CAROLE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTION	LPO FERDINAND BUISSON VOIRON	MATHEMATIQUES
GRESSE JEROME	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
GUEGUEN GUY	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	CLG PR CHABRILLAN ST JEAN-BAPTISTE MONTELM	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
GUERIN CELINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO PR PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	MATHEMATIQUES
GUERIN FABIENNE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR ST FRANCOIS D'ASSISE AUBENAS	ALLEMAND
GUIGNARD SAMUEL	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT JEAN BOSCO CLUSES	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
GUINOT FRANCOISE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER LES CATALINS MONTELMAR	ANGLAIS
GUIVIER DENIS	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	LGT PR SAINTE FAMILLE LA ROCHE SUR FORON	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

GUSTAVE ANTHONY-GABRIEL	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
GUYON PASCAL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	HISTOIRE GEOGRAPHIE
HABRARD CELINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR SACRE COEUR TOURNON SUR RHONE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
HALEPIAN SAMUEL	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO FRANCOIS JEAN ARMORIN CREST	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
HAUDRY MICHEL	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
HEBRARD AURELIE	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR CHABRILLAN ST JEAN-BAPTISTE MONTELMAR	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
HELLEU LAURINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
HEMMERLIN MELANIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
HEMMERLIN MELANIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 74-1 ANNECY ZONE 74-1 ANNECY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
HERBERT AURELIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR ST JEAN BOSCO LES CORDELIERS CLUSES	HISTOIRE GEOGRAPHIE
HERMANN PHILIPPE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
HEYER ANN-SOPHIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR SAINT MARC NIVOLAS VERMELLE	ANGLAIS
HITCHINGS LAURIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER AMBROISE CROIZAT MOUTIERS T	ANGLAIS
HOCQUET PERRINE	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT FRANCOIS VILLE LA GRAND	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
HOUDOU MARCEL	ECR PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG PR NOTRE DAME VALENCE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
HUBINON SANDRINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER AMBROISE CROIZAT MOUTIERS T	ANGLAIS
HUGUES FABIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO FRANCOIS JEAN ARMORIN CREST	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
HUMBERT ANNE-VALERIE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO EDOUARD HERRIOT VOIRON	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
IFRI MALIKA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	ANGLAIS
IGNAT SARAH	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PABLO NERUDA ST MARTIN D HEF	HISTOIRE GEOGRAPHIE
JACQUARD AMANDINE	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT FRANCOIS VILLE LA GRAND	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
JACQUET CORINNE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LA SAULAIE ST MARCELLIN	ESPAGNOL
JACQUIER ROUX DIMITRI	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
JAGER FREDERIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
JALIBERT MYRIAM	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO XAVIER MALLET LE TEIL	ITALIEN
JAMET MANON	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR SAINTE CECILE LA COTE ST ANDRE	ANGLAIS
JEAN CHRISTOPHE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG CAMILLE VERNET VALENCE	MATHEMATIQUES
JEANNE MARIE LINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO DES GLIERES ANNEMASSE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
JENOT SUZANNE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	LPO JEAN MOULIN ALBERTVILLE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
JOSSET SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LG EMILE LOUBET VALENCE	ANGLAIS
JOURAVEL DANIEL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BEAU	ANGLAIS
JOURDAN FRANCOISE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT L'OISELET BOURGOIN JALLIEU	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
JOURNET CLAUDE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG CHAMPOLLION GRENOBLE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
JOURNET NICOLAS	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
KAUFMANT VIVIANE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
KESSLER MICHELE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO FRANCOIS JEAN ARMORIN CREST	ANGLAIS
KHADIR KAMEL	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT JOSEPH SALLANCHES	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
KILBURG CORALIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR NOTRE DAME VALENCE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
LABBOZ MATHILDE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	MATHEMATIQUES
LAFAY CHARLOTTE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GUILLAUME FICHET BONNEVILLE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

LAFOSSE ERIC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO JEAN MONNET ANNEMASSE	MATHEMATIQUES
LAGRANGE JEAN-MARC	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	MATHEMATIQUES
LAGRILLERE JULIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GUILLAUME FICHET BONNEVILLE	MATHEMATIQUES
LAINZ PHILIPPE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG DU DIOIS DIE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
LAJOYE BRICE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BEAU	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
LANDI LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG EMILE LOUBET VALENCE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
LANGLAIS PHILIPPE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO JEAN MONNET ANNEMASSE	ANGLAIS
LAROCHE SYLVAIN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
LASORAK STEPHANE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG VAUGELAS CHAMBERY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
LAURENCON NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
LAVERDURE SARRAZIN PASCAL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG EMILE LOUBET VALENCE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
LAVOST OLIVIER	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	CLG PR NOTRE DAME TOURNON SUR RHONE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
LE BORGNE CORALINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	ANGLAIS
LECLERC KATHY	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR SAINT JOSEPH THONES	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
LECLERC LUCIE MAUD MATH	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO ANNA DE NOAILLES EVIAN LES BAINS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
LECLERCQ VANESSA	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
LECRUBIER MARYVONNE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	ESPAGNOL
LEGAUT GEDEON	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG VAUGELAS CHAMBERY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
LE GORREC BERNADETTE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT ROUMANILLE NYONS	MATHEMATIQUES
LELEU ARNAUD	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	CLG ROGER FRISON ROCHE CHAMONIX MONT BLA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
LEMOINE JEAN-MICHEL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTION	LPO LYC METIER GABRIEL FAURE TOURNON SUR R	MATHEMATIQUES
LE NULZEC RENAUD	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG EMILE LOUBET VALENCE	MATHEMATIQUES
LEPAGE RACHEL	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	ANGLAIS
LESBROS PHILIPPE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
LEVEQUE ANTOINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO JEAN MONNET ANNEMASSE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
LEVIN MATTHIEU	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	PHYSIQUE ET ELECTRICITE APPLIQUEE
LEVY BERNARD	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO PAUL HEROULT ST JEAN DE MAURIENNE	MATHEMATIQUES
LIOBARD ALICE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
LIONNE JESSICA	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
LLORET-MARTI FREDERIC	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO HECTOR BERLIOZ LA COTE ST ANDRE	ANGLAIS
L'ORPHELIN YANNICK MICHAEL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG VAUGELAS CHAMBERY	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
LOUIS AURELIA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BEAU	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
LUCE FREDERIC	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
LUGRIN CECILE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MAILLET CHLOE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO XAVIER MALLET LE TEIL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MAINCOURT CATHERINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GABRIEL FAURE TOURNON SUR R	ALLEMAND
MAIRE CHRISTOPHE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR ST JEAN BOSCO LES CORDELIERS CLUSES	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
MALOD ROMAIN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	CLG SIMONE VEIL POISY	ANGLAIS
MALOD ROMAIN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	ANGLAIS
MALOD ROMAIN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 73-2 ST JEAN DE MAURIENNE ZONE 7	ANGLAIS

MANEL ALAIN	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO UNITÉ SOINS ETUDES GRÉSIVAUDAN LA TRON	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
MANGOLD ROBIN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER BOISSY D'ANGLAS ANNONAY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
MANTELLIER PIERRE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO VINCENT D 'INDY PRIVAS	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
MARCHAND SANDRINE MELANI	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO HECTOR BERLIOZ LA COTE ST ANDRE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MARCHAND THIERRY	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE EXCEP	LGT PR JULES FROMENT AUBENAS	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MARIN-LAMELLET JEAN-LOUIS	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG SAINT EXUPERY BOURG ST MAURICE	ANGLAIS
MARMIER CHRISTELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
MARQUEZ-TAULEIGNE BEATRICE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	ESPAGNOL
MARTINEZ JEAN-MARIE	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT JEAN BOSCO CLUSES	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MARTINEZ LOUCAS	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO DE L'EDIT ROUSSILLON	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MARTIN HELOISE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	MATHEMATIQUES
MARTIN PHILIPPE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO ANNA DE NOAILLES EVIAN LES BAINS	ANGLAIS
MARZIN STEPHANE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MASQUELIEZ EMMANUEL	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT PIERRE BEGHIN MOIRANS	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MASSON CYRIL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	MATHEMATIQUES
MATHIVET CLAIRE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LG CHAMPOLLION GRENOBLE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MATRINGE CHRISTOPHE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO JEAN MONNET ANNEMASSE	ESPAGNOL
MAUCCI FABRICE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MAUPOIX CAROLINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
MAURIN VINCENT	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO PAUL HEROULT ST JEAN DE MAURIENNE	MATHEMATIQUES
MAZZELLA ISABELLE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO JEAN MONNET ANNEMASSE	MATHEMATIQUES
MEDARD NATACHA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO DES GLIERES ANNEMASSE	MATHEMATIQUES
MEINIER SYLVIE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT MARIE CURIE ECHIROLLES	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MENARD AUGUSTIN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONTAIN	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MERLY ALPA FABIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PAUL HEROULT ST JEAN DE MAURIENNE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
MERTZ OLIVIER	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG SAINT EXUPERY BOURG ST MAURICE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MESSAI NOUREDINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
METRAL FREDERIC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
MICHAUD MARIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINTE FAMILLE LA ROCHE SUR FORON	ESPAGNOL
MICHEL LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO XAVIER MALLET LE TEIL	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MICHOT ANNE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MIEZE THEO	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GALILEE VIENNE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MILETTO CHRISTELLE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MILLERET CHRISTINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT CHARLES BAUDELAIRE ANNECY	ANGLAIS
MILLERET JORIS	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MIOSSEC LAURENT	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT CAMILLE COROT MORESTEL	MATHEMATIQUES
MOCELLIN ALINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINT MICHEL ANNECY	ANGLAIS
MONGNE ISABELLE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	ITALIEN
MONNERON ISABELLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	ANGLAIS
MONNET SYLVIE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	CLG PR SAINT FRANCOIS LA COTE ST ANDRE	ESPAGNOL

MONTAGNON NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	CLG JEAN ZAY VALENCE	ALLEMAND
MORAND JULIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO JEAN MOULIN ALBERTVILLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
MORGANTINI NADEGE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO HECTOR BERLIOZ LA COTE ST ANDRE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MUGNIER SEBASTIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
MUNNIER SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	ANGLAIS
MURAZZANO NATHALIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG INTERNATIONAL EUROPOLE GRENOBLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
NARBONNET LAURENT	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
NAVARRO SELEK EMMANUELLE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT MME DE STAEL ST JULIEN EN GENEVOIS CEDE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
NAVINER GILLES	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER AMBROISE CROIZAT MOUTIERS T	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
NAVIZET RICHARD	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	ANGLAIS
NEGRELLO STEPHANIE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG CAMILLE VERNET VALENCE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
NEYROUD SANDRINE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG STENDHAL GRENOBLE	MATHEMATIQUES
NIOGRET CAROLINE	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT JOSEPH THONES	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
NIZET SYLVAIN	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO DE LA MATHEYSINE LA MURE D ISERE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
NURY ELISABETH	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG ALBERT TRIBOULET ROMANS SUR ISERE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
NUSBAUMER REGINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT MME DE STAEL ST JULIEN EN GENEVOIS CEDE	ALLEMAND
OLIVE PITAVAL AMANDINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT ROUMANILLE NYONS	ESPAGNOL
ORAND ELENA	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	LPO PR SACRE COEUR TOURNON SUR RHONE	ITALIEN
PAGET PHILIPPE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG CLAUDE LOUIS BERTHOLLET ANNECY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
PAGLIARANI ROSY	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	CLG PR SAINT CHARLES VIENNE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
PARRENIN PATRICK	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	ALLEMAND
PARRINELLO ELIA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	ITALIEN
PARROCHIA JULIETTE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	HISTOIRE GEOGRAPHIE
PARUNAKIAN VALERIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	ALLEMAND
PATRIARCA JULIEN	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR JULES FROMENT AUBENAS	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
PAULIN AMANDINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
PAYM COLETTE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LGT CAMILLE COROT MORESTEL	ALLEMAND
PECCOZ NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	ANGLAIS
PELAUD MARTIN VERONIQUE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR SAINTE FAMILLE LA ROCHE SUR FORON	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
PELICAN SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT MME DE STAEL ST JULIEN EN GENEVOIS CEDE	ALLEMAND
PELLET-BOURGEOIS GUILLAUME	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO ROGER FRISON ROCHE CHAMONIX MONT BLA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
PELLUET CELINE SOPHIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
PEPIN CORINNE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
PEPIN SANDRINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO FRANCOIS JEAN ARMORIN CREST	ANGLAIS
PERBET FLORENCE	ASSISTANT D'EDUCATION	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASS	ENCADRE. SUR. DES ELEVES (HORS INTERNAT)
PERBET FLORENCE	ASSISTANT D'EDUCATION	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASS	ENCADRE. SUR. DES ELEVES (INTERNAT)
PERCHE MAEVA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	ANGLAIS
PERDOUX NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	ANGLAIS
PEREIRA DE SA LOIC	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASS	ITALIEN
PEREY SYLVIE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO VINCENT D 'INDY PRIVAS	ESPAGNOL

PEREZ REINOSO ARAYA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	ESPAGNOL
PERRAUD DIANE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONTAIN	ANGLAIS
PERRET DOMINIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
PERRET SYLVIE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	HISTOIRE GEOGRAPHIE
PERRIER ASEL	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR SAINT MARC NIVOLAS VERMELLE	ALLEMAND
PERSE ISABELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LG CAMILLE VERNET VALENCE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
PERSON SUSAN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT CAMILLE COROT MORESTEL	ANGLAIS
PETIOT SABINE EDWIGE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
PETITJEAN DIDIER	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	PHYSIQUE ET ELECTRICITE APPLIQUEE
PEYLIN FLORENCE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
PIALLAT FREDERIC	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO XAVIER MALLET LE TEIL	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
PICQUE WILFRID	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	LPO PR DEMOTZ DE LA SALLE RUMILLY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
PIGNOL ORLANE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 38-1 GRENOBLE ZONE 38-1 GRENOB	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
PION CLAIRE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LCL ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	MATHEMATIQUES
PIRES DANIEL	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
PIRO JULIEN	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR NOTRE DAME DES VICTOIRES VOIRON	HISTOIRE GEOGRAPHIE
PIROWSKI VANSINGLE ADELINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR SAINT VICTOR VALENCE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
PIVOT SIMON	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT PIERRE BEGHIN MOIRANS	HISTOIRE GEOGRAPHIE
POCHE-ROUSSET JAN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	CLG DES DEUX VALLEES LE CHEYLARD	ALLEMAND
POIX ELOISE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR DEMOTZ DE LA SALLE RUMILLY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
POLICARPO VICTOR	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO VAUCANSON GRENOBLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
POLLET-VILLARD GWENAELLE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	HISTOIRE GEOGRAPHIE
POMEON-BICILLI NATHALIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER GABRIEL FAURE TOURNON SUR R	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
PONSARD MATHIEU	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	CLG PR NOTRE DAME VALENCE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
PONS NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	ANGLAIS
PONSON ANNE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SACRE COEUR NOTRE DAME PRIVAS	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
PONTHENIER SEBASTIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	ESPAGNOL
POURQUIER SOLVEIG	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	ANGLAIS
PUEL CHANTAL	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG CLAUDE LOUIS BERTHOLLET ANNECY	MATHEMATIQUES
PUENTEDURA SOIZIK	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	ESPAGNOL
RAJAT ELODIE	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	LGT PR METIER SAINT AMBROISE CHAMBERY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
RAJOHANESA REBECCA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	ANGLAIS
RAMBAUD VERONIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
RAMIR PAULINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO PAUL HEROULT ST JEAN DE MAURIENNE	ALLEMAND
RAMOS ALEXANDRA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER DU DAUPHINE ROMANS SUR ISER	ANGLAIS
RAULIN SABINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
RAUX BENOIT	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
RAVASSARD SEBASTIEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG CLAUDE LOUIS BERTHOLLET ANNECY	MATHEMATIQUES
RAVEL GHISLAINE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO JEAN MONNET ANNEMASSE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
RAVET GISLAINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT L'OISELET BOURGOIN JALLIEU	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

REBAUD JEAN-MARIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONTAIN	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
RENAULT GANAEL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	MATHEMATIQUES
RENVOISE NICOLAS ANDRE J	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
REVEL FLORENCE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PABLO NERUDA ST MARTIN D HEF	ANGLAIS
REY CHRISTELLE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR SAINT JOSEPH SALLANCHES	HISTOIRE GEOGRAPHIE
REYNAUD CLARISSE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR NOTRE DAME VALENCE	MATHEMATIQUES
REYNAUD NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
RICHARD BRIGITTE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT LA VERSOIE THONON LES BAINS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
RIONDA PAULINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT MARIE CURIE ECHIROLLES	ITALIEN
RIQUIER LUDOVIC	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LGT CAMILLE COROT MORESTEL	HISTOIRE GEOGRAPHIE
RISCHMANN GAETAN	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR MARIE RIVIER BOURG ST ANDEOL	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
RISPAIL LOIC	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR JEANNE D'ARC LE PEAGE DE ROUSSILLON	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
RIVET JOACHIM	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO JEAN MOULIN ALBERTVILLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
ROBERT ANNE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR NOTRE DAME DES VICTOIRES VOIRON	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
ROCH SEBASTIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO DES GLIERES ANNEMASSE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
RODRIGUEZ LUC	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELL	LG CLAUDE LOUIS BERTHOLLET ANNECY	ESPAGNOL
ROIG PAULA	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR DEMOTZ DE LA SALLE RUMILLY	ITALIEN
ROSSET EVA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	ITALIEN
ROSSET MARTINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
ROUX JEAN-PIERRE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
ROUX PASCALE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO UNITÉ SOINS ETUDES GRÉSIVAUDAN LA TRON	ANGLAIS
ROY ISABELLE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
SAAS CHIGNARDET CAROLINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR EXTERNAT NOTRE DAME GRENOBLE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
SABIL MEHDI	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER LEONARD DE VINCI VILLEFONTAIN	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
SALETES DESECURES MARINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	MATHEMATIQUES
SALIARIS XAVIER	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LCL ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
SALLEE FREDERIC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	HISTOIRE GEOGRAPHIE
SAMAT MARIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LG CAMILLE VERNET VALENCE	ANGLAIS
SAMYN FLORENT	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	LPO PR PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
SANSON MARIE-LAURE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
SAULNIER CELINE	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR SAINT JOSEPH SALLANCHES	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
SAVARY NICOLAS	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO JEAN MONNET ANNEMASSE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
SAVERYS PASCAL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	MATHEMATIQUES
SBALBI KARINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR SAINT JOSEPH SALLANCHES	ALLEMAND
SCHOPP AURELIA LOU-ANA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER ELIE CARTAN LA TOUR DU PIN	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
SELLAL MICHEL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
SENECHAUX NATHALIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG ALBERT TRIBOULET ROMANS SUR ISERE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
SIMON DIDIER	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	CLG PR LA PRESENTATION DE MARIE ST JULIEN EN	ALLEMAND
SUDRE STEPHANE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LG CAMILLE VERNET VALENCE	MATHEMATIQUES
SYLVESTRE ALEXANDRE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 38-3 BOURGOIN JALLIEU ZONE 38-3 E	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

TARDIF CAMELIA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	ANGLAIS
TARDY VIOLAINE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO FRANCOIS JEAN ARMORIN CREST	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
TARTARAT-CHAPITRE LAETITIA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
TASSO YANN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LA PLEIADE PONT DE CHERUY	MATHEMATIQUES
TEPPATI MAUD	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	CLG PR DEMOTZ DE LA SALLE RUMILLY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
TERRIBLE LOIC	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LG PR SAINT MAURICE ROMANS SUR ISERE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
THOBY MICKAEL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	HISTOIRE GEOGRAPHIE
THOMAS FRANCOIS	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	LGT PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
TISSOT CHRISTELLE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO PR DEMOTZ DE LA SALLE RUMILLY	HISTOIRE GEOGRAPHIE
TORINESI MAREVA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LG EMILE LOUBET VALENCE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
TOUIHRAT FREDERIC	ECR PROFESSEUR AGREGE CL. NORMALE	LGT PR METIER SAINT AMBROISE CHAMBERY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
TOUSSAINT MARIE LAURE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	Z.REMP ZONE 26-1 VALENCE ZONE 26-1 VALENCE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
TRUILLET STEPHANE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO LA SAULAIE ST MARCELLIN	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
URIEN SAVERINO CHRISTINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	MATHEMATIQUES
VALLA SOLENE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LES TROIS SOURCES BOURG LES VALENCE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
VALLOIS CHRISTELLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO MARCEL GIMOND AUBENAS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
VALZER THOMAS	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR SAINT JEAN BOSCO CLUSES	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
VANNSON ELISE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG VAUGELAS CHAMBERY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
VASSEUR MELANIE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO MARCEL GIMOND AUBENAS	HISTOIRE GEOGRAPHIE
VENTRE URSULA	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	LPO PR PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	ITALIEN
VERBICARO AURELIE	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	CLG PR CHATEAUNEUF CHATEAUNEUF DE GALAUF	ITALIEN
VERMOREL CHANTAL	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	CLG PR SAINT MICHEL ANNECY	ANGLAIS
VERNET ALBINE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	LPO EDOUARD HERRIOT VOIRON	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
VIGNA LUCIE	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	CLG PR SAINT FRANCOIS VILLE LA GRAND	ANGLAIS
VILLAR HERNAN IRENE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	ESPAGNOL
VINCENT-CABOUD FLORIAN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LGT LA VERSOIE THONON LES BAINS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
VIVIER BOUDRIER MARIA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	ITALIEN
VUILLOT JEROME	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
WAGNER CAROLE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
WALTER ANNE-LISE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO HECTOR BERLIOZ LA COTE ST ANDRE	ESPAGNOL
WEBER-KLER SYLVIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	ESPAGNOL
WUILLOT EGLANTINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT L'OISELET BOURGOIN JALLIEU	HISTOIRE GEOGRAPHIE
ZANDERS EMMANUELLE EMIL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LCL ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
ZASKE-SAGER MAREN	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR SAINT MARC NIVOLAS VERMELLE	ALLEMAND
ZEINEL RANDA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LPO PHILIBERT DELORME L ISLE D ABEAU	ANGLAIS
ZELSMANN HELENE SARAH	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LG INTERNATIONAL EUROPOLE GRENOBLE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/267
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/267 du 27 juin 2022

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1er : Le jury de délibérations du baccalauréat professionnel, spécialité aménagement et finition du bâtiment est composé comme suit pour la session 2022 :

LEGER-ROUSTAN MARIKA	EPE-UGA UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ST MARTIN D HERES	PRESIDENT DE JURY
LAUNAY DANIEL	LP AUGUSTE BOUVET ROMANS SUR ISERE CEDEX	VICE- PRESIDENTE DE JURY
KOLERSKI DOMINIQUE	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
BOCHU CLEMENT	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
BERNARD FREDERIC	LPO LYC METIER GALILEE VIENNE CEDEX	
GIRARDET DANIEL	LP AUGUSTE BOUVET ROMANS SUR ISERE CEDEX	

Article 2 : Le jury se réunira au LPO FERDINAND BUISSON VOIRON CEDEX les lundi 04 juillet 2022 à 09h00 et jeudi 07 juillet 2022 à 15h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/269
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/269 du 27 juin 2022

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1er : Le jury de délibérations du baccalauréat professionnel, spécialité artisanat et métiers d'art option communication visuelle pluri-media est composé comme suit pour la session 2022 :

AMIOT CLAIRE	EPE-UGA UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ST MARTIN D HERES	PRESIDENT DE JURY
SERELLE DANKA	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE CEDEX 2	VICE-PRESIDENTE DE JURY
ROIGNAT DOMINIQUE	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
DALLUT PATRICK	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
COUDOUR ROBICHON NATHALIE	LP PR METIER MONTPLAISIR VALENCE	
REPPERT DUPRE AUDREY LOUISE	LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE CEDEX 2	

Article 2 : Le jury se réunira au LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE CEDEX 2 les lundi 04 juillet 2022 à 09h00 et jeudi 07 juillet 2022 à 16h00.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/249
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/249 du 27 juin 2022

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1er : Le jury de délibérations du baccalauréat professionnel, spécialité artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel est composé comme suit pour la session 2022 :

RICHEFEU VINCENT	EPE-UGA UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ST MARTIN D HERES	PRESIDENT DE JURY
FERREIRA SANDRINE	LP VICTOR HUGO VALENCE CEDEX	VICE-PRESIDENTE DE JURY
CHOUVET PATRICK	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
BOZONNET ANNICK	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
LEMEE ARNAUD	LP VICTOR HUGO VALENCE CEDEX	
LAURENT CLAIRE	LP VICTOR HUGO VALENCE CEDEX	

Article 2 : Le jury se réunira au LP VICTOR HUGO VALENCE CEDEX les lundi 04 juillet 2022 à 09h00 et jeudi 07 juillet 2022 à 15h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/279
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/279 du 27 juin 2022

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1er : Le jury de délibérations du baccalauréat professionnel, spécialité artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement est composé comme suit pour la session 2022 :

LAFORGUE DENIS	U CHAMBERY USMB CHAMBERY CEDEX	PRESIDENT DE JURY
MOUSTACAKIS MARJORIE	LP LYC METIER JEAN CLAUDE AUBRY BOURGOIN JALLIEU CEDEX	VICE-PRESIDENTE DE JURY
DEGUERRY NAIS	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
VOLMAT DAMIEN	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
SOCCOL MARIE-CHRISTINE	LP LYC METIER JEAN CLAUDE AUBRY BOURGOIN JALLIEU CEDEX	
SPRINGOLO JEAN PASCAL	LP LYC METIER JEAN CLAUDE AUBRY BOURGOIN JALLIEU CEDEX	

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER JEAN CLAUDE AUBRY BOURGOIN JALLIEU CEDEX les lundi 04 juillet 2022 à 09h00 et jeudi 07 juillet 2022 à 15h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/261
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/261 du 27 juin 2022

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1er : Le jury de délibérations du baccalauréat professionnel, spécialité boulanger pâtissier est composé comme suit pour la session 2022 :

ANGE CAROLINE	EPE-UGA UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ST MARTIN D HERES	PRESIDENT DE JURY
LACHAL JEAN-CLAUDE	LPO LYC METIER LESDIGUIERES GRENOBLE CEDEX 1	VICE-PRESIDENTE DE JURY
MAGNIN CHRISTOPHE	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
GUILLOUX YVAN	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
BENHAOUED LINDA	LP PR LES PORTES DE CHARTREUSE VOREPPE	
ARNAUD MATHIEU	LP PR LES PORTES DE CHARTREUSE VOREPPE	

Article 2 : Le jury se réunira au LPO LYC METIER LESDIGUIERES GRENOBLE CEDEX 1 les lundi 04 juillet 2022 à 09h00 et jeudi 07 juillet 2022 à 15h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N° DEC2/XIII/22/263
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC2/XIII/22/263 du 27 juin 2022

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1er : Le jury de délibérations du baccalauréat professionnel, spécialité commercialisation et service en restauration est composé comme suit pour la session 2022 :

ANGE CAROLINE	EPE-UGA UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ST MARTIN D HERES	PRESIDENT DE JURY
TALTAVULL RENAUD	LP HOTELIER FRANCOIS BISE BONNEVILLE CEDEX	VICE-PRESIDENTE DE JURY
REYMOND HERMINE	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
FERREUX JULIEN	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
AMADEO LUDOVIC	LP PR LES PORTES DE CHARTREUSE VOREPPE	
BENHAOUED LINDA	LP PR LES PORTES DE CHARTREUSE VOREPPE	

Article 2 : Le jury se réunira au LPO LYC METIER LESDIGUIERES GRENOBLE les lundi 04 juillet 2022 à 10h00 et jeudi 07 juillet 2022 à 16h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/295
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/295 du 27 juin 2022

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1er : Le jury de délibérations du baccalauréat professionnel, spécialité conducteur transport routier de marchandises est composé comme suit pour la session 2022 :

DONSIMONI MYRIAM	U CHAMBERY USMB CHAMBERY CEDEX	PRESIDENT DE JURY
BLUMEL PATRICE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	VICE-PRESIDENTE DE JURY
RUCH GAEL	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
AUMAGE ALBAN	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
BAUER RODOLPHE	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	
PORTAZ MAUD	LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY	

Article 2 : Le jury se réunira au LPO LOUIS ARMAND CHAMBERY 2 les lundi 04 juillet 2022 à 09h30 et jeudi 07 juillet 2022 à 16h00.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/262
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/262 du 27 juin 2022

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1er : Le jury de délibérations du baccalauréat professionnel, spécialité cuisine est composé comme suit pour la session 2022 :

ANGE CAROLINE	EPE-UGA UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ST MARTIN D HERES	PRESIDENT DE JURY
BOUGET LAVIGNE SYLVAIN	LPO LYC METIER LESDIGUIERES GRENOBLE	VICE-PRESIDENTE DE JURY
INCARDONA JEAN-JACQUES	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
SOMMACAL MARIE	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
ROMAGNOLI LAURENT	LP PR LES PORTES DE CHARTREUSE VOREPPE	
BENHAOUED LINDA	LP PR LES PORTES DE CHARTREUSE VOREPPE	

Article 2 : Le jury se réunira au LPO LYC METIER LESDIGUIERES GRENOBLE les lundi 04 juillet 2022 à 09h30 et jeudi 07 juillet 2022 à 16h00.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/289
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/289 du 27 juin 2022

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1er : Le jury de délibérations du baccalauréat professionnel, spécialité étude et réalisation de produits industriels est composé comme suit pour la session 2022 :

OBBADE SAID	GRENOBLE INP INST POLYTECHNIQUE GRENOBLE CEDEX 1	PRESIDENT DE JURY
LHERMINIER THIERRY	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	VICE-PRESIDENTE DE JURY
HOENIG NATHALIE	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
MARIN DOMINIQUE	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
PASLIN DOMINIQUE	LP AMEDEE GORDINI ANNECY	
DUBONNET JEAN-FRANCOIS	LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY	

Article 2 : Le jury se réunira au LPO LYC METIER MONGE CHAMBERY les lundi 04 juillet 2022 à 10h30 et jeudi 07 juillet 2022 à 16h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/253
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/253 du 27 juin 2022

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1er : Le jury de délibérations du baccalauréat professionnel, spécialité gestion-administration est composé comme suit pour la session 2022 :

GAILLARD ISABELLE	EPE-UGA UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ST MARTIN D HERES	PRESIDENT DE JURY
LANFRAY CHRISTOPHE	LPO HECTOR BERLIOZ LA COTE ST ANDRE	VICE-PRESIDENTE DE JURY
CHOMARD TIFFANY	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
PERRON STEPHANIE	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
ABRAHAM LAURENCE	LPO LYC METIER PORTES DE L'OISANS VIZILLE	
MOHAMED FATIMA	LP JACQUES PREVERT FONTAINE	

Article 2 : Le jury se réunira au LPO HECTOR BERLIOZ LA COTE ST ANDRE les lundi 04 juillet 2022 à 09h00 et jeudi 07 juillet 2022 à 16h00.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/297
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/297 du 27 juin 2022

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1er : Le jury de délibérations du baccalauréat professionnel, spécialité productique mécanique décolletage est composé comme suit pour la session 2022 :

ADLOFF CATHERINE	U CHAMBERY USMB CHAMBERY CEDEX	PRESIDENT DE JURY
CIRIK IZZET	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES CEDEX	VICE-PRESIDENTE DE JURY
GURNARI JOSEPH	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
KHEDRAOUI YOUSRI	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
DUQUESNOY VINCENT	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES CEDEX	
DURAND MARLENE	LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES CEDEX	

Article 2 : Le jury se réunira au LPO LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES CEDEX les lundi 04 juillet 2022 à 09h00 et jeudi 07 juillet 2022 à 15h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/177
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/177 du 08 juin 2022

- Vu le code de l'éducation, articles D337-95 à D337-124 portant règlement général des brevets professionnels ;
- Vu le décret n° 2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées des périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 ; dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle, pour la session 2022 ; dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1^{er} : Le jury de délibérations du brevet professionnel, spécialité art de la cuisine est composé comme suit pour la session 2022 :

SANTALUCIA ALEXANDRE	FAISANT FONCTION D'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE SPECIALITE ART DE LA CUISINE	PRESIDENT DE JURY DE DELIBERATION
AUDIGIER JEROME	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP PR MARIE RAVIER – BOURG ST ANDEOL	
JOSSERAND CHRISTIAN	FORMATEUR DE CFA ANT CFA MFR LE FONTANIL – ST ALBAN LEYSSE CEDEX	
GASQUET LISOU	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO VAUCANSON – GRENOBLE CEDEX 1	
CEVOZ ANTOINE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION – CHAMBERY	
CLEMENT JEREMY	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION – GRENOBLE	
SUBTIL XAVIER	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSOIN – GRENOBLE	

Article 2 : Le jury se réunira à l'annexe du rectorat – Centre le Tremble à Gières le mardi 05 juillet 2022 à 10h00.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe**

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/178
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/178 du 08 juin 2022

- Vu le code de l'éducation, articles D337-95 à D337-124 portant règlement général des brevets professionnels ;
- Vu le décret n° 2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées des périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 ; dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle, pour la session 2022 ; dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1^{er} : Le jury de délibérations du brevet professionnel, spécialité arts du service et commercialisation en restauration est composé comme suit pour la session 2022 :

SANTALUCIA ALEXANDRE	FAISANT FONCTION D'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE SPECIALITE ART DU SERVICE ET COMMERCIALISATION EN RESTAURATION	PRESIDENT DE JURY DE DELIBERATION
GASQUET LISOU	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO VAUCANSON – GRENOBLE CEDEX 1	
MUSCILLO LORENZO	FORMATEUR EFMA – BOURGOIN JALLIEU CEDEX	
PISSARD-GIBOLLET VALERIE	FORMATEUR IMT – GRENOBLE CEDEX 1	
MANDON CAMILLE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION – VALENCE	
SIMON PAULINE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION – CHAMBERY	
REMUSAT REY MANON	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION – GRENOBLE	

Article 2 : Le jury se réunira à l'annexe du rectorat – Centre le Tremble à Gières le mardi 05 juillet 2022 à 10h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe**

Céline Hagopian

DEC 2

Réf N°DEC2/XIII/22/255
Affaire suivie par : Audrey Zaetta
Tél : 04 76 74 72 49
Mél : audrey.zaetta@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DEC2/XIII/22/255 du 27 juin 2022

- Vu le code de l'Education ;
- Vu le décret n°2022-672 du 26 avril 2022 portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2022 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire ;

Article 1er : Le jury de délibérations du baccalauréat professionnel, spécialité esthétique, cosmétique et parfumerie est composé comme suit pour la session 2022 :

LETREGUILLY ANNE	EPE-UGA UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ST MARTIN D HERES	PRESIDENT DE JURY
SACEPE CECILIA	LP JACQUES PREVERT FONTAINE	VICE-PRESIDENTE DE JURY
BOLZAN LINDA	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
BARAT YOLANDE	MEMBRE DE LA PROFESSION GRENOBLE	
DEVOUSSOUX VALERIE	CFA ECOLE PRIVEE ESTHETIQUE VIENNE	
QUIMBEL LAETITIA	LP PR JEANNE D'ARC LE PEAGE DE ROUSSILLON	

Article 2 : Le jury se réunira au LP JACQUES PREVERT FONTAINE les lundi 04 juillet 2022 à 09h30 et jeudi 07 juillet 2022 à 16h00.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de l'académie et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

SGRA

92 rue de Marseille
BP 7227 – 69354 Lyon cedex 07

Lyon, le 30 juin 2022

Arrêté n°2022-48 portant délégation de signature
pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie
associative, à l'engagement civique et aux sports
pour le département de l'Isère

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation de services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté n°2021-01 du 4 janvier 2021 portant organisation de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le protocole relatif à l'articulation des compétences pour la mise en œuvre des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;

Vu le décret du 26 juin 2017 portant nomination de Madame Viviane HENRY, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Isère ;

Vu l'arrêté n° 38-2021-07-20-00001 du 20 juillet 2021 par lequel le préfet de l'Isère donne délégation de signature à Monsieur Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2021 portant nomination de Madame Isabelle BECU SALAÛN dans l'emploi de conseillère de directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, délégation est donnée à madame Viviane HENRY, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère à l'effet de signer, au nom du préfet du département de l'Isère, tous actes et décisions dans les limites fixées par l'arrêté susvisé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame HENRY, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article 1 est exercée par madame Isabelle BECU SALAÛN, cheffe du service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) du département de l'Isère.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame HENRY, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère, ou de madame Isabelle BECU SALAÛN, cheffe du SDJES du département de l'Isère, délégation de signature est donnée, dans les limites de leurs attributions et pour les actes figurant dans le tableau ci-dessous, à :

I - Associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire	
Monsieur Tanguy FARRIÉ, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, Délégué départementale à la vie associative, et Monsieur Franck RICHETTI, professeur de sport	<ul style="list-style-type: none">• Décisions d'agrément et de retrait d'agrément des associations sportives ayant leur siège dans le département• Décisions d'agrément et de retrait d'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ayant leur siège dans le département• Décisions d'approbation et d'opposition des conventions passées entre les associations sportives et les sociétés constituées par elles en application de l'article L. 122-1 du code du sport• Conventions d'attribution de poste « Fonds jeunesse et éducation populaire »• Correspondances du délégué départemental à la vie associative et celles liées à l'instruction des dossiers FDVA et des postes FONJEP
II - Actes administratifs et mesures de police administrative	
Mesdames Marilynne DEGLISE FAVRE, Attachée d'administration, Charlotte BOUYAT, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse et Monsieur Franck RICHETTI, professeur de sport	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration des accueils collectifs de mineurs et des locaux correspondants définis à l'article R227-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles• Autorisation d'accueils collectifs à caractère éducatif défini à l'article L2324-1 du code de la santé publique• En cas d'urgence ou après avis du CDJSVA, prononcé d'une mesure de suspension d'exercice à l'égard des personnes dans le domaine de l'accueil collectif des mineurs• Injonctions et décisions d'interruption ou de fin de l'accueil de mineurs, de fermeture temporaire des locaux telles à définies à l'article L227-11 du Code de l'action sociale et des familles



<p>Madame Céline LEVEQUE, Monsieur Yannis CAMPIONE Monsieur Franck RICETTI Monsieur Vincent MORACCHINI professeurs de sport</p>	<ul style="list-style-type: none">• Tous actes administratifs et décisions relatifs à l'exercice des fonctions mentionnées à l'article L.212-1 du code du sport (éducateurs sportifs)• Tous actes administratifs et décisions relatifs à la déclaration des éducateurs sportifs et la délivrance des cartes professionnelles correspondantes en application de l'article R.212-85 et R. 212-86 du code du sport• Tous actes administratifs et décisions relatifs à l'exploitation d'un établissement d'activité(s) physiques(s) ou sportive(s)• Tous actes administratifs et décisions relatifs à la déclaration des équipements sportifs en application de l'article L.312-2 du code du sport• Tous actes administratifs relatifs à l'autorisation d'exercer des manifestations de boxe notamment d'arts martiaux mixtes• Tous actes administratifs relatifs à la surveillance des établissements de baignade d'accès payant notamment dérogation aux conditions de surveillance
---	--

Article 4 : Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier DUGRIP

Arrêté portant modification d'agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres de la société CHAREYRE et FILS

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6312-1 à L 6313-1 et R 6312-1 à R 6314-6 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié, relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté n° 2019-17-0688 du directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes du 28 décembre 2019 pris en application du décret n° 2017-1862 du 29 décembre 2017 portant droit à dérogation, à titre expérimental, au directeur général de l'agence régionale de santé, à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires fixée par l'arrêté du 21 décembre 1987 ;

Vu la décision n° 2022-23-0023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé ;

Considérant le compromis transmis le 23 juin 2022 par l'Office Notarial de la VALLEE DE L'EYRIEUX, entre la société Sarl AMBULANCE CHEYLAROSE TAXI VSL, dont le siège est à LE CHEYLARD (07160) 52 Avenue de Chabannes, en qualité de Cédant et la Sarl CHAREYRE ET FILS, sise 755 Route de la Plaine à PONT DE LABEAUME (07380), en qualité de cessionnaire, compromis relatif à la cession d'un agrément et du véhicule associé marque SKODA type OCTAVIA immatriculé FA-926-DH ;

ARRETE

Article 1 : un agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres sur prescription médicale et dans le cadre de l'aide médicale urgente, est délivré à :

Sarl CHAREYRE ET FILS
Sise, 755 Route de la Plaine
07380 PONT DE LABEAUME
Agrément n° 2020-01

Article 2 : l'agrément est délivré pour la mise en service d'un véhicule de transport sanitaire suivant, en plus de ceux déjà existants dans l'entreprise :

- 1 VEHICULE SANITAIRE LEGER DE CATEGORIE D

SKODA modèle **Octavia** Immatriculé : **FA-926-DH**

Article 3 : toutes les modifications apportées aux éléments constitutifs du dossier sont communiquées sans délai à l'agence régionale de santé, qui s'assure qu'elles ne remettent pas en cause l'agrément (article 4 arrêté 21 décembre 1987).

La personne titulaire de l'agrément doit porter sans délai à la connaissance de l'agence régionale de santé :

- toutes modifications au regard des caractéristiques et installations, toute mise hors service, cession ou modification des véhicules indiqués,
- toute embauche de nouveau personnel,
- toute cessation de fonctions d'un ou plusieurs membres de leur personnel,
- toute obtention par le personnel de diplôme relatif à la profession.

La liste des membres du personnel composant l'équipe est adressée au moins annuellement à l'ARS et le cas échéant lors de toute modification (article R 6312-17 du CSP).

Article 4 : La personne titulaire de l'agrément est tenue de soumettre les véhicules affectés aux transports sanitaires au contrôle des services de l'ARS (article R 6312-4 du CSP).

Article 5 : En cas de manquement aux obligations légales et réglementaires, l'agrément peut faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait par décision motivée du directeur régional de l'agence régionale de santé.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le titulaire et de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

Article 7 : la directrice départementale de l'Ardèche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département de l'Ardèche.

Fait à Privas, le 29 juin 2022

Pour le Directeur général et par délégation
Pour la Directrice départementale de l'Ardèche
La Chargée de mission offre de soins ambulatoire

SIGNE

Meryem LETON

**Arrêté portant modification d'agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres
de la société AMBULANCE CHEYLAROSE TAXI VSL**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6312-1 à L 6313-1 et R 6312-1 à R 6314-6 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié, relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté n° 2019-17-0688 du directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes du 28 décembre 2019 pris en application du décret n° 2017-1862 du 29 décembre 2017 portant droit à dérogation, à titre expérimental, au directeur général de l'agence régionale de santé, à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires fixée par l'arrêté du 21 décembre 1987 ;

Vu la décision n° 2022-23-0023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé ;

Considérant le compromis transmis le 23 juin 2022 par l'Office Notarial de la VALLEE DE L'EYRIEUX, entre la société Sarl AMBULANCE CHEYLAROSE TAXI VSL, dont le siège est à LE CHEYLARD (07160) 52 Avenue de Chabannes, en qualité de Cédant et la Sarl CHAREYRE ET FILS, sise 755 Route de la Plaine à PONT DE LABEAUME (07380), en qualité de cessionnaire, compromis relatif à la cession d'un agrément et du véhicule associé marque SKODA type OCTAVIA immatriculé FA-926-DH ;

ARRETE

Article 1 : un agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres sur prescription médicale et dans le cadre de l'aide médicale urgente, est délivré à :

Sarl AMBULANCE CHEYLAROSE TAXI VSL
Nom commercial : AMBULANCE BLACHERE CHAREL
Sise, 52 Avenue de Chabannes
07160 LE CHEYLARD
Agrément n° 077-89

Article 2 : l'agrément délivré est modifié pour la mise en service des véhicules de transport sanitaire suivants :

1 VEHICULE DE CATEGORIE A (Type B) :

- **VOLKSWAGEN - Modèle Transporter** Immatriculé : **AQ-213-WK**

1 VEHICULE DE CATEGORIE C (Type A) :

- **RENAULT - Modèle Trafic** Immatriculé : **BC-390-DR**

1 VEHICULE SANITAIRE LEGER DE CATEGORIE D :

- **SKODA - Modèle Octavia** Immatriculé **FJ-251-DR**

Article 3 : toutes les modifications apportées aux éléments constitutifs du dossier sont communiquées sans délai à l'agence régionale de santé, qui s'assure qu'elles ne remettent pas en cause l'agrément (article 4 arrêté 21 décembre 1987).

La personne titulaire de l'agrément doit porter sans délai à la connaissance de l'agence régionale de santé :

- toutes modifications au regard des caractéristiques et installations, toute mise hors service, cession ou modification des véhicules indiqués,
- toute embauche de nouveau personnel,
- toute cessation de fonctions d'un ou plusieurs membres de leur personnel,
- toute obtention par le personnel de diplôme relatif à la profession.

La liste des membres du personnel composant l'équipe est adressée au moins annuellement à l'ARS et le cas échéant lors de toute modification (article R 6312-17 du CSP).

Article 4 : La personne titulaire de l'agrément est tenue de soumettre les véhicules affectés aux transports sanitaires au contrôle des services de l'ARS (article R 6312-4 du CSP).

Article 5 : En cas de manquement aux obligations légales et réglementaires, l'agrément peut faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait par décision motivée du directeur régional de l'agence régionale de santé.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le titulaire et de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

Article 7 : la directrice départementale de l'Ardèche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département de l'Ardèche.

Fait à Privas, le 29 juin 2022

Pour le Directeur général et par délégation
Pour la Directrice départementale de l'Ardèche
La Chargée de mission offre de soins ambulatoire

SIGNE

Meryem LETON



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté n° 2022-08-0007

portant fermeture d'une pharmacie d'officine dans le département de la Haute-Loire

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L. 5125-5-1 et L. 5125-22 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 1942 portant création d'une licence d'officine de pharmacie pour l'exploitation de l'officine de pharmacie située 1 place du Plot 43000 Le Puy-en-Velay, sous le n°43#000024 ;

Vu le courrier du 2 mars 2022 de Maître Olivier ROLLUX, avocat, Cabinet ROLLUX CHAMPLIAUD DAUPHIN – 95 rue Molière 69003 Lyon, faisant part du projet de cessation d'activité de l'officine de pharmacie sise 1 place du Plot au Puy-en-Velay (43000) à compter du 31 juillet 2022 dans le cadre d'une restructuration officinale envisagée, et faisant état de la remise de licence de Madame Armèle NAVOISEAU, titulaire de cette officine ;

Vu l'avis du directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes du 25 mars 2022 relatif à cette opération de restructuration du réseau officinal ;

Vu le mail du 1^{er} juin 2022 de Maître Olivier ROLLUX, avocat, confirmant la fermeture de l'officine de pharmacie sise 1 place du Plot au Puy-en-Velay (43000) à compter du 31 juillet 2022 et la restitution de la licence par Madame Armèle NAVOISEAU, titulaire de cette officine, à cette même date ;

Considérant que la fermeture définitive entraîne la caducité de la licence ;

Arrête

Article 1 : L'arrêté préfectoral du 5 juin 1942 portant création d'une licence d'officine de pharmacie pour l'exploitation de l'officine de pharmacie située 1 place du Plot 43000 Le Puy-en-Velay sous le n°43#000024 est abrogé .

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 31 juillet 2022.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes,
- d'un recours administratif auprès de Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Article 4 : La Directrice de l'Offre de Soins et le Directeur de la délégation départementale de la Haute-Loire de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Lyon, le 24 juin 2022

Pour le Directeur Général et par délégation,
La responsable du pôle pharmacie biologie
Signé Catherine PERROT

Arrêté N° 2022-18-1050

Portant modification de l'arrêté 2022-18-0271 fixant les tarifs journaliers de prestations applicables à compter du 1er mars 2022 de

**CLINIQUE DE L'OUEST LYONNAIS
N° FINESS EJ 690000336**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Officier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-20-1 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 35 ;

Vu le décret n°2021-1855 du 28 décembre 2021 relatif à la tarification nationale journalière des prestations bénéficiant aux patients hospitalisés ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2021 fixant pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 la tarification nationale journalière des prestations des établissements mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale exerçant des activités mentionnées au 2^o de l'article L. 162-22 du même code ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2021 fixant pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 la tarification nationale journalière des prestations des établissements mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale exerçant des activités mentionnées au 2^o de l'article L. 162-22 du même code ;

Vu la décision n°2021-23-0086 du 30 novembre 2021 portant nomination avec délégation de signature ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté n°2022-18-0271 du 8 avril 2022 fixant les tarifs journaliers de prestations à partir du 1^{er} mars 2022 ;

Arrête :

Article 1 :

Les tarifs journaliers de prestations applicables, à l'établissement ci-après désigné sont fixés comme suit, à compter du 1er mars 2022, après application du coefficient de transition, le cas échéant pour chaque activité mentionnée au 2° de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale, ainsi qu'il suit :

Le coefficient de transition de l'établissement du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023 est fixé à : 0,977

Seuls peuvent être appliqués par l'établissement ceux des tarifs figurant dans la grille ci-dessous pour les activités qu'il est effectivement autorisé à réaliser.

Activités mentionnées au 2° de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale			
GROUPE : Non mixte et non sectorisé			
DMT	CODE TARIFAIRE	Groupes « Activités »	MONTANTS
860	13	Hospitalisation complète de + de 18 ans	295,94 €
861	54	Hospitalisation partielle de + de 18 ans	252,39 €
862	14	Hospitalisation complète de - de 18 ans	502,41 €

Article 2 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale, Palais des juridictions Administratives, 184 rue DUGUESCLIN, 69003 LYON, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 3:

Le Directeur de l'offre de soins et le directeur délégué Finance et Performance de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Fait à Lyon le 22 juin 2022

Pour Le directeur général de l'Agence régionale
de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Par délégation
Le directeur délégué Finance et Performance

Raphaël BECKER

Arrêté n° 2022-18-0681

Portant dissociation de la DAF USLD notifiée en phase 1 2022 et application des tarifs au centre hospitalier Albertville Moutiers.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, notamment son article 114 ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes n° 2022-18-108 du 1^{er} janvier 2022 fixant les tarifs journaliers de prestation à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes n° 2022-18-0294 du 8 avril 2022 fixant les tarifs journaliers de prestation à compter du 1^{er} mars 2022 ;

ARRETE

Article 1 : Les tarifs journaliers de prestation applicables au **CENTRE HOSPITALIER ALBERTVILLE MOUTIERS**, n° FINESS 73 000 2839 sont inchangés.

Article 2 : La dotation annuelle de financement des Unités de Soins Longue Durée (USLD) se décompose ainsi :

- USLD Albertville (Claude Léger)	1 111 959€
Dont CNR.....	146 410€
- USLD Moutiers	1 059 793€
Dont CNR.....	139 547€

Article 3 : Conformément à la réglementation, les tarifs fixés s'entendent "forfait journalier" non compris.

Article 4 : Les recours contentieux contre la présente décision doivent parvenir au Tribunal interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale, sis au Palais des Juridictions, Cour administrative d'appel, 184 rue DUGUESCLIN, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles elle a été notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le directeur de l'Offre de Soins de l'agence régionale de santé et le directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 30 juin 2022

Pour le directeur général de l'Agence régionale
de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Par délégation

Le directeur délégué Finance et Performance

Raphaël BECKER

Arrêté n° 2022-18-0682

Portant dissociation de la DAF USLD notifiée en phase 1 de la campagne budgétaire 2022.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, notamment son article 114 ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes n° 2022-18-107 du 1^{er} janvier 2022 fixant les tarifs journaliers de prestation à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes n° 2022-18-0293 du 8 avril 2022 fixant les tarifs journaliers de prestation à compter du 1^{er} mars 2022 ;

ARRETE

Article 1 : Les tarifs journaliers de prestation applicables au **CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE**, n° FINSS 73 000 0015 sont inchangés.

Article 2 : La dotation annuelle de financement des Unités de Soins Longue Durée (USLD) se décompose ainsi :

- USLD Chambéry	1 988 318.64 €
Dont CNR :	247 615 €
- USLD d'Aix-les-Bains	835 238.36 €
Dont CNR :	104 011 €

Article 3 : Conformément à la réglementation, les tarifs fixés s'entendent "forfait journalier" non compris.

Article 4 : Les recours contentieux contre la présente décision doivent parvenir au Tribunal interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale, sis au Palais des Juridictions, Cour administrative d'appel, 184 rue DUGUESCLIN, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles elle a été notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le directeur de l'Offre de Soins de l'agence régionale de santé et le directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 30 juin 2022

Pour le directeur général de l'Agence régionale
de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Par délégation

Le directeur délégué Finance et Performance

Raphaël BECKER

Arrêté n° 2022-18-0683

Portant dissociation de la DAF SSR notifiée en phase 1 de la campagne budgétaire 2022.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, notamment son article 114 ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes n° 2016-1398 du 28 juillet 2016 fixant la dissociation de la dotation annuelle de financement entre la MECS "Châlet de l'Ornon" et "La Grande Casse" et le tarif journalier de prestation ;

ARRETE

Article 1 : La dotation annuelle de financement des MECS CHALET DE L'ORNON et LA GRANDE CASSE N° FINESS 73 078 3974 se décompose ainsi :

Centre "LE CHALET DE L'ORNON"

n° FINESS : 730783974	151 702 euros
dont MIGAC SSR 10 542 €	
dont CNR 10 542 €	
dont DAF SSR141 160 €	
dont CNR 1 874 €	

Centre "LA GRANDE CASSE"

n° FINESS : 730783966	101 135 euros
dont MIGAC SSR 7 028 €	
dont CNR 7 028 €	
dont DAF SSR 94 107 €	
dont CNR 1 249 €	

Article 2 : Le tarif journalier de prestation est inchangé.

Article 3 : Conformément à la réglementation, les tarifs fixés s'entendent "forfait journalier" non compris.

Article 4 : Les recours contentieux contre la présente décision doivent parvenir au Tribunal interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale, sis au Palais des Juridictions, Cour administrative d'appel, 184 rue DUGUESCLIN, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles elle a été notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le directeur de l'Offre de Soins de l'agence régionale de santé et le Président de l'association AJD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 30 juin 2022

Pour le directeur général de l'Agence régionale
de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Par délégation
Le directeur délégué Finance et Performance

Raphaël BECKER

Arrêté N° 2022-06-0027

Fixant la composition du sous-comité médical du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires.

Le Préfet de l'Isère

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L 1435-5 et L 6314-1 ; les dispositions des articles R 6313-1 et suivants ;

Vu les articles R 133-3 et suivants du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté 2021-06-0219 du 9 mars 2022, fixant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)

ARRÊTENT

Article 1er : Le sous-comité médical, formé par tous les médecins mentionnés au 2° et 3° de l'article R.613.-1.-1, co-présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant et par le préfet du département de l'Isère ou son représentant est composé comme suit.

Un médecin responsable de service d'aide médicale urgente et un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département.

Pour le SAMU

- **Docteur Géry BINAULD**, titulaire suppléé le cas échéant par tout autre membre du service ou organisme auquel il appartient conformément au 1° de l'article R6313-1-1 du code de la santé publique,

Pour le SMUR

- **Docteur Odile DUMONT**, titulaire CHU DE Grenoble, suppléé le cas échéant par tout autre membre du service ou organisme auquel il appartient conformément au 1° de l'article R6313-1-1 du code de la santé publique,

Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours.

- **Docteur Christophe ROUX**, titulaire suppléé le cas échéant par tout autre membre du service ou organisme auquel il appartient conformément au 1° de l'article R6313-1-1 du code de la santé publique,
- **Docteur Karine CHARVET**, suppléante

Un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins

- **Docteur Sophie PERRIN**, titulaire
- **Docteur Pascal JALLON**, suppléant

Quatre médecins représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins.

- **Docteur Gilles PERRIN**, titulaire
- **Docteur Didier LEGAIS**, titulaire
- **Docteur Déborah CADAT-VANDERMARLIERE**, titulaire
- **Docteur Muriel MILESI**, titulaire

- **Docteur Pascale Caroline BACONNIER**, suppléante
- Suppléant non désigné
- Suppléant non désigné
- Suppléant non désigné

Deux praticiens hospitaliers proposés chacun respectivement par les deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières.

Pour l'association des médecins urgentistes de France (AMUF)

- **Docteur Mustapha SOUSSI**, titulaire
- Suppléant non désigné

Pour le SAMU Urgences de France (SUDF)

- **Docteur Guillaume DEBATY**, titulaire
- **Docteur Marie-Hélène SCHMIDT**, suppléante

Un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé, lorsqu'elles existent dans le département.

- Titulaire non désigné
- Suppléant non désigné

Un représentant titulaire et un représentant suppléant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de permanence des soins au plan départemental.

Pour le SNUM 7/7 médecins Bourgoin

- **Docteur Caroline TERRIS**, titulaire
- **Docteur Hélène TRINKER**, suppléante

Pour la FISPEL

- **Docteur Philippe LAGRANGE**, titulaire
- **Docteur Pascale Caroline BACONNIER**, suppléante

Pour SOS médecins

- **Docteur Romain VARNIER**, titulaire
- **Docteur Pierrik BOUDARD**, suppléant

Article 1- Les membres constituant le sous-comité médical du comité départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) sont nommés pour une durée de 3 ans.

Article 2 - Le sous-comité médical du comité départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires est réuni à l'initiative des co-présidents ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres, et au moins une fois par an.

Article 3 - Le secrétaire général de la Préfecture du département de l'Isère et le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département de l'Isère.

Fait à Grenoble, le 15/06/22

Le Préfet de l'Isère

Le Directeur général
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Le Dr Jean-Yves GRALL

Signé

Décision N° 2022-21-0052 portant modification de l'arrêté N°2019-21-0029 du 28 mars 2019, relatif au renouvellement du dépôt de sang du Centre Hospitalier de Givors (69), en application des nouvelles dispositions introduites par le décret n°2020-1019 du 7 août 2020 relatif à la mise à disposition du plasma lyophilisé

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code de Santé Publique, titre II Livre II de la première partie et notamment ses articles L.1221.10, R.1221-19 à 21.6 et D.1221-20;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif à la liste des matériels des dépôts de sang prévus à l'article R.1221-20-4 ;
- Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- Vu l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé ou un groupement de coopération sanitaire et l'établissement de transfusion sanguine référent ;
- Vu l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant les conditions techniques d'autorisation de dépôt de sang géré par un établissement de santé ou par un groupement de coopération sanitaire ;
- Vu l'instruction N° DGS/PP4/DGOS/PF2/2021/230 du 16 novembre 2021 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel ;
- Vu la décision du 10 mars 2020 relative aux bonnes pratiques transfusionnelles (lignes directrices de la délivrance et lignes directrices relatives aux systèmes d'information) ;
- Vu la décision du 4 juin 2020 fixant la liste et les caractéristiques des produits sanguins labiles (modifiée par les décisions du 09 juillet 2020, 26 novembre 2020 et 13 décembre 2021) ;
- Considérant la décision de l'Établissement Français du Sang n°2018-001R du 11 avril 2018 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine d'Auvergne-Rhône-Alpes et ses décisions modificatives : N°2019-002R du 19 février 2019 ; N°2019-014 R du 31 octobre 2019 N° 2021-002 R du 07 janvier 2021, N° 2021-010 R du 01 septembre 2021 et N°2021-013 R du 23 novembre 2021 ;
- Considérant la convention entre le Directeur de l'Établissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes et la Directrice du Centre Hospitalier de Givors signée le 09 janvier 2019 et son avenant n°1, signé le 13 août 2020 ;
- Considérant l'arrêté n°09-RA-523 du 30 juillet 2009, portant autorisation d'un dépôt de sang au Centre Hospitalier de Givors (69) ;
- Considérant la décision n° 2014-1266 du 16 mai 2014 relative au renouvellement d'autorisation du dépôt de produits sanguins labiles du Centre Hospitalier de Givors ;
- Considérant que l'avenant n°2, signé le 08 juin 2022, à la convention du dépôt de sang entre l'Établissement Français du Sang et le Centre Hospitalier de Givors, fait état des modalités de mise à disposition au Centre Hospitalier de Givors d'unités de plasma lyophilisé dans son dépôt de sang, afin de répondre aux situations d'extrême urgence ;

Considérant la modification de l'arrêté n°2019-21-0029 du 28 mars 2019, relatif au renouvellement du dépôt de sang du Centre Hospitalier de Givors (69), qui porte uniquement sur son article 2 en application des nouvelles dispositions introduites par l'article D 1221-20 susvisé ;
Considérant les autres articles de l'arrêté n°2019-21-0029 du 28 mars 2019 et, notamment l'article portant sur la durée de l'autorisation, qui restent inchangés.

DECIDE

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté n° 2019-21-0029 du 28 mars 2019, relatif au renouvellement du dépôt de sang du Centre Hospitalier de Givors (69) est modifié comme suit :

Le Centre Hospitalier de Givors exerce, dans le strict respect de la convention le liant à l'Établissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes, une activité de :

- **Dépôt d'urgence** au sens de l'article D.1221-20 du Code de la santé publique. A ce titre, il peut conserver et délivrer les différents types de produits sanguins labiles autorisés par la réglementation en vigueur pour cette catégorie de dépôt. Ces produits sanguins labiles distribués par l'établissement de transfusion sanguine référent, sont délivrés en urgence vitale à des patients hospitalisés au Centre Hospitalier de Givors (69).

Article 2 :

Une copie de la présente décision, notifiée à la Directrice du Centre Hospitalier de Givors, est transmise à l'Établissement Français du Sang et au coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle.

Article 3 :

Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 28 juin 2022

Le Directeur Général de
L'Agence Régionale de Santé

Signé

Docteur Jean-Yves GRALL

Décision N° 2022-21-0055

Portant autorisation d'un dépôt de sang à la Clinique du Vivarais (07)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

- Vu le Code de Santé Publique, titre II Livre II de la première partie et notamment ses articles L.1221.10, R.1221-5, R.1221-19 à 21 et R.1222-23, D.1221-20 et D.1223-27 ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif aux conditions d'autorisations des dépôts de sang pris en application des articles R. 1221-20-1 et R. 1221-20-3 ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé et l'établissement de transfusion sanguine référent pour l'établissement d'un dépôt de sang ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif à la liste des matériels des dépôts de sang prévus à l'article R.1221-20-4 ;
- Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- Vu la circulaire DGS/DHOS/AFSSAPS n° 03/582 du 15 décembre 2003 relative à l'acte transfusionnel ;
- Vu la décision du 10 juillet 2018 définissant les principes de bonne pratiques prévues à l'article L.1222-12 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la décision du 4 juin 2020 fixant la liste et les caractéristiques des produits sanguins labiles
- Vu la décision n° 2021-21-0016 du 15 avril 2021 ;
- Considérant l'erreur dans l'adresse de localisation du nouveau dépôt de sang de la Clinique du Vivarais, signalée dans l'arrêté du 15 avril 2021 ;

DÉCIDE

Article 1:

La Décision n°2021-21-0016 du 15 avril 2021 est abrogée.

Article 2:

L'autorisation de gérer un dépôt de sang est accordée à la Clinique du Vivarais : 41, chemin du Pré St Antoine, 07200 AUBENAS.

Le dépôt de sang est localisé au sein de la Clinique du Vivarais, dans un local dédié au sein du bloc opératoire.

Article 3:

Dans le cadre de cette autorisation, la Clinique du Vivarais exerce, dans le strict respect de la convention la liant à l'Établissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes, une activité de :

– **dépôt d'urgence** au sens de l'article D.1221-20 du Code de la santé publique, à savoir la conservation de concentrés de globules rouges de groupe O distribués par l'établissement de transfusion sanguine référent pour les délivrer en urgence vitale à des patients hospitalisés à la Clinique du Vivarais.

Les autres articles 3, 4, 5 et 6 de la Décision n°2021-21-0016 du 15 avril 2021, restent inchangés.

Fait à Lyon le 28 juin 2022

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé

Signé

Docteur Jean-Yves GRALL

Arrêté n° 2022-01-0011

Portant autorisation complémentaire délivrée au centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), géré par l'association ANPAA 01, en qualité de CSAPA référent EAD (éthylotest antidémarrage) médico-administratif
N° FINESS EJ: 75 071 340 6 - N° FINESS ET : 01 000 756 5

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1 et L. 313-1-1 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 221-1, R. 226-1 à R. 226-4, R. 233-1 et D. 226-3-1 ;

Vu le décret n° 2011-1661 du 28 novembre 2011 relatif aux dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2016 relatif aux modalités de prescription et de mise en œuvre du dispositif d'antidémarrage par éthylotest électronique sur proposition des commissions médicales en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'instruction n° DGS/SP3/2019/68 du 27 mars 2019 et ses annexes relatives à la généralisation du dispositif de préfiguration d'éthylotest antidémarrage (EAD) prévue par l'arrêté du 30 octobre 2016 relatif aux modalités de prescription et de mise en œuvre du dispositif d'antidémarrage par éthylotest électronique sur proposition des commissions médicales primaires en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu le plan national MILDECA de mobilisation contre les addictions 2018-2022, notamment son objectif 11.2 "lutter contre la conduite sous l'emprise de l'alcool" ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Ain du 13 novembre 2009 autorisant la transformation du Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie (C.C.A.A.) géré par l'association ANPAA 01 en centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé n° 2012-4724 du 7 novembre 2012 portant prolongation de l'autorisation de fonctionnement du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) situé 114 bis boulevard de Brou, géré par l'association ANPAA 01 ;

Considérant que les exigences d'accessibilité, de taille et de pluridisciplinarité du CSAPA géré par l'association ANPAA 01 sont satisfaites pour la mise en œuvre de ce dispositif ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ANPAA 01 est désigné en qualité de CSAPA référent EAD (dispositif éthylotest antidémarrage) médico-administratif.

Cette désignation prend effet à la date de signature du présent arrêté et court jusqu'à échéance de l'autorisation de fonctionnement du CSAPA ANPAA 01, soit jusqu'au 12 novembre 2024.

Article 2 : Le directeur du CSAPA ANPAA 01 s'engage à mettre en œuvre l'accompagnement médico-psycho-éducatif tel que défini dans les annexes 1 et 2 de l'instruction n° DGS/SP3/2019/68 du 27 mars 2019.

Cet accompagnement, encadré par une équipe référente EAD composée a minima d'un médecin et d'un autre professionnel du CSAPA, doit comporter les étapes suivantes :

- un premier entretien
- une consultation médicale
- cinq séances collectives
- une consultation médicale finale

Ce suivi, gratuit pour l'utilisateur, est mis en œuvre dans le cadre actuel du financement du CSAPA au titre de sa mission d'accompagnement.

Article 3 : Tout changement important dans l'installation, l'organisation et le fonctionnement de cette activité par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance du directeur général de l'agence régionale de santé conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

La présente autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'agence régionale de santé.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa notification pour l'établissement concerné et sa publication pour les autres requérants, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département de l'Ain.

Fait à Lyon le 27 Juin 2022

Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur de la prévention
et de la protection de la Santé

Marc MAISONNY

Arrêté N° 2022-01-0028

Portant avenant transitoire au cahier des charges départemental pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents du département de l'Ain

Le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique notamment ses articles L. 6311-1 à L. 6311-2, L. 6312-1 à L. 6312-5, L. 6314-1, R. 6312-1 à R. 6312-43, R. 6314-1 et suivants, R. 6311-17 et R. 6315-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant organisation du secours à la personne et à l'aide médicale urgente ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel SAMU-transports sanitaires portant organisation de la réponse ambulancière à l'urgence pré-hospitalière ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 relatif aux plafonds d'heures de garde pour l'organisation de la garde prévue à l'article R. 6312-19 du code de la santé publique ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/R2/DSS/DGSCGC/2022/144 du 13 mai 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde ;

Vu le cahier des charges des conditions d'organisation de la garde ambulancière dans le département de l'Ain fixé par le directeur général de l'agence régionale de santé par arrêté n°2015-2637 du 20 juillet 2015 modifié par arrêté n°2015-4134 du 29 septembre 2015 ;

Vu l'avis rendu le 28 juin 2022 par le sous-comité des transports sanitaires du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de l'Ain ;

Considérant que le décret du 22 avril 2022 susvisé procède à une réforme d'ampleur des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde ;

Considérant que le décret du 22 avril 2022 susvisé est entré immédiatement en vigueur, sans prévoir d'entrée en vigueur différée ou échelonnée et que l'instruction ministérielle du 13 mai 2022 susvisée demande au directeur général de l'agence régionale de santé de le mettre en œuvre avant le 30 juin

2022, notamment en adoptant un nouveau cahier des charges départemental conforme au nouvel article R. 6312-19 du code de la santé publique ;

Considérant toutefois que l'instruction ministérielle du 13 mai 2022 susvisée autorise, au vu des circonstances locales et en attendant l'adoption d'un nouveau cahier des charges départemental conforme au nouvel article R. 6312-19 du code de la santé publique, à modifier transitoirement par avenant le cahier des charges départemental actuel ;

Considérant que de nombreux acteurs participent aux transports sanitaires urgents et que la mise en place de la réforme impose donc une concertation et la construction collective, au niveau local, du cahier des charges départemental ;

Considérant que d'importants travaux sont ainsi nécessaires au niveau local pour mettre en œuvre la réforme et l'adapter aux spécificités de chaque territoire ;

Considérant qu'en application de l'article R. 6312-19 du code de la santé publique, le directeur général de l'agence régionale de santé est désormais seul compétent pour arrêter, après avis du sous-comité des transports sanitaires du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires le cahier des charges départemental, qu'il lui est ainsi possible de prendre localement les mesures transitoires afin d'assurer la continuité des transports sanitaires urgents en attendant la mise en œuvre complète de la réforme ;

Considérant que durant cette période transitoire, l'avenant au cahier des charges départemental doit néanmoins respecter les 1^o et 2^o de l'article R. 6312-19 du code de la santé publique dans sa nouvelle rédaction, à défaut du temps nécessaire pour établir la liste prévue à l'article R. 6312-17-1 du code de la santé publique susvisé, il devra prévoir les catégories de lieux de soins vers lesquels les patients peuvent être acheminés ;

Considérant que le directeur général de l'agence régionale de santé a donc décidé d'arrêter un avenant au cahier des charges départemental actuellement en vigueur,

ARRÊTE

Article 1

Le cahier des charges des conditions d'organisation de la garde ambulancière dans le département de l'Ain est ainsi modifié :

- En introduction, au premier paragraphe, la mention « *pendant les nuits, samedis, dimanches et jours fériés* » est remplacée par la mention « *7 jours sur 7, 24 heures sur 24* » ; au deuxième paragraphe, la mention « *transports de patients vers des services d'urgence et les transferts urgents* » est remplacée par la mention « *transports de patients vers des services d'urgence ou des lieux de soins du secteur ambulatoire figurant sur la liste arrêtée par le directeur général de l'ARS et les transferts urgents* » ; au deuxième paragraphe, la mention « *(retour à domicile, hospitalisations programmées, consultations programmées, transports vers les maisons médicales de garde, etc.)* » est remplacée par la mention « *(retour à domicile, hospitalisations programmées, consultations programmées, transferts inter-hospitaliers non urgents, etc.)* » ; le 3^{ème} paragraphe est remplacé par le paragraphe suivant : « *Cette garde départementale est*

effectuée dans le respect des obligations légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur » ;

- A l'article 2, le premier paragraphe, comprenant deux alinéas, est supprimé ; au dernier alinéa, la mention « par secteur » est remplacée par la mention « par implantation » ;
- A l'article 3, au premier paragraphe, la mention « transports de patients vers des services d'urgence et transferts urgents » est remplacée par la mention « transports de patients vers des services d'urgence ou des lieux de soins du secteur ambulatoire figurant sur la liste arrêtée par le directeur général de l'ARS et transferts urgents » ; au deuxième paragraphe, la mention « Les transports secondaires (transports vers les maisons médicales de garde, retours à domicile) » est remplacée par la mention « Les transports secondaires (retours à domicile, transferts inter-hospitaliers non urgents) » ;
- L'article 4.1 est remplacé par des articles 4.1, 4.2 et 4.3 ainsi rédigés :

« ARTICLE 4 : SECTORISATION ET HORAIRES DE LA GARDE

4.1. Les secteurs de garde

La délimitation des secteurs de garde tient compte des délais d'intervention, du nombre d'habitants, des contraintes géographiques et de la localisation des établissements de santé, en application de l'article R. 6312-18 du CSP.

La garde ambulancière du département de l'Ain fait l'objet d'un découpage en 7 secteurs de garde, soit :

- secteur 1 PAYS DE GEX
- secteur 2 VALSERHONE
- secteur 3 HAUT BUGEY
- secteur 4 BUGEY SUD
- secteur 5 PLAINE DE L'AIN
- secteur 6 CÔTIÈRE VAL-DE-SAÔNE
- secteur 7 BOURG VAL-DE-SAÔNE NORD

La répartition des communes entre les secteurs est annexée au cahier des charges, sous forme de cartographie (annexe 2) et de liste (annexe 4).

Le secteur d'affectation de chaque entreprise est détaillé en annexe 3.

4.2. Horaires et secteurs couverts par une garde des transporteurs sanitaires et définition du nombre de véhicules affectés à la garde sur chaque secteur

La définition des secteurs et horaires couverts par une garde est établie notamment en fonction des besoins de transports sanitaires urgents sur chaque territoire et à chaque période de la journée et de la nuit.

Le nombre de véhicules affectés à la garde en fonction des secteurs, de la période (semaine, samedi, dimanche et férié) et des horaires du jour et de la nuit (6-14h, 14-22h et 22-06h) est défini comme suit :

	Semaine			Samedi			Dimanche et férié		
	06-14h	14-22h	22-06h	06-14h	14-22h	22-06h	06-14h	14-22h	22-06h
1- Pays de Gex	2	2	1	2	2	1	2	1	1
2-Valserhône	1	1	0	1	1	0	1	1	0
3-Haut Bugey	2	1	1	1	1	1	1	1	1
4-Bugey Sud	1	1	1	1	1	1	1	1	1
5-Plaine de l'Ain	2	2	1	2	2	1	2	2	1
6-Côtière Val-de-Saône	2	2	1	2	2	1	2	2	1
7-Bourg Val-de-Saône Nord	3	3	2	3	3	2	3	3	2

Les horaires de garde et le nombre de véhicules par secteur peuvent être révisés selon les besoins constatés, après avis du sous-comité des transports sanitaires et dans le respect du plafond régional d'heures de gardes arrêté nationalement.

4.3 Lieu de soins vers lesquels le patient est acheminé pendant la garde

Le patient pris en charge par un transport sanitaire urgent pendant une période de garde peut être acheminé vers l'un des lieux de soins habituellement rattachés au secteur de garde.

À ce titre, le cas échéant, le patient peut être acheminé vers une maison de santé de garde désignée en application des articles R. 6315-1 et suivants du code de la santé publique. »

- Les articles 4.2, 4.3 et 4.4 sont respectivement renommés articles 4.4, 4.5 et 4.6 ;
- A l'article 4.4, la mention « Les lieux de garde sont définis en annexe 2 » est supprimée ;
- A l'article 4.5, au deuxième alinéa du premier paragraphe du a), la mention « Le correspondant local désigné dans chaque secteur » est remplacée par la mention « Le responsable de secteur désigné par l'ATSU » ; au troisième paragraphe, la mention « La liste des correspondants est définie en annexe 2. L'ATSU tient la délégation départementale de l'Ain de l'ARS informée de tout changement dans la liste de ces correspondants. » est supprimée ; au deuxième paragraphe du b), la mention « par fax » est supprimée, et après la mention « L'entreprise devra avertir sans délai par fax et au plus tard 48h avant la garde, le SAMU, l'ATSU 01 » est insérée la mention « représentée par le coordonnateur ambulancier » ; la mention « Annexe 8 » est remplacée par la mention « Annexe 7 » ;
- A l'article 5.2, le troisième paragraphe est supprimé ;
- L'article 7 est remplacé par un article 7 ainsi rédigé :

« ARTICLE 7 : SITUATIONS DE NON TRANSPORT ("SORTIES BLANCHES")

Après transmission du bilan clinique par l'équipage de transport sanitaire, le service d'aide médicale urgente peut décider qu'il n'y a pas lieu de transporter le patient, pour l'une des raisons listées au II de l'article R. 6312-17-1 du code de la santé publique :

- absence du patient sur le lieu d'intervention ;
- absence de nécessité de prise en charge par une structure de soins ou un professionnel de santé ;
- soins apportés au patient sur le lieu de l'intervention sans besoin de prise en charge supplémentaire ;
- transport devant être réalisé par un autre moyen adapté ;
- refus de prise en charge par le patient ;
- décès du patient.

En cas de refus de prise en charge par le patient, un formulaire de refus de soins et/ou de transport est établi après que le patient a été clairement informé par le médecin régulateur des risques encourus.

Les interventions réalisées vers le point de prise en charge du patient non suivies de transport ou "sorties blanches" sont payées aux transporteurs sanitaires par l'Assurance Maladie, dans les conditions prévues à l'article 14 de l'avenant 10 de la convention nationale des transporteurs sanitaires privés. »

- A l'article 9, la mention « accord cadre du 4 mai 2000 modifié relatif à la réduction du temps de travail dans le secteur du transport sanitaire » est remplacée par la mention « accord du 16 juin 2016 relatif à la durée et à l'organisation du travail dans les activités du transport sanitaire s'inscrivant dans le cadre de leur nouveau modèle social et portant avenant à l'accord-cadre du 04 mai 2000 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport sanitaire » ;
- L'annexe numéro 2 est remplacée par l'annexe n° 1 du présent arrêté ;
- L'annexe numéro 2bis est supprimée ;
- L'annexe numéro 3 est remplacée par l'annexe n° 2 du présent arrêté ;
- L'annexe numéro 4 est remplacée par l'annexe n° 3 du présent arrêté ;
- L'annexe numéro 8 est remplacée par l'annexe n°4 du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 3

La directrice de la délégation départementale de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Fait à Lyon, le 29 juin 2022

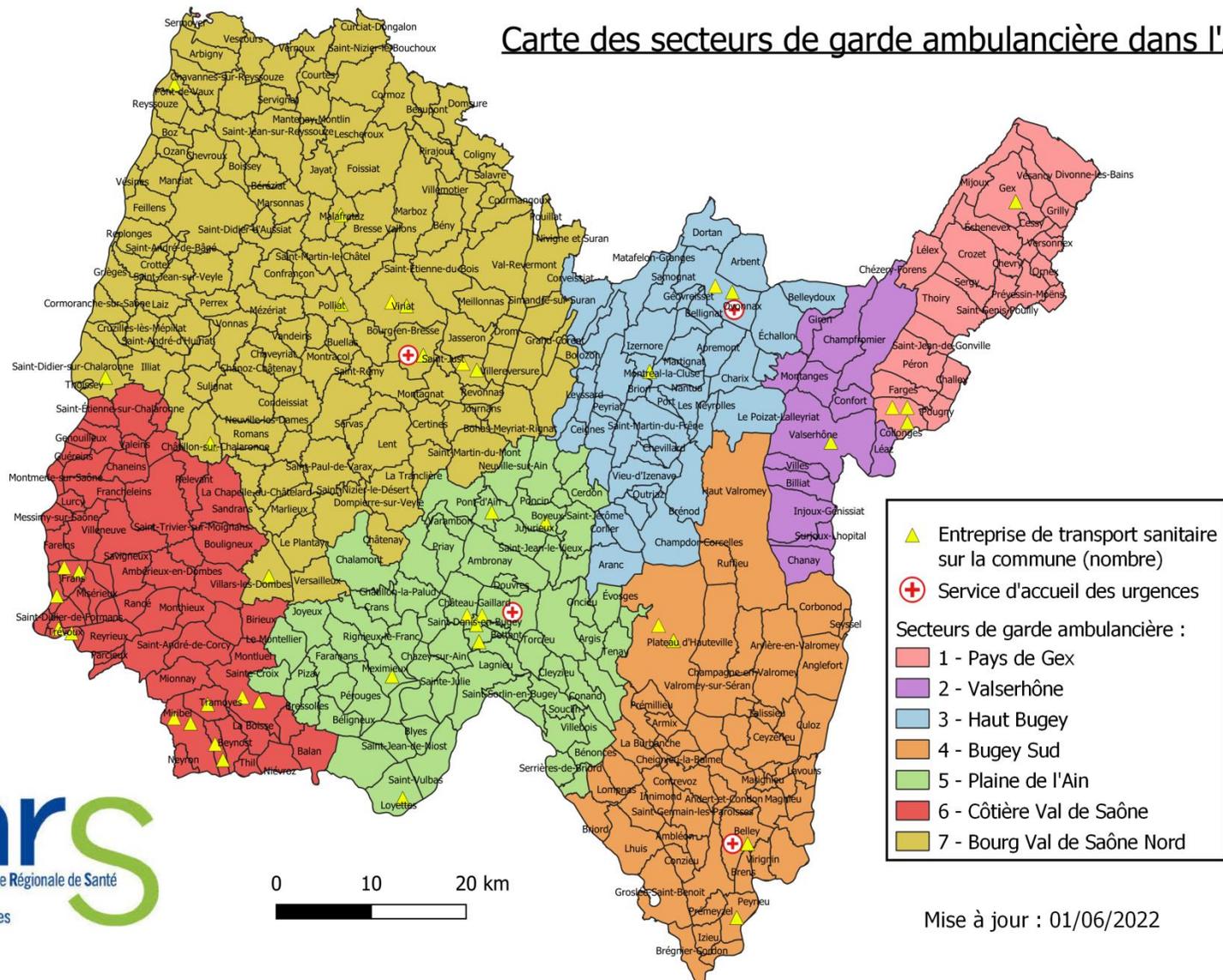
Par délégation, la Directrice générale adjointe

Muriel VIDALENC

ANNEXE 2

Sectorisation de la garde ambulancière dans l'Ain

Carte des secteurs de garde ambulancière dans l'Ain



▲ Entreprise de transport sanitaire sur la commune (nombre)
 ⊕ Service d'accueil des urgences

Secteurs de garde ambulancière :

- 1 - Pays de Gex
- 2 - Valserhône
- 3 - Haut Bugey
- 4 - Bugey Sud
- 5 - Plaine de l'Ain
- 6 - Côtière Val de Saône
- 7 - Bourg Val de Saône Nord

Mise à jour : 01/06/2022



ANNEXE 3
Répartition des entreprises par secteur de garde

SECTEUR 1

PAYS DE GEX

THIANA AMBULANCES

Rue des Etournelles – Technoparc de Collonges
01550 COLLONGES

agrément 01-148

MEDIC 01 AMBULANCES

Rue des Etournelles – Technoparc de Collonges
01550 COLLONGES

agrément 01-153

EPIONE AMBULANCES

Rue des Etournelles – Technoparc de Collonges
01550 COLLONGES

agrément 01-165

AMBULANCES GUERY

ZA de l'Aiglette Nord
01170 GEX

agrément 01-161

SECTEUR 2

VALSERHONE

BELLEGARDE AMBULANCES MULTIN HUMBERT

ZA Etournelle – 738 rue Santos Dumont
01200 CHATILLON EN MICHAILLE

agrément 01-129

SECTEUR 3

HAUT BUGEY

AMBULANCES DU LAC

La Croix Chalon
01460 BEARD GEOVREISSIAT

agrément 01- 67

HARMONIE AMBULANCE

12, impasse Paul Golliat – ZI Nord
01100 OYONNAX

agrément 01-171

.....
AMBULANCES DES PAYS DE L'AIN

17, rue Anatole France
01100 OYONNAX

agrément 01-81

SECTEUR 4

BUGEY SUD

HARMONIE AMBULANCE

127 avenue de Lyon

01110 HAUTEVILLE LOMPNES agrément 01-172

AMBULANCES DES PAYS DE L'AIN
55, avenue Félix Mangini
01110 HAUTEVILLE LOMPNES agrément 01-81

DSL AMBULANCE
90, chemin du Grand Camp
01300 PEYRIEU agrément 01-116

AMBULANCE COTRO
68 rue Antoine Laurent Lavoisier
01300 BELLEY agrément 01-117

SECTEUR 5 PLAINES DE L'AIN

AMBULANCES DES PAYS DE L'AIN
16 rue Gabriel Vicaire
01660 PONT D'AIN agrément 01-81

AMBULANCES AMBARROISES
Zone artisanale le Grand Champ – Avenue de Verdun
01640 JUJURIEUX agrément 01-157

PRO MED 01
41 rue de la République
01500 SAINT DENIS EN BUGEY agrément 01-143

PROMED ASSISTANCE
41 rue de la République
01500 SAINT DENIS EN BUGEY agrément 01-163

AMBULANCE DU BUGEY
41 rue de la République
01500 SAINT DENIS EN BUGEY agrément 01-170

AMBULANCES ANGLESKY
4 chemin du Palais
01800 MEXIMIEUX agrément 01-155

AMBULANCES ANGLESKY
Route Nationale 75 – ZA les Prairies
01500 AMBUTRIX agrément 01-155

AMBULANCES MARLIE
94 rue du Bugey
01360 LOYETTES agrément 01-159

SECTEUR 6**COTIERE VAL-DE-SAONE****AMBULANCES DE JASSANS**

4 allée des Artisans

01600 TREVoux

agrément 01-149

AMD AMBULANCES

1 chemin de Thil

01700 SAINT MAURICE DE BEYNOST

agrément 01-167

AIGLE AMBULANCE

1 route de Thil - ZI Ouest

01700 SAINT MAURICE DE BEYNOST

agrément 01-130

AMBULANCES de BEAUREGARD

22 rue des Ecoles

01480 FRANS

agrément 01-115

ADONIS AMBULANCES VSL

Zone d'activité du Pardy

01480 FRANS

agrément 01-119

VAL DE SAONE AMBULANCES

625, rue de l'Industrie

01480 JASSANS RIOTTIER

agrément 01-174

AMBULANCES DE TREVoux

415 allée de Fétan

01600 TREVoux

agrément 01-147

AMBLANCES DE MONTLUEL

30, avenue de la Gare

01120 MONTLUEL

agrément 01-136

AMBULANCES DE LA COTIERE

200, rue du Trève

01700 MIRIBEL

agrément 01-144

MEDIPRO AMBULANCE

257 rue Neuve

01390 TRAMOYES

agrément 01-169

SAFE AMBULANCES

101 rue des Brotteaux

01700 MIRIBEL

agrément 01-166

VITAL AMBULANCE
752 chemin de la Plaine – lieu-dit les Parties
01120 MONTLUEL

agrément 01-137

SECTEUR 7

BOURG VAL-DE-SAONE NORD

AMBULANCES DE PONT DE VAUX
Route de Montrevel
01190 PONT DE VAUX

agrément 01-38

MY AMBULANCE
Route de Bourg
01340 MALAFRETAZ

agrément 01-160

AMBULANCES DES PAYS DE L'AIN
4 rue François Arago
01000 BOURG-EN-BRESSE

agrément 01-81

AMBULANCE TAXI DE BROU
335 rue Albert Métras – Zac de la Teppe
01250 CEYZERIAT

agrément 01-135

ATB AMBULANCE
335 rue Albert Métras – Zac de la Teppe
01250 CEYZERIAT

agrément 01-150

AMBULANCES TAXIS JACQUES DANIEL
178 rue du Petit Bourg
01310 POLLIAT

agrément 01-132

HARMONIE AMBULANCE
510 rue des Vareys
01440 VIRIAT

agrément 01-173

TAXIS AMBULANCES VSL COILLARD
1641 route de Majornas
01440 VIRIAT

agrément 01-125

TAXIS AMBULANCES VSL COILLARD
384 rue des Frères Lumière
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

agrément 01-125

TAXIS AMBULANCES VSL COILLARD
807 avenue Charles de Gaulle
01330 VILLARD LES DOMBES

agrément 01-125

SOINS AMBULANCES
16 rue du Centre
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

agrément 01-121

ANNEXE 4
Liste des communes par secteur de garde

Secteur 1 - PAYS DE GEX

NOM DES COMMUNES	CODE INSEE
Cessy	01071
Challex	01078
Chevry	01103
Collonges	01109
Crozet	01135
Divonne-les-Bains	01143
Échenevex	01153
Farges	01158
Ferney-Voltaire	01160
Gex	01173
Grilly	01180
Lélex	01210
Mijoux	01247
Ornex	01281
Péron	01288
Pougny	01308
Prévessin-Moëns	01313
Saint-Genis-Pouilly	01354
Saint-Jean-de-Gonville	01360
Sauverny	01397
Ségny	01399
Sergy	01401
Thoiry	01419
Versonnex	01435
Vesancy	01436

Secteur 2 - VALSERHÔNE

NOM DES COMMUNES	CODE INSEE
Billiat	01044
Champfromier	01081
Chanay	01082
Chézery-Forens	01104
Confort	01114
Giron	01174

Injoux-Génissiat	01189
Léaz	01209
Montanges	01257
Saint-Germain-de-Joux	01357
Surjoux-Lhopital	01215
Valserhône	01033
Villes	01448

Secteur 3 - HAUT BUGEY

NOM DES COMMUNES	CODE INSEE
Apremont	01011
Aranc	01012
Arbent	01014
Béard-Géovreissiat	01170
Belleydoux	01035
Bellignat	01031
Bolozon	01051
Brénod	01060
Brion	01063
Ceignes	01067
Challes-la-Montagne	01077
Champdor-Corcelles	01080
Charix	01087
Chevillard	01101
Condamine	01112
Corlier	01121
Corveissiat	01125
Dortan	01148
Échallon	01152
Géovreisset	01171
Groissiat	01181
Izenave	01191
Izernore	01192
Labalme	01200
Lantenay	01206
Le Poizat-Lalleyriat	01204
Les Neyrolles	01274
Leyssard	01214
Maillat	01228
Martignat	01237
Matafelon-Granges	01240

Montréal-la-Cluse	01265
Nantua	01269
Nurieux-Volognat	01267
Outriaz	01282
Oyonnax	01283
Peyriat	01293
Plagne	01298
Port	01307
Saint-Martin-du-Frêne	01373
Samognat	01392
Serrières-sur-Ain	01404
Sonthonnax-la-Montagne	01410
Vieu-d'Izenave	01441

Secteur 4 - BUGEY SUD

NOM DES COMMUNES	CODE INSEE
Ambléon	01006
Andert-et-Condon	01009
Anglefort	01010
Arboys en Bugey	01015
Armix	01019
Artemare	01022
Arvière-en-Valromey	01453
Belley	01034
Béon	01039
Brégnier-Cordon	01058
Brens	01061
Briord	01064
Ceyzérieu	01073
Champagne-en-Valromey	01079
Chazey-Bons	01098
Cheignieu-la-Balme	01100
Colomieu	01110
Contrevoz	01116
Conzieu	01117
Corbonod	01118
Cressin-Rochefort	01133
Culoz	01138
Cuzieu	01141
Flaxieu	01162
Groslée-Saint-Benoit	01338

Haut Valromey	01187
Innimond	01190
Izieu	01193
La Burbanche	01066
Lavours	01208
Lhuis	01216
Lompnas	01219
Magnieu	01227
Marchamp	01233
Marignieu	01234
Massignieu-de-Rives	01239
Murs-et-Gélignieux	01268
Ordonnaz	01280
Parves et Nattages	01286
Peyrieu	01294
Plateau d'Hauteville	01185
Polliou	01302
Prémeyzel	01310
Prémillieu	01311
Rossillon	01329
Ruffieu	01330
Saint-Germain-les-Paroisses	01358
Saint-Martin-de-Bavel	01372
Seillonnaz	01400
Seyssel	01407
Talissieu	01415
Valromey-sur-Séran	01036
Virieu-le-Grand	01452
Virignin	01454
Vongnes	01456

Secteur 5 - PLAINE DE L'AIN

NOM DES COMMUNES	CODE INSEE
Ambérieu-en-Bugey	01004
Ambronay	01007
Ambutrix	01008
Arandas	01013
Argis	01017
Béligneux	01032
Bénonces	01037
Bettant	01041

Blyes	01047
Bourg-Saint-Christophe	01054
Boyeux-Saint-Jérôme	01056
Bressolles	01062
Cerdon	01068
Chalamont	01074
Chaley	01076
Charnoz-sur-Ain	01088
Château-Gaillard	01089
Châtillon-la-Palud	01092
Chazey-sur-Ain	01099
Cleyzieu	01107
Conand	01111
Crans	01129
Douvres	01149
Druillat	01151
Évosges	01155
Faramans	01156
Joyeux	01198
Jujurieux	01199
L'Abergement-de-Varey	01002
Lagnieu	01202
Le Montellier	01260
Leyment	01213
Loyettes	01224
Mérignat	01242
Meximieux	01244
Montagnieu	01255
Neuville-sur-Ain	01273
Nivollet-Montgriffon	01277
Oncieu	01279
Pérouges	01290
Pizay	01297
Poncin	01303
Pont-d'Ain	01304
Priay	01314
Rignieux-le-Franc	01325
Saint-Alban	01331
Saint-Denis-en-Bugey	01345
Sainte-Croix	01342
Sainte-Julie	01366
Saint-Éloi	01349
Saint-Jean-de-Niost	01361

Saint-Jean-le-Vieux	01363
Saint-Maurice-de-Gourdans	01378
Saint-Maurice-de-Rémens	01379
Saint-Rambert-en-Bugey	01384
Saint-Sorlin-en-Bugey	01386
Saint-Vulbas	01390
Sault-Brénaz	01396
Serrières-de-Briord	01403
Souclin	01411
Tenay	01416
Torcieu	01421
Varambon	01430
Vaux-en-Bugey	01431
Villebois	01444
Villette-sur-Ain	01449
Villieu-Loyes-Mollon	01450

Secteur 6 - CÔTIÈRE VAL-DE-SAÔNE

NOM DES COMMUNES	CODE INSEE
Ambérieux-en-Dombes	01005
Ars-sur-Formans	01021
Balan	01027
Baneins	01028
Beauregard	01030
Beynost	01043
Birieux	01045
Bouligneux	01052
Chaleins	01075
Chaneins	01083
Civrieux	01105
Dagneux	01142
Dompierre-sur-Chalaronne	01146
Fareins	01157
Francheleins	01165
Frans	01166
Genouilleux	01169
Guéreins	01183
Jassans-Riottier	01194
La Boisse	01049
Lapeyrouse	01207
Lurcy	01225

Massieux	01238
Messimy-sur-Saône	01243
Mionnay	01248
Miribel	01249
Misérieux	01250
Mogneneins	01252
Montceaux	01258
Monthieux	01261
Montluel	01262
Montmerle-sur-Saône	01263
Neyron	01275
Niévroz	01276
Parcieux	01285
Peyzieux-sur-Saône	01295
Rancé	01318
Relevant	01319
Reyrieux	01322
Saint-André-de-Corcy	01333
Saint-Bernard	01339
Saint-Didier-de-Formans	01347
Sainte-Euphémie	01353
Sainte-Olive	01382
Saint-Étienne-sur-Chalaronne	01351
Saint-Jean-de-Thurigneux	01362
Saint-Marcel	01371
Saint-Maurice-de-Beynost	01376
Saint-Trivier-sur-Moignans	01389
Sandrans	01393
Savigneux	01398
Thil	01418
Toussieux	01423
Tramoyes	01424
Trévoux	01427
Valeins	01428
Villeneuve	01446

Secteur 7 - BOURG VAL-DE-SAÔNE

NOM DES COMMUNES	CODE INSEE
Arbigny	01016
Asnières-sur-Saône	01023
Attignat	01024
Bâgé-Dommartin	01025

Bâgé-le-Châtel	01026
Beaupont	01029
Bény	01038
Béréziat	01040
Bey	01042
Biziat	01046
Bohas-Meyriat-Rignat	01245
Boissey	01050
Bourg-en-Bresse	01053
Boz	01057
Bresse Vallons	01130
Buellas	01065
Certines	01069
Ceyzériat	01072
Chanoz-Châtenay	01084
Châtenay	01090
Châtillon-sur-Chalaronne	01093
Chavannes-sur-Reyssouze	01094
Chaveyriat	01096
Chevroux	01102
Cize	01106
Coligny	01108
Condeissiat	01113
Confrançon	01115
Cormoranche-sur-Saône	01123
Cormoz	01124
Courmangoux	01127
Courtes	01128
Crottet	01134
Cruzilles-lès-Mépillat	01136
Curciat-Dongalon	01139
Curtafond	01140
Dompierre-sur-Veyle	01145
Domsure	01147
Drom	01150
Feillens	01159
Foissiat	01163
Garnerans	01167
Gorrevod	01175
Grand-Corent	01177
Grièges	01179
Hautecourt-Romanèche	01184
Illiat	01188

Jasseron	01195
Jayat	01196
Journans	01197
La Chapelle-du-Châtelard	01085
La Tranclière	01425
L'Abergement-Clémenciat	01001
Laiz	01203
Le Plantay	01299
Lent	01211
Lescheroux	01212
Malafretaz	01229
Mantenay-Montlin	01230
Manziat	01231
Marboz	01232
Marlieux	01235
Marsonnas	01236
Meillonas	01241
Mézériat	01246
Montagnat	01254
Montcet	01259
Montracol	01264
Montrevel-en-Bresse	01266
Neuville-les-Dames	01272
Nivigne et Suran	01095
Ozan	01284
Péronnas	01289
Perrex	01291
Pirajoux	01296
Polliat	01301
Pont-de-Vaux	01305
Pont-de-Veyle	01306
Pouillat	01309
Ramasse	01317
Replonges	01320
Revonnas	01321
Reyssouze	01323
Romans	01328
Saint-André-de-Bâgé	01332
Saint-André-d'Huriat	01334
Saint-André-le-Bouchoux	01335
Saint-André-sur-Vieux-Jonc	01336
Saint-Bénigne	01337
Saint-Cyr-sur-Menthon	01343

Saint-Denis-lès-Bourg	01344
Saint-Didier-d'Aussiat	01346
Saint-Didier-sur-Chalaronne	01348
Saint-Étienne-du-Bois	01350
Saint-Étienne-sur-Reyssouze	01352
Saint-Genis-sur-Menthon	01355
Saint-Georges-sur-Renon	01356
Saint-Germain-sur-Renon	01359
Saint-Jean-sur-Reyssouze	01364
Saint-Jean-sur-Veyle	01365
Saint-Julien-sur-Reyssouze	01367
Saint-Julien-sur-Veyle	01368
Saint-Just	01369
Saint-Laurent-sur-Saône	01370
Saint-Martin-du-Mont	01374
Saint-Martin-le-Châtel	01375
Saint-Nizier-le-Bouchoux	01380
Saint-Nizier-le-Désert	01381
Saint-Paul-de-Varax	01383
Saint-Rémy	01385
Saint-Sulpice	01387
Saint-Trivier-de-Courtes	01388
Salavre	01391
Sermoyer	01402
Servas	01405
Servignat	01406
Simandre-sur-Suran	01408
Sulignat	01412
Thoissey	01420
Tossiat	01422
Val-Revermont	01426
Vandeins	01429
Verjon	01432
Vernoux	01433
Versailleux	01434
Vescours	01437
Vésines	01439
Villars-les-Dombes	01443
Villemotier	01445
Villereversure	01447
Viriat	01451
Vonnas	01457

ANNEXE 7
Fiche de changement de garde ambulancière



ATSU 01
CHANGEMENT DE GARDE AMBULANCIERE

SECTEUR N :

Document à envoyer OBLIGATOIREMENT AU SAMU 01, à l'ATSU 01 et à la DD de l'Ain de l'ARS
Au plus tard quarante huit heures avant la garde

Par la présente nous vous informons que : l'ENTREPRISE (1)
Adresse :

Devant assurer la garde départementale Du
Au

Sera remplacé par : L'Entreprise (2)
Adresse :

Tampon et signature de l'entreprise (1)
Des ambulanciers

Tampon et signature de l'entreprise (2)
Des ambulanciers

- N° FAX DU SAMU 01 : 04.74.24.59.19 – mail : samu01@ch-bourg01.fr
- Mail ARS : ars-dt01-ambulances@ars.sante.fr.
- Mail ATSU 01 : permanencier.secretariat@atsu01.fr

55 avenue Félix Mangini 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE
Mail Général : permanenciers@atsu01.com
Tél : 15 * 8

Arrêté 2022-14-0236

Arrêté portant cession de l'autorisation détenue par l'Association Croix Rouge Française, au profit de l'Association ORSAC sise rue d'Orcet – BP 5 – 01110 Plateau d'Hauteville, pour la gestion de l'EHPAD Château d'Angeville – rue du 11 septembre – 01110 Plateau d'Hauteville, et portant prolongation de l'autorisation.

Ancien gestionnaire : Association Croix Rouge Française (75 072 133 4)

Nouveau gestionnaire : ORSAC (01 078 300 9)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Président du Conseil départemental de l'Ain

VU le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième, du chapitre deux, sections première et quatrième du chapitre trois ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés n°2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2^{ème} génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur;

VU l'arrêté n°2014-5205 du 18 mars 2015 signé conjointement entre le président du Conseil Général de l'Ain et la directrice générale de l'Agence Régionale de santé, portant autorisation de fonctionnement de 50 lits, dont 48 lits d'hébergement permanent et 2 lits d'hébergement temporaire, au sein d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes annexé au Centre de Médecine Physique et de réadaptation « Château d'Angeville » à HAUTEVILLE-LOMPNES ;

VU l'arrêté n°2021-14-0037 du 14 juin 2021 signé conjointement entre le Conseil départemental de l'Ain et l'Agence régionale de Santé, portant autorisation du pôle d'Activité et de Soins Adaptés

(PASA) de 14 places au sein de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Château d'Angeville situé à Hauteville ;

Considérant l'étude du dossier de demande de cession d'autorisation de l'EHPAD Château d'Angeville à Hauteville, déposé par l'Association ORSAC à la direction départementale de l'Ain de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, et au conseil Départemental de l'Ain, le 25 avril 2022, conformément aux dispositions de l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant les procès-verbaux des séances des assemblées générales de l'Association ORSAC du 1^{er} mars et du 05 avril 2022 et du Comité de Direction générale de la Croix Rouge Française du 22 avril 2022, approuvant la cession du Château d'Angeville et de ses activités ;

Considérant le protocole de cession des activités du Plateau d'Angeville, dont l'EHPAD du Château d'Angeville, signé le 4 mai 2022 entre la Croix Rouge Française et l'association ORSAC ;

Considérant les délibérations des Instances représentatives du personnel du 21 avril 2022 pour l'ORSAC et du 04 avril 2022 pour l'Association Croix rouge française, avec pour objet la cession du Château d'Angeville à Hauteville à l'Association ORSAC ;

Considérant l'information sur cette cession faite au Conseil de vie sociale (CVS) de l'EHPAD Château d'Angeville lors de la réunion du 7 avril 2022 ;

Considérant les délais liés à la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'évaluation des ESSMS définie par la Haute autorité de santé, il convient de proroger l'autorisation de fonctionnement de l'établissement afin de permettre au nouveau gestionnaire de faire réaliser l'évaluation au plus tard au 31 décembre 2024 ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charges des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETEMENT

Article 1 : L'autorisation visée à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles, précédemment délivrée à l'Association Croix rouge française, pour la gestion de l'EHPAD « Château d'Angeville » au Plateau d'Hauteville (FINESS : 01 001 049 4), de 48 places d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et 2 places d'hébergement temporaire pour personnes âgées, auquel est adossé un PASA, est cédée à l'Association ORSAC (FINESS : 01 078 300 9) sise : Rue d'Orcet – BP 5 – 01110 Plateau d'Hauteville au 1^{er} juillet 2022.

Article 2 : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme précisé dans l'annexe jointe.

Article 3 : L'évaluation mentionnée à l'article L.313-1 et à l'article L.313-8 du code de l'action sociale et des familles est à rendre à l'Agence Régionale de Santé et au Département de l'Ain au plus tard le 31/12/2024.

Le renouvellement de l'autorisation, subordonné aux résultats de cette évaluation dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code, interviendra pour le 8 octobre 2025.

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon les termes de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans leur accord.

Article 5 : Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Département de l'Ain ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : La Directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur général des services du Conseil départemental de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département de l'Ain.

Fait à BOURG-en-BRESSE, le 29 juin 2022

En deux exemplaires originaux

Pour le Directeur général et par délégation,
Le directeur de l'Autonomie

Raphaël GLABI

Le Président du Conseil départemental,

Jean DEGUERRY

ANNEXE FINESS EHPAD Château d'Angeville – Plateau d'Hauteville

Mouvements FINESS : CESSION de l'autorisation de l'EHPAD Château d'Angeville – Plateau d'Hauteville

Ancien gestionnaire :

Entité juridique : Association Croix rouge française

Adresse : 98 rue Didot – 75014 PARIS

FINESS EJ : 75 072 133 4

Statut : 61 (Association loi 1901 reconnue d'utilité Publique)

Nouveau gestionnaire :

Entité juridique : ORSAC

Adresse : Rue d'Orcet – BP 5 – 01110 Plateau d'Hauteville

n° FINESS EJ : 01 078 300 9

Statut : 61 (Association loi 1901 Reconnue d'utilité Publique)

Établissement : EHPAD « Château d'Angeville »

Adresse : rue du 11 novembre – 01110 Plateau d'Hauteville

n° FINESS ET : 01 001 049 4

Catégorie : 500 (EHPAD)

Équipements :

Triplet			Autorisation	
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité	Dernière autorisation
657 Accueil temporaire pour Personnes Agées	11 Hébergement complet Internat	711 Personnes Agées dépendantes	2	14/06/2021
924 Accueil des personnes Agées	11 Hébergement complet Internat	711 Personnes Agées dépendantes	48	14/06/2021
961 Pôle activité et de Soins Adaptés	21 Accueil de jour	436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	0	14/06/2021

Décision N° 2022-16-0032

Portant organisation de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son titre IV et chapitre créant les agences régionales de santé,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret n° 2010-338 du 31 mars 2010 relatif aux relations entre les représentants de l'Etat dans le département, dans la zone de défense et dans la région et l'agence régionale de santé,

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions,

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de M. Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1^{er} novembre 2016,

Vu la décision 2022-16-0024 du 31 mai 2022 du directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, portant organisation de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes,

DÉCIDE

ARTICLE 1 - La décision d'organisation n° 2022-16-0024 du 31 mai 2022 susvisée est abrogée.

ARTICLE 2 - L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes comprend :

- La direction générale (DG)
- La direction inspection, justice, usagers (DIJU)
- La direction de la santé publique (DSP)
- La direction de l'offre de soins (DOS)
- La direction de l'autonomie (DA)
- La direction de la stratégie et des parcours (DSPar)
- Le secrétariat général (SG)
- La délégation départementale de l'Ain (01)
- La délégation départementale de l'Allier (03)
- La délégation départementale de l'Ardèche (07)
- La délégation départementale du Cantal (15)
- La délégation départementale de la Drôme (26)
- La délégation départementale de l'Isère (38)
- La délégation départementale de la Loire (42)
- La délégation départementale de la Haute-Loire (43)
- La délégation départementale du Puy-de-Dôme (63)
- La délégation départementale Rhône-Métropole de Lyon (69)
- La délégation départementale de la Savoie (73)
- La délégation départementale de la Haute-Savoie (74)

ARTICLE 3 - Les implantations géographiques de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Le siège de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est réparti sur deux sites : Lyon et Clermont-Ferrand.

La direction générale est située à Lyon.

Les implantations des 12 délégations départementales sont :

- Ain (01) : Bourg-en-Bresse
- Allier (03) : Moulins (Yzeure)
- Ardèche (07) : Privas
- Cantal (15) : Aurillac
- Drôme (26) : Valence
- Isère (38) : Grenoble
- Loire (42) : Saint-Etienne
- Haute-Loire (43) : Le Puy-en-Velay
- Puy-de-Dôme (63) : Clermont-Ferrand
- Rhône et Métropole de Lyon (69) : Lyon
- Savoie (73) : Chambéry
- Haute-Savoie (74) : Annecy

ARTICLE 4 – La direction générale [DG]

La direction générale est responsable du pilotage général de la politique de santé régionale et du pilotage de l'établissement public. Elle organise directement les relations institutionnelles (Préfets, Président du Conseil régional, présidents des conseils départementaux et de la Métropole de Lyon), le fonctionnement du conseil de surveillance et des instances de gouvernance de l'agence, les relations avec les élus et l'ensemble des représentants des partenaires santé de l'agence. Elle organise et anime la politique de communication externe et interne de l'agence, et veille au bon fonctionnement de la démocratie sanitaire. L'agence comptable lui est rattachée.

La direction générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est composée des entités suivantes :

4.1 Le cabinet de la direction générale

Il pilote et assure le fonctionnement lié aux missions et aux responsabilités du directeur général et du directeur général adjoint. Point d'entrée de la direction générale et principale interlocuteur notamment des représentants des plus hautes institutions, ses missions interviennent sur l'ensemble des champs de compétence de l'Agence. Il assure notamment l'ensemble du secrétariat de la direction générale (gestion des agendas et préparation des dossiers pour les interventions du DG et DGA), la tenue des instances de gouvernance (Conseil de surveillance, comité exécutif et comité de direction), le contact avec les élus et le traitement des sollicitations de ces derniers, la réponse aux sollicitations du ministère de tutelle et enfin, la coordination de l'information stratégique et le suivi des dossiers sensibles traités au niveau du directeur général en lien avec les directions de l'agence.

4.2 Le conseiller scientifique et médical rattaché au directeur général

Il assure la fonction de référent scientifique, la coordination des activités médicales et de recours de la région en lien avec les 4 centres hospitaliers universitaires (CHU) et les établissements de la Métropole de Lyon, la coordination de la déclinaison régionale des plans nationaux de santé publique.

4.3 La direction des relations publiques et de la communication

Elle est composée du service communication et d'une cellule relations publiques et institutionnelle.

- Elle anime et s'assure de la cohérence de la communication en santé au niveau régional ;
- Elle développe et structure une information et une communication de proximité en accompagnant les directeurs de délégation départementale et leurs adjoints ;
- Elle supervise la protection et la promotion de l'image de l'ARS ;
- Elle assure la promotion et la vulgarisation des politiques de santé auprès des partenaires institutionnels et notamment les parlementaires, les maires, les préfets, les conseillers départementaux en répondant à leurs attentes ;
- Elle conçoit et déploie les campagnes et outils de communication vers les acteurs de santé qui concourent aux politiques publiques ainsi que vers le grand public ;
- Elle accompagne la communication interne et externe du directeur général, auprès des agents de l'ARS, des partenaires institutionnels et notamment des élus.

4.4 Le chargé de projets direction générale

Il assure la coordination de projets transverses, portés par la direction générale et en lien avec l'ensemble des directions métiers, stratégie et délégations départementale de l'agence. À ce titre, il assure notamment la sélection et le suivi des dispositifs permis par l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits.

4.5 La cellule régionale des investissements santé

Le plan de relance porté par le Premier ministre vise à relancer l'investissement immobilier des établissements de santé et médico-sociaux, à réduire l'endettement des établissements de santé et à accélérer le déploiement des outils numériques auprès des acteurs de santé.

La cellule régionale des investissements en santé est chargée d'assurer la coordination du plan en lien avec les directions métiers et les directions départementales, et en externe, avec les partenaires de l'agence et les instances nationales. La cellule assurera l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'investissement, sous l'autorité de la direction générale. Elle veillera à l'information et au dialogue avec les partenaires et organisera le reporting transversal du projet.

4.6 L'agence comptable

L'agence comptable exécute les opérations de recette et de dépense de l'établissement, contrôle la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires, veille à la qualité budgétaire et comptable et gère la trésorerie, conseille et assiste l'ordonnateur. Elle est en charge de l'arrêté annuel des comptes de l'établissement et de leur transmission à la Cour des comptes. Elle est composée de trois services :

- le service « Facturier »,
- le service « Comptable »,
- le service « Contrôle et qualité modernisation ».

4.7 La délégation aux événements indésirables

Elle assure le pilotage et la coordination régionale du traitement des événements indésirables transmis par les déclarants à l'ARS. Elle a pour objectif d'harmoniser et de sécuriser le processus de traitement des événements indésirables au sein de l'ARS. Elle a également vocation à développer auprès des établissements une acculturation à la gestion des risques (promotion du signalement notamment).

ARTICLE 5 – La direction inspection, justice, usagers [DIJU]

Cette direction positionnée sur les sujets dits « régaliens ».

Elle est organisée en 3 pôles :

5.1 Le pôle mission inspection, évaluation, contrôle

- Il programme, met en œuvre et suit le programme régional d'inspection évaluation contrôle (PRIEC) en lien avec les directions du siège et les délégations départementales.
- Il apporte un appui méthodologique et opérationnel aux directions métiers et délégations départementales en matière d'inspection, comportant la coordination d'inspections inscrites au PRIEC ou non programmées et urgentes. Il assure l'harmonisation et la professionnalisation de la pratique de l'IEC dans la région, en lien avec l'inspection générale des affaires sociales.

5.2 Le pôle Santé justice

- prévention et prise en charge des phénomènes de radicalisation ;
- pratiques médico-judiciaires / Lutte contre les violences ;
- appui aux DD en cas de sollicitations judiciaires (réquisitions, auditions...)/ Facilitation des rapports de l'Agence avec le milieu judiciaire, le ministère de l'Intérieur et les forces de l'ordre ;
- le pôle inclut un service régional de coordination et de suivi des soins psychiatriques sans consentement en région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce service assure notamment la coordination régionale des soins psychiatriques sans consentement, la production d'actes pour un territoire Ouest (départements 03, 07, 26, 15, 42, 43 et 63) et engage des actions sur la sécurisation du fonctionnement de cette activité dans le cadre des protocoles préfets/DG ARS ;
- Santé des Personnes Placées Sous Main de Justice (SPPSMJ).

5.3 Le pôle Usagers-réclamations

- relations avec les associations d'usagers dont agréments des associations et désignations des représentants d'usagers ;
- pilotage régional des réclamations d'usagers et référence nationale métier dans le cadre de la refonte du Système d'information dédié aux réclamations ;
- référente régionale des missions dérivées sectaires, laïcité et radicalisation.
- Personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) et liens avec la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

ARTICLE 6 – La direction de la santé publique [DSP]

La direction de la santé publique est responsable de l'ensemble des missions relevant, au niveau de l'agence, de la veille sanitaire, de l'alerte et du pilotage de la préparation et de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, et des missions relevant de la politique publique de prévention en santé.

Elle est composée de deux directions déléguées :

- la direction déléguée « Veille et alertes sanitaires »,
- la direction déléguée « Prévention et protection de la santé ».

6.1 La direction déléguée « Veille et alertes sanitaires »

Cette direction déléguée organise la veille sanitaire, le recueil et le traitement des signalements d'évènements sanitaires en heures ouvrées et en astreinte. Elle organise et coordonne la réponse de l'Agence aux urgences sanitaires et à la gestion des situations de crise sanitaire.

A ce titre, elle est chargée :

- de mettre en œuvre le point focal régional, porte d'entrée unique de l'ARS pour tous les signaux porteurs d'un risque pour la santé publique,
- du traitement des signaux relatifs aux maladies à déclaration obligatoire et aux maladies transmissibles,
- du pilotage de la plateforme de veille et d'urgences sanitaires ainsi que du suivi du traitement des alertes au sein de l'ARS,
- du pilotage de la préparation de l'ARS aux situations exceptionnelles,
- du pilotage du dispositif d'astreinte de l'ARS.

Elle se compose de trois pôles et ainsi que de la Cellule régionale de Santé publique France (CIRE) :

6.1.1 Le pôle « Coordination de la préparation aux situations exceptionnelles »

- définit le programme de travail dans ce domaine,
- prépare les plans santé en lien avec le niveau national, zonal et les préfets,
- détermine le programme annuel des exercices (en lien avec les préfets),
- assure l'organisation des formations nécessaires pour les agents de l'ensemble de l'ARS et prépare les outils nécessaires,
- pilote la gestion des situations exceptionnelles en s'assurant de la participation de toutes les directions concernées,
- s'assure des mesures « défense » pour l'ARS,
- assure le suivi et la mise à jour des protocoles préfets/ARS dans ce domaine de compétence.

6.1.2 Le pôle Point focal régional (PFR) et coordination des alertes

- réceptionne, oriente les signaux reçus, suit leur gestion,
- coordonne la plateforme de veille et d'urgence sanitaire,
- assure les liens avec le ministère et l'ensemble de l'ARS,
- assure le suivi Système d'information Veille et sécurité sanitaire (SI-VSS).

6.1.3 Le pôle régional de veille sanitaire

- traite les signaux relatifs aux maladies à déclarations obligatoires et aux maladies transmissibles avec l'appui des agents en délégation,
- anime le réseau des gestionnaires des signaux relevant de son champ de compétence ;
- coordonne l'animation des partenaires,
- harmonise les pratiques,
- assure le suivi par un dispositif de référents des principaux sujets relevant de la lutte contre les épidémies.

6.1.4 La CIRE est placée sous l'autorité de l'Agence nationale de santé publique (ANSP - Santé publique France) et en lien fonctionnel avec l'ARS, elle :

- exerce les missions de l'Agence nationale de santé publique (ANSP) sur l'ensemble de la région,
- contribue aux décisions de l'agence par sa capacité de surveillance et d'expertise,
- contribue à la mise en œuvre d'actions spécifiques en région, notamment par la mise à disposition des données ANSP utiles à l'Agence.

6.2 La direction déléguée « Prévention et la protection de la santé »

La direction déléguée « PPS » est chargée de promouvoir un environnement et des comportements favorables à la santé de la population. **Elle est composée de trois pôles :**

6.2.1 Le pôle « Prévention et promotion de la santé »

- définit les priorités régionales dans ces domaines, anime le réseau des acteurs en promotion de la santé,
- assure au plan régional l'allocation des ressources aux dispositifs structurels (dépistage du cancer, activités décentralisées, structures ressources),
- pilote au niveau régional la planification, l'allocation de ressources et le suivi de structures médico-sociales et sanitaires pour les publics en difficultés spécifiques (addictions et prise en charge des personnes vulnérables en particulier),
- définit les priorités par grand domaine d'action en les inscrivant dans une politique de parcours de santé, en lien avec les autres directions métiers : préparation des appels à projets régionaux, préparation des modèles de conventions harmonisées pour les promoteurs, suivi budgétaire; évaluation,
- participe et anime les plans régionaux (plan nutrition, plan sport santé bien-être...) en lien avec la prévention et assure le suivi et la promotion des objectifs de prévention inscrits au PRS et du PRAPS,
- anime les instances de démocratie sanitaire du domaine de la prévention : CCPP et commission prévention de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce pôle est composé de deux services :

- a. Le service « stratégie, planification et publics spécifiques »** qui pilote la politique, définit les modalités budgétaires, et assure la planification et l'allocation des ressources des établissements : Centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), Équipes de liaison et de soins en addictologie (ELSA), hôpitaux de jour, services de soins de suite et réadaptation (SSR), Appartement de coordination thérapeutique (ACT), Lits halte soins santé (LHSS), Lits d'accueil médicalisés (LAM), et Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) ;
- b. Le service « Prévention médicalisée et évaluation »** qui pilote (stratégie et programmation des ressources) les thématiques du cancer, la lutte contre la tuberculose, les vaccinations, les infections sexuellement transmissibles, définit le programme sur l'éducation thérapeutique des patients, et élabore les méthodologies et techniques d'évaluation en santé publique (conventionnements, appels à projets, suivi et financement des structures ressources, études d'impact en santé, évaluations internes et externes).

6.2.2 Le pôle « Santé et environnement »

Il assure l'animation du secteur en veillant à l'inscrire dans les politiques, objectifs et priorités de l'agence pour le développement d'un environnement favorable à la santé :

- élaboration des outils de programmation et suivi de leur mise en œuvre,
- développement des partenariats externes et internes,

- déclinaison du plan national santé-environnement via le plan régional santé environnement (PRSE).
- anime la filière au plan technique,
- assure le pilotage opérationnel du « Comité santé-environnement »,
- anime et coordonne l'action de l'ensemble des ARS concernées par le bassin, pour définir et mettre en cohérence la politique sanitaire sur ce territoire et représente le ministère de la santé dans les instances de bassin,
- rend des avis en matière sanitaire sur certains dossiers soumis par la préfecture.

Ce pôle est composé de deux services :

- Le service responsable de l'animation régionale** de la communauté métier et du portage de la promotion d'un environnement favorable à la santé en lien avec les partenaires (animation et suivi du dispositif des cercles de compétences inter départementaux) ;
- Le service sur la programmation stratégique** : projet régional de santé, contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) et objectifs de l'agence, plan régional santé-environnement (PRSE) notamment) et la cohérence avec les plans sectoriels en matière de santé.

6.2.3 Le pôle « Sécurité des activités de soins et vigilance »

- assure le contrôle des bonnes pratiques en lien avec les produits et les activités de soins,
- participe, en lien avec la délégation aux événements indésirables, à la gestion des signalements en lien avec les médicaments, les produits de santé, les pratiques de soins relevant des compétences des personnels du service, et également avec la Direction inspections, justice, usagers (DIJU) dans le cas d'évènements indésirables graves,
- se prononce, via la cellule hémovigilance, sur la conformité et la planification des dépôts de sang,
- surveille l'apparition de signaux en lien avec la transfusion sanguine et s'assure de leur traitement (hémovigilance),
- participe aux réunions relatives à l'organisation de la sécurité transfusionnelle dans les établissements en tant que de besoin (hémovigilance),
- met en place le Réseau régional des vigilances et d'appui (RREVA) et assure l'animation de ce réseau en lien avec les autres directions métiers concernées et, dans ce cadre, veille aux liens nécessaires avec ces structures en cas d'évènement indésirable grave.

ARTICLE 7 - La direction de l'offre de soins [DOS]

La direction de l'offre de soins (DOS) est responsable au niveau régional du pilotage de l'offre de soins, de premier et de second recours. Elle incite à l'organisation de parcours de soins dans le cadre de la construction de parcours de santé, veille à l'accessibilité aux soins, au développement efficient et équilibré des établissements de santé, et à ce que les établissements de santé disposent des ressources humaines adéquates et nécessaires à leur bon fonctionnement.

Elle est composée de trois directions déléguées et un pôle :

- la direction déléguée « Pilotage opérationnel, premier recours, parcours et professions de santé »
- la direction déléguée « Régulation de l'offre hospitalière »
- la direction déléguée « Finances et performance »
- le pôle « Expertise médicale »

7.1 La direction déléguée « Pilotage opérationnel, premier recours, parcours et professions de santé »

Cette direction déléguée est chargée de la déclinaison des plans stratégiques.

Elle se compose de quatre pôles :

7.1.1 Le pôle « Premier recours »

- Pilote, sur le territoire régional le déploiement de l'ensemble des politiques de lutte contre la désertification médicale, et met en œuvre les dispositions législatives relatives à l'exercice de la médecine de premier recours, à la mise en œuvre des parcours de soins, à l'exercice regroupé, au développement des coopérations entre professionnels de santé,
- contribue à la définition de la politique d'amélioration des prises en charge des soins non programmés et soins urgents, les politiques relatives aux transports sanitaires,
- suit et contribue à l'enrichissement de la plateforme d'appui aux professionnels de santé (PAPS),
- pilote et anime la politique des réseaux de santé,
- assure la production de la synthèse régionale et des tableaux de bord régionaux des différents dispositifs de la politique de qualité et de développement de l'accès au premier recours - définit et suit la mise en œuvre du PRS pour la partie premier recours.

7.1.2 Le pôle « Pharmacie-biologie »

- pilote des thématiques spécifiques dans ces domaines,
- traite l'ensemble des dossiers liés à l'organisation de l'offre de soins de pharmacie en ville et à l'hôpital,
- traite l'ensemble des dossiers relatifs à la biologie.

7.1.3 Le pôle « Professions médicales et paramédicales »

- Pilote la mise en œuvre des actions relative à l'application des statuts des professionnels médicaux hospitaliers: publication des vacances de postes de praticiens hospitaliers, octroi des dérogations à la prime d'exercice territoriale (PET), arrêté relatif à la prime d'engagement pour la carrière hospitalière (PECH) ;
- Participe aux actions en faveur de la lutte contre les problèmes de démographie médicale, au développement d'actions de RH médicales mutualisées dans le cadre des GHT, et au suivi des effectifs médicaux en lien avec les autres pôles de la DOS ;
- Organise, en lien avec le Centre national de gestion (CNG), l'inscription au concours national des praticiens hospitaliers (CNPH), ainsi que l'inscription aux Épreuves de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice (PAE) pour les médecins à diplôme hors Union Européenne,
- Organise le suivi régional et évalue l'activité libérale des médecins en établissements de santé, notamment en mettant en place la commission régionale de l'activité libérale,
- Suit les contrats de cliniciens et les contrats relatifs à l'exercice libéral des chefs de clinique des universités de médecine générale et des chefs de clinique de médecine générale associés et procède à l'ordonnement des paiements pour ces derniers ;
- Pilote le déploiement de Logimedh (outil de gestion des professionnels et de suivi des effectifs médicaux des établissements publics de santé), en lien avec le CNG,
- Met en place et organise les nouvelles activités issues de la Loi "organisation et transformation du système de santé" (LOTSS), telles que la commission régionale d'autorisation d'exercice des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE), instruit les demandes de candidatures, autorise temporairement l'exercice de la profession de médecin
- Assure la transmission des décisions des Ordres professionnels, et gère les demandes de suspension en urgence sollicitées par les Ordres,
- Personne-Ressource assurant une fonction d'expertise en interne de l'ARS (notamment pour les délégations départementales) pour les sujets relatifs à la gestion des professions médicales hospitalières (tel que le recrutement des médecins étrangers), et accompagne tout projet d'organisation s'inscrivant dans ce champ,

- Anime le réseau des équipes offre de soins en délégations départementales dans le champ des personnels médicaux, notamment des correspondants SIGMED (Système d'information et de gestion des médecins),
- Met en œuvre les mesures d'attractivité pour les paramédicaux,
- Décline et met en œuvre au niveau régional la réglementation relative à la reconnaissance de titres et de diplômes,
- Coordonne les actions de l'ARS concernant les professionnels de santé (enregistrement ADELI, gestion des signaux relatifs aux professionnels médicaux et paramédicaux).

7.1.4 Le pôle « Formation & démographie médicales et paramédicales »

- développe une politique en termes de formations des professionnels de santé pour une gestion prévisionnelle des emplois et compétences prenant en compte les évolutions de l'offre de soins et du système de santé et les évolutions des métiers compte tenu des nouvelles techniques de prise en charge,
- gère l'internat des quatre subdivisions de la région,
- suit les effectifs médicaux en établissements de santé publics, et plus particulièrement les praticiens hospitaliers, les contrats de cliniciens,
- anime et décline les outils permettant le développement d'actions ressources humaines médicales mutualisées dans le cadre des groupements hospitaliers de territoires (GHT),
- suit les décisions des chambres disciplinaires des sept Ordres professionnels,
- décline au niveau régional la réglementation relative à la reconnaissance de titres et de diplômes, et relative aux formations paramédicales, dans ce cadre, il est notamment garant du respect des maquettes de formation des instituts de formation paramédicaux,
- coordonne les actions de l'ARS concernant les professionnels de santé (enregistrement ADELI, gestion des signaux relatifs aux professionnels médicaux et paramédicaux...),
- réalise les analyses et les études portant sur la démographie des professionnels de santé et assure le secrétariat du comité régional de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé.

7.1.5 Le pôle « Parcours de soins et contractualisation »

- définit et décline dans le cadre de l'animation de la filière : des projets du PRS, des programmes thématiques liés à l'amélioration des prises en charge et l'amélioration de l'organisation des parcours de soins,
- pilote la politique de contractualisation : définition des outils, gestion du système d'information « e-cars » et extension de son utilisation à l'ensemble de la région, politique de renouvellement, évaluation, pilotage de la filière dans ce domaine d'intervention.

La direction déléguée gère aussi l'ensemble des actions concernant la gestion du risque en lien avec l'assurance maladie.

7.2 **La direction déléguée « Régulation de l'offre de soins hospitalière »**

Cette direction déléguée assure le pilotage stratégique de la régulation de l'offre de soins hospitalière. Son champ d'intervention comprend la planification sanitaire, le pilotage et le suivi des coopérations ainsi que de la gouvernance des établissements de santé.

Elle comprend deux pôles :

7.2.1 Le pôle « Planification sanitaire »

- participe à la définition des orientations stratégiques du schéma régional de santé,

- prépare les campagnes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation, propose un programme annuel de visites de conformité, assure l'expertise juridique sur les dossiers liés à la régulation, et gère les dossiers sensibles,
- pilote la filière dans le champ de la régulation hospitalière, définit, avec la contribution des délégations départementales, les cadrages stratégiques relatifs à des projets de réorganisation de l'offre de soins hospitalière et suit ces projets au niveau du pilotage régional,
- élabore les analyses régionales et les bilans dans le champ de l'organisation de l'offre de soins hospitalière à partir des données issues des différents documents disponibles et assure le suivi dans le cadre du système d'information,
- organise les réunions de la commission spécialisée de l'offre de soins (CSOS),
- maintient à jour les systèmes d'information,
- produit les outils régionaux de régulation : procédures, supports harmonisés.

7.2.2 Le pôle « Coopérations et gouvernance des établissements »

- propose la stratégie de l'ARS en termes de coopérations hospitalières et la décline, notamment dans le cadre des projets de Groupements hospitaliers de territoires (GHT) : cadrage et outils de la procédure d'instruction des projets dans le cadre des travaux de la filière, suivi des projets et vérification de leur cohérence avec la stratégie régionale, synthèse régionale,
- pilote la filière dans ce domaine, définit en lien avec les délégations départementales les notes de cadrage stratégiques par territoire et suit leur exécution, assure l'appui nécessaire aux délégations départementales dans les opérations de réorganisation et la conduite de projets, en associant les compétences des autres pôles,
- instruit les demandes de convention constitutives de groupements, comme les GHT et les groupements de coopération sanitaire (GCS), suit ces structures (analyse des rapports d'activité, études...),
- gère, en lien avec le Centre national de gestion (CNG) les procédures de nomination et l'évaluation des directeurs, anime le réseau institutionnel (syndicats des directeurs, CNG...) sur le périmètre sanitaire et médico-social,
- valide la composition des conseils de surveillance des établissements publics de santé ; définit et suit l'application des procédures liées aux modalités de participation de l'ARS aux conseils de surveillance,
- conduit les opérations de rapprochement entre établissements (procédures de direction commune, fusions...), et de réorganisation du pilotage ou d'évolution des modalités de gouvernance,
- pilote l'ensemble des dossiers liés à la fonction publique hospitalière, en lien avec les délégations départementales.

7.3 **La direction déléguée « Finance et performance »**

Elle se compose de 2 pôles :

7.3.1 Le pôle « Finance et Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) »

- assure le contrôle financier et l'instruction des Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD), plan global de financement pluriannuel (PGFP),
- réalise des synthèses régionales et des tableaux de bord régionaux,
- répartit les dotations : Dotation annuelle de financement – DAF, Missions d'intérêt général et d'aides à la contractualisation – MIGAC, Fonds d'intervention régional – FIR) offre de soins,
- contrôle la production des activités hospitalières (données PMSI - Programme de médicalisation des systèmes d'information),
- pilote et anime le réseau des référents financiers en délégations départementales,

- assure la validation du PMSI et le financement des établissements de santé (production arrêtés T2A ; appui aux établissements sur le PMSI), pilote les demandes de reconnaissance contractuelle tarifaire, assure les contrôles T2A et suit les contentieux (secrétariat de la commission de contrôle),
- réalise les études, appuie la réalisation d'enquêtes (en psychiatrie principalement), et anime la filière sur les données d'activité des établissements de santé : études PMSI / tableaux de bord de données d'activité des établissements de santé à l'attention de la filière offre de soins principalement : virage ambulatoire (médecins, chirurgie, obstétrique – MCO / Soins de suite et réadaptation – SSR), monographies de territoire...,
- pilote les travaux de la filière.

Ce pôle comprend deux services :

a. Le service Pilotage budgétaire et financier

- assure le contrôle financier et l'instruction des États des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD), Plans globaux de financement pluriannuel (PGFP) ainsi que des dossiers d'investissements les plus importants,
- instruit les dossiers des établissements en situation de déséquilibre financier les plus importants et les plus complexes,
- assure le suivi financier régional des établissements de santé (tableaux de bord financiers notamment) en lien avec les référents financiers rattachés aux délégations départementales (pilotage et coordination des travaux),
- apporte une expertise financière, de construction d'outils et des méthodes de travail ou en appui des référents financiers dans le suivi de leurs dossiers.

b. Le service Financement et PMSI

- pilote la politique d'allocations de ressources pour les dotations DAF, MIGAC, FIR - offre de soins et le volet financier de la contractualisation ;
- assure la validation du PMSI et le financement des établissements de santé (production arrêtés T2A ; appui aux établissements sur le PMSI), pilote les demandes de reconnaissance contractuelle tarifaire, assure les contrôles T2A et suit les contentieux (secrétariat de la commission de contrôle) ;
- réalise les études, appuie la réalisation d'enquêtes et anime la filière sur les données d'activité des établissements de santé : études PMSI / tableaux de bord de données d'activité des établissements ;
- participe aux instructions des dossiers intégrant la dimension économique et à l'analyse de l'activité médicale.
- contrôle la production des activités hospitalières (données PMSI).

7.3.2 Le pôle « Performance et investissement »

- définit et appuie les dispositifs d'appui à l'amélioration de la performance et l'animation de la filière dans ce domaine,
- instruit les projets d'investissements, gère leur procédure d'instruction en transversalité avec les autres pôles de la DOS, les délégations départementales, et la direction de l'autonomie, pilote le niveau régional des dossiers des CHU, des dossiers sensibles et des dossiers COPERMO,
- pilote les politiques d'amélioration de la performance, les contrats de retour à l'équilibre financier et les plans performance, les actions en termes d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, les protocoles de coopérations entre professionnels de santé, les actions d'amélioration de l'organisation interne des établissements de santé.

7.3.3 Le pôle « Expertise médicale »

Les conseillers médicaux de la direction de l'offre de soins sont rattachés fonctionnellement au pôle « Expertise médicale ». Dans ce cadre, ils assurent les missions suivantes :

- participation à la définition des politiques régionales en matière d'organisation de l'offre de soins dans le cadre du projet régional de santé,
- définition des plans d'actions et programmes de travail dans le cadre de leur champ de compétences et leurs thématiques, et déclinaison de ces plans d'actions en lien avec les équipes des délégations départementales.

ARTICLE 8 - La direction de l'autonomie [DA]

La direction de l'autonomie définit et met en œuvre, au niveau régional, les politiques relatives au parcours des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH).

A ce titre, elle :

- Définit les orientations stratégiques de l'agence dans le domaine des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle élabore et met en œuvre le volet médico-social du schéma régional de santé ;
- Pilote et organise l'offre médico-sociale ;
- Pilote l'allocation de ressources pour les établissements et services médicaux sociaux ;
- Conçoit et met en œuvre la politique de contractualisation de l'agence dans le domaine médico-social ;
- Promeut et accompagne les démarches d'amélioration de la qualité et de la sécurité des prestations médico-sociales ;
- Anime les relations et le partenariat de l'agence dans le champ médico-social avec les acteurs tant institutionnels qu'associatifs en particulier en matière de démocratie sanitaire.

La direction de l'autonomie est composée de deux directions déléguées :

- La direction déléguée à l'offre médico-sociale
- La direction déléguée à la performance et à la qualité

8.1 La direction déléguée à l'offre médico-sociale

La direction déléguée à l'offre médico-sociale est chargée de la mise en œuvre des politiques personnes âgées (PA) et personnes handicapées (PH) de l'agence avec trois dimensions :

- Définition et mise en œuvre des orientations régionales en matière d'offre médico-sociale
- Élaboration de la politique de contractualisation avec les organismes gestionnaires et sa mise en œuvre
- Pilotage de l'allocation des ressources

Elle comprend **deux pôles et une mission** :

8.1.1 Le pôle « Personnes âgées »

Le pôle a pour mission :

- L'organisation de l'offre : élaboration du volet autonomie du Schéma régional de santé (SRS) et déclinaison régionale des plans nationaux relatifs au grand âge ;
- Définition des enjeux de recomposition de l'offre dans les documents contractuels et conventionnels ;
- Le pilotage de l'Allocation des ressources et l'organisation des campagnes budgétaires PA :
 - Définition de la politique budgétaire annuelle et élaboration des Rapports d'orientation budgétaire
 - Gestion de la Dotation régionale limitatives (DRL), pilotage des financements et des enveloppes
 - Processus de tarification des ESMS
 - Processus de financement des installations secteur PA
- Le pilotage de la contractualisation
 - Animation de la politique contractuelle en définition des processus et des outils régionaux
 - Programmation et suivi des contrats départementaux et régionaux ;

- Appui aux délégations départementales ;
- Pilotage des CPOM régionaux et interdépartementaux
- La programmation des mesures et dispositifs financés par le FIR
- Les coupes et données PATHOS

8.1.2 Le pôle « Personnes en situation de handicap »

Le pôle a pour mission :

- L'organisation de l'offre : élaboration du volet autonomie du Schéma Régional de Santé (SRS) et déclinaison régional des plans nationaux relatifs au handicap ;
- Définition des enjeux de recomposition de l'offre dans les documents contractuels et conventionnels ;
- Le pilotage de l'Allocation des ressources et l'organisation des campagnes budgétaires :
 - Définition de la politique budgétaire annuelle et élaboration des Rapports d'Orientations Budgétaires ;
 - Gestion de la DRL, pilotage des financements et des enveloppes ;
 - Processus de tarification des ESMS ;
 - Processus de financement des installations secteur PH.
- Le pilotage de la contractualisation
 - Animation de la politique contractuelle en définition des processus et des outils régionaux ;
 - Programmation et suivi des contrats départementaux et régionaux ;
 - Appui aux délégations départementales ;
 - Pilotage des CPOM régionaux et interdépartementaux.
- La programmation des mesures et dispositifs financés par le FIR

8.1.3 La mission « Autorisations PA-PH »

- Produit et gère les autorisations ;
- Pilote, coordonne et gère les procédures d'appels à projets ;
- Organise et contrôle les processus d'autorisation ;
- Apporte un appui juridique sur les autorisations.

8.2 La direction déléguée à la qualité et à la performance

La direction déléguée à la qualité et à la performance est chargée de :

- L'impulsion des démarches qualité dans le secteur médico-social ;
- La promotion des politiques de prévention et de promotion de la santé en direction des PA-PH ;
- Le développement de l'appui à la performance en particulier dans les politiques de contractualisation
- La coordination et l'animation de la filière autonomie en lien avec le directeur de l'autonomie
- L'animation de la démocratie sanitaire dans le champ de l'autonomie
- La coordination du programme de travail autonomie inscrit dans le CPOM Etat-ARS

La direction déléguée à la performance et à la qualité comprend **deux pôles et une mission** :

8.2.1 Le pôle Qualité

Ses missions concernent :

- La prévention et l'accès aux soins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- La sécurité et la qualité des prestations médico-sociales

- La définition et le pilotage de la politique RH dans le médico-social (plan de formation, plan d'attractivité)
- Le pilotage du FIR dans le champ médico-social : élabore la doctrine régionale et la programmation des crédits d'intervention du budget annexe FIR médico-social et la programmation des crédits d'intervention du budget principal
- Le pilotage du dispositif de gestion des Evènements Indésirables Graves et des situations exceptionnelles
- L'évaluation des établissements et services médico-sociaux et des actions médico-sociales
- Programmation du Plan d'Aide à l'Investissement
- Assure le suivi des projets innovants et expérimentaux de l'ensemble de la direction
- La e-santé dont Télémédecine pour le médico-social

Le pôle qualité est référent du PRIEC et correspondant de la DIJU (pôle inspections).

8.2.2 Le pôle performance

Ses missions concernent :

- L'appui à la performance et l'analyse financière dans le secteur médico-social
- L'observation médico-sociale : analyse prospective des besoins et des ressources, exploitation des indicateurs et analyse l'activité des ESMS au travers du tableau de bord efficience
- L'appui à la contractualisation : aide notamment à l'élaboration des diagnostics préalables à la contractualisation
- L'exploitation et la fiabilisation des systèmes d'information. Projets d'études, coordination des enquêtes DA et exploitation des bases de données

8.2.3 La mission « coordination et animation de la filière autonomie »

Cette mission :

- Anime les instances de démocratie sanitaire et de coordination de la direction : commission spécialisée dans l'offre médico-sociale de la CRSA, commission médico-sociale de coordination des politiques publiques en santé,
- Anime le comité régional de concertation avec les fédérations (instance créée par l'Agence)
- Contribue à la politique de communication de l'agence en matière médico-sociale,
- Elabore et garantit la mise en œuvre de la charte de fonctionnement de la filière,
- Assure le reporting stratégique et l'organisation du suivi du CPOM Etat-ARS, et des feuilles de route ou programmes de travail en articulant la remontée d'informations des pôles pour la Direction et pour la direction de la stratégie et des parcours.

ARTICLE 9 - La direction de la stratégie et des parcours [DSPar]

La DSPar a pour missions de :

- susciter, nourrir et animer, au travers de production de données d'études prospectives, les réflexions stratégiques de l'ARS et de ses directions métiers et délégations territoriales ;
- piloter, animer l'élaboration, organiser le suivi des axes stratégiques en santé de l'Agence notamment à travers : le projet régional de santé 2018/2023, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen (CPOM) Etat-ARS et le pilotage stratégique du Fonds d'intervention régional (FIR),
- garantir, au niveau régional et en proximité, l'expression de la démocratie sanitaire y compris dans sa modalité directe, ainsi que son implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des orientations stratégiques en santé,
- en tous points du territoire, soutenir le développement de l'animation territoriale assurée par les délégations territoriales pour la mise en œuvre des précédentes orientations,
- sécuriser juridiquement les initiatives, actions et décisions de l'Agence,

- piloter la politique de l'agence en matière de systèmes d'information en santé.

Elle est composée de deux directions déléguées et de deux directions de projet :

- la direction déléguée Pilotage stratégique
- la direction déléguée Support et démocratie sanitaire
- la direction de projet e-santé

Sont également placés près du directeur de la stratégie et des parcours un à trois référents thématiques, chargés de missions de coordination particulières et munis d'une lettre de mission spécifique.

9.1 La direction déléguée « Pilotage stratégique »

La direction déléguée travaille en relation étroite avec les deux directions de projet et les référents thématiques placés sous l'autorité du directeur de la stratégie et des parcours.

Elle comprend deux services :

a. Le service « Projet régional de santé (PRS) et Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) »

- anime l'élaboration du PRS,
- suit la mise en œuvre des objectifs du PRS,
- contribue à l'évaluation du PRS,
- assure la coordination régionale de l'organisation du système de santé en parcours de santé,
- anime le déploiement des orientations régionales stratégiques dans les territoires,
- coordonne les contrats locaux de santé,
- assure la coordination régionale du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) et sa mise en œuvre,
- appuie les directions et les filières dans la mise en place et le suivi d'un outil commun de pilotage des programmes,
- coordonne les relations et travaux avec l'assurance maladie en lien avec les directions concernées,
- construit, négocie et suit le CPOM Etat/ARS en lien avec les directions concernées.

b. Le service « Fonds d'intervention régional (FIR) »

- est responsable du cadrage stratégique et de l'animation du processus d'arbitrage sur le FIR,
- veille à la qualité et la pertinence de l'utilisation du FIR,
- pilote le processus de programmation des dépenses d'intervention du FIR et leur ventilation,
- se coordonne avec la Direction déléguée achats et finances (DDAF) dans le cadre de la préparation des budgets initiaux et budgets rectificatifs,
- analyse l'alignement des dépenses du FIR avec les orientations stratégiques définies par la direction de l'agence,
- produit les éléments d'information stratégiques aux instances et au national ;
- assure le pilotage technique et qualitatif de la saisie des engagements du FIR dans HAPI, en articulation avec l'Agence comptable (AC) et la DDAF,
- est l'interlocuteur privilégié des directions et délégations pour le suivi de l'utilisation du FIR et des prévisions d'engagement des actions.

9.2 La direction déléguée « Support et démocratie sanitaire »

Elle comprend trois services :

a. Le service « Juridique »

- apporte une expertise juridique sur certaines décisions stratégiques,

- organise le recours à des experts extérieurs dans le cadre d'un marché de prestations juridiques désormais en place,
- assure une veille juridique sur des questions en lien avec les domaines d'activité de l'agence,
- répond aux sollicitations des directions et des délégations qui demandent des avis juridiques sur l'ensemble des domaines d'activité de l'agence, à l'exception des domaines relevant de la compétence du secrétariat général,
- appuie les directions et délégations pour le traitement des contentieux et la rédaction des mémoires,
- propose et assure la formation des agents sur des questions juridiques et met à disposition une plate-forme qui permet de développer l'autonomie des agents quant au traitement juridique des dossiers,
- contribue à la sécurité des actes juridiques de l'Agence en veillant à leur publication au recueil des actes administratifs,
- accompagne le processus de mise en œuvre des déclarations publiques d'intérêt pour les commissions externes.

b. Le service « Statistiques et études »

- exploite des données de santé et met à disposition les résultats de cette exploitation,
- mène des enquêtes qualitatives ou quantitatives et pilote les enquêtes régionales menées par les différentes DM/DD,
- pilote les travaux confiés à l'Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes et au Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée (CREAI),
- coordonne les modalités de gestion du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS),
- participe au processus de validation de la Statistique annuelle des établissements (SAE),
- pilote, réalise et contribue à des études prospectives.

c. Le service « Démocratie sanitaire »

- assure le secrétariat de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Auvergne-Rhône-Alpes : organisation, en lien avec la gouvernance de la CRSA, et fonctionnement,
- anime le réseau des secrétaires des Conseils territoriaux en santé (CTS) en délégation départementale,
- coordonne la mise en œuvre du volet démocratie sanitaire du PRS,
- gère les appels à projet en lien avec le développement de la démocratie sanitaire.

9.3 La direction de projet « e-santé »

- Contribue à la définition de la stratégie de l'agence en matière de Système d'information (SI) en santé et de télémédecine, ainsi qu'à sa mise en œuvre en collaboration avec les directions métier et départementales ;
- est chargée de la tutelle du groupement régional d'appui au développement de la e-santé ;
- anime les instances de concertations et de gouvernance dans le domaine des SI de Santé ;
- apporte son expertise dans l'étude des dossiers et projets à dimension SI de santé.

ARTICLE 10 - Le Secrétariat général [SG]

Le Secrétariat général est composé des **trois directions déléguées suivantes** :

- une direction déléguée ressources humaines (DDRH)
- une direction déléguée achats et finances (DDAF)
- une direction déléguée systèmes d'information, affaires immobilières et générales (DDSIAIG)

10.1 La direction déléguée aux ressources humaines

a. La mission « dialogue social » et référent juridique RH

- est en charge du suivi et la tenue des réunions du Comité d'agence (CA), du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des délégués du personnel ;
- organise les élections des représentants du personnel et mettre en œuvre les nouvelles instances ;
- gère la préparation des accords intégrant la notion d'horaires contraints et le travail à personnel à distance ;
- définit le calendrier de gestion des différents processus ressources humaines ;
- apporte un conseil et une expertise juridique sur la gestion des ressources humaines ;
- assure le suivi de la veille juridique dans le domaine des ressources humaines.

b. La mission « projets RH transversaux »

- met en place le contrôle de gestion RH ;
- établit, en lien avec la communication interne des ressources humaines : livret d'accueil, mise à jour du site intranet et internet, nouvelles actions à développer... ;
- assure le suivi du Plan de continuité de l'activité ;
- apporte un appui technique et méthodologique auprès du DDRH sur les projets RH de l'institution ;
- pilote les projets SIRH en lien avec la Direction déléguée aux systèmes d'information (DDSIAG).

10.1.1 Le pôle « Gestion administrative du personnel et rémunération » (GAPR)

- met en place, fait connaître et explique, les règles et les processus de gestion administrative des personnels, dans un souci de respect des statuts et des conventions collectives, d'équité et d'harmonisation,
- assure la gestion administrative individuelle des personnels, pilote et assure la gestion des procédures collectives liées aux statuts et aux conventions collectives,
- organise et tient à jour les dossiers du personnel,
- informe et répond aux agents sur les questions relatives à leurs droits et leur situation administrative,
- informe les managers et leur apporte les informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités sur les équipes dont ils ont la responsabilité,
- assure la gestion et le traitement de la paie, en lien avec l'agence comptable et prépare le budget du personnel, suit son exécution et pilote la masse salariale,
- met en œuvre la réforme du RIFFSEP,
- fait converger les outils de gestion du temps des deux agences en fonction des futurs accords.

10.1.2 Le pôle « Compétence et emploi »

- élabore et met en œuvre une politique de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC),
- élabore, met en œuvre et évalue la politique de formation notamment à travers le plan de formation pluriannuel et pilote le budget afférent,
- met en œuvre des actions de soutien collectif et individuel, notamment auprès de l'encadrement, identifie les parcours professionnels,
- accompagne les agents dans leurs projets de mobilité,
- élabore et suit l'exécution du plan de recrutement,
- pilote les processus de recrutement et de gestion de la mobilité,
- assure le pilotage des effectifs, le reporting et les liens avec le suivi de la masse salariale.

Le pôle comprend également les missions liées à :

- la qualité de vie au travail (QVT) ;
- la coordination du projet managérial ;
- l'accompagnement à la mobilité.

10.1.3 Le pôle « Pilotage stratégique et prospective »

- optimise la collaboration avec les autres directions supports de l'agence,
- regroupe, renforce les missions à forts enjeux (le pilotage du SIRH local, l'élaboration des reporting et le pilotage des effectifs et de la masse salariale...).

10.2 La direction déléguée achats et finances

10.2.1 Le pôle « Pilotage des budgets et de l'exécution budgétaire »

- réalise l'ensemble des opérations budgétaire et financière, en interface avec les directions métiers et l'Agence comptable, pour le budget principal et le budget annexe du FIR, permettant :
 - d'élaborer la stratégie budgétaire de l'Agence en recueillant et analysant les données nécessaires,
 - de déterminer, programmer et préparer les moyens et ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie,
 - d'élaborer des propositions budgétaires (initiales et rectificatives) en fonction d'évènements nouveaux,
 - de faire valider le budget (tutelle, Comex, Conseil de surveillance, etc.) sur la base d'un rapport de présentation et des tableaux légaux rédigée par la DDAF,
 - d'émettre les recettes,
 - de tenir la comptabilité des engagements (juridiques et comptables),
- évalue la stratégie budgétaire et assure la réalisation du contrôle interne de l'ordonnateur,
- assure :
 - le suivi de l'exécution budgétaire des deux budgets de l'Agence,
 - l'analyse des dépenses du FIR et assure la diffusion – interne aux instances et externe à nos partenaires - des documents,
 - la conduite des travaux de programmation des dépenses pour les deux budgets (en lien avec la DSPar pour le budget FIR),
 - le suivi des dépenses de fonctionnement du FIR.

10.2.2 Le pôle « Stratégie financière et marchés publics »

- définit et pilote la politique des achats de l'agence,
- garantit la rédaction des marchés en lien avec les directions de l'agence et du suivi de leur exécution en lien avec les gestionnaires achats du pôle,
- garantit l'exécution des achats dans le respect du code des marchés publics ainsi que l'ordonnancement des dépenses dans le système d'informations budgétaires et comptables avant paiement par l'Agence comptable.

10.2.3 Le pôle « Modernisation des processus et conseil de gestion »

- assure des missions de conseil de gestion organisée autour :
 - d'études ciblées d'analyse de coût d'aide à la décision sur des actions, des missions et des processus,
 - de la mise en place de tableaux de bord d'aide au pilotage et de reporting de l'activité et des dépenses,
 - de l'assistance à l'optimisation de la performance de l'organisation.

- pilote les actions de modernisation et de simplification des processus au travers :
 - de l'élaboration d'une cartographie des risques et d'une cartographie des processus,
 - d'interventions méthodologiques visant à accompagner les services dans l'ajustement de leur processus de travail (description, aide à la rédaction, déploiement de modes opératoire, etc.).
- assure les fonctions d'audit interne permettant :
 - de vérifier que les actions de modernisation et de simplification atteignent leurs objectifs initiaux,
 - d'assurer la correction des processus existant.
- pilote l'ensemble du processus « Enquête activité/moyen »,
- réalise les études ciblées d'analyse de coûts et met en place des tableaux de bord et outils de reporting d'aide au pilotage afin d'optimiser la performance de l'organisation,
- contribue à la mise en place d'une cartographie activités-moyens et à l'identification des coûts et ressources par processus,
- contribue à la modernisation des processus de travail et leur simplification ainsi qu'au conseil en organisation.

10.3 La direction déléguée systèmes d'information et affaires immobilières et générales

10.3.1 Le pôle « Services et solutions métiers »

- gère le parc applicatif de l'ARS et l'offre de services applicatifs associée, développe et déploie les outils dématérialisés de la gestion documentaire.

10.3.2 Le pôle « Équipements et infrastructures »

- prend en charge l'évolution et le suivi des infrastructures systèmes et réseau de l'ARS, est garant de la disponibilité et de la qualité de service de ces infrastructures et fait évoluer les infrastructures pour qu'elles répondent à une offre de service de travail collaborative et à distance adaptée aux exigences de l'Agence,
- élabore le plan d'équipement annuel informatique de l'ARS, pilote les projets d'évolution des équipements des agents et des espaces communs de l'ARS, administre les ressources partagées pour l'ensemble de l'ARS et assure le support et la conduite du changement aux agents.

10.3.3 Le pôle « Logistique et affaires générales »

- améliore la qualité de service aux agents sur le support dans les délégations et optimise les déplacements sur la nouvelle région pour en maîtriser les dépenses,
- assure le suivi des commandes, la réception, met en place des contrats de maintenance, et la gestion opérationnelle des marchés,
- assure l'animation régionale de l'ensemble des sites de l'ARS en renforçant le pilotage fonctionnel régional sur la logistique et en organisant des cercles de compétence mensuellement,
- assure la logistique et services des deux sites du siège de l'ARS,
- a en charge la mission, information digitale et documentaire, qui gère la documentation avant archivage et répond aux organisations de travail et apporte aux agents les réponses à leurs besoins de documentation.

La Cellule « Immobilier » (MIMMO) :

- définit la stratégie immobilière régionale,
- pilote les projets immobiliers de l'ARS,
- sécurise juridiquement des occupations immobilières de l'Agence.

ARTICLE 11 - Les délégations départementales

Les délégations constituent l'échelon territorial de l'ARS. Elles interviennent en appui de la direction générale et des directions régionales métier, elles sont en étroite relation avec les acteurs locaux. Les délégations départementales assurent les missions suivantes :

- l'animation territoriale : pilotage, accompagnement, animation, suivi de projets territoriaux de santé - contrat locaux de santé) et plus globalement la mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre de la politique de l'ARS,
- la démocratie sanitaire du territoire,
- le pilotage de l'offre de santé incluant la prévention et le médico-social sur le territoire en s'appuyant sur les leviers de l'ARS (inspection-contrôle, autorisations, contractualisations...),
- les liens avec les principaux partenaires,
- l'observation du territoire (repérage précoce de situations à risque et action concertée de médiation en lien avec le siège).

ARTICLE 12

Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et dans chacun des recueils des actes administratifs des préfectures de département.

Fait à Lyon le 30 juin 2022

Le directeur général de l'Agence régionale
de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL

Décision N°2022-16-0031

Portant nomination avec délégation de signature

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment le chapitre 2 du titre III du livre IV ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2012-1245 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n°2022-16-0025 du 31 mai 2022, du directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes portant **nomination avec délégation de signature** à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n°2022-16-0032 du 30 juin 2022, du directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes portant **organisation** de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

DÉCIDE

Article 1

Sont nommés :

- Directrice générale adjointe, madame **Muriel VIDALENC**
- Directrice de la santé publique, madame **Anne-Marie DURAND**
- Directrice de l'offre de soins, madame **Nadège GRATALOU**
- Directeur de l'autonomie, monsieur **Raphaël GLABI**
- Directrice de la stratégie et des parcours par intérim, madame **Muriel VIDALENC**
- Directeur inspection, justice, usager, monsieur **Stéphane DELEAU**
- Secrétaire général, monsieur **Eric VIRARD**

Article 2

Sont nommés :

- Directrice de la délégation départementale de l'Ain, madame **Catherine MALBOS**
- Directeur de la délégation départementale de l'Allier, monsieur **Grégory DOLÉ**
- Directrice de la délégation départementale de l'Ardèche, madame **Emmanuelle SORIANO**
- Directrice de la délégation départementale du Cantal, madame **Erell MUNCH**

- Directrice de la délégation départementale de la Drôme, madame **Zhour NICOLLET**
- Directeur de la délégation départementale de l'Isère, monsieur **Aymeric BOGEY**
- Directrice de la délégation départementale de la Loire, monsieur **Arnaud RIFAUX**
- Directeur de la délégation départementale de la Haute-Loire, monsieur **Loïc BIOT**
- Directeur par intérim de la délégation départementale du Puy-de-Dôme, monsieur **Jean SCHWEYER**
- Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon, monsieur **Philippe GUÉTAT**
- Directeur de la délégation départementale de la Savoie, monsieur **Loïc MOLLET**
- Directeur de la délégation départementale de la Haute-Savoie, monsieur **Luc ROLLET**

Article 3

Sont nommés :

- Cheffe de cabinet du directeur général, madame **Valérie LEBRETON**
- Conseiller scientifique et médical auprès de la direction générale, monsieur **Vincent AUDIGIER**
- Directrice de cabinet et de la communication, madame **Cécilia HAAS**
- Directrice de la cellule régionale investissement en santé, madame **Nadège GRATALOU**
- Directrice déléguée aux événements indésirables madame **Céline BREYSSE**
- Chef de projets de la direction générale, monsieur **Laurent PEISER**
- Directeur délégué veille et alertes sanitaires, monsieur **Bruno MOREL**
- Directeur délégué prévention et protection de la santé, monsieur **Marc MAISONNY**
- Directrice déléguée pilotage opérationnel et premier recours, parcours et professions de santé madame **Corinne RIEFFEL**
- Directeur délégué régulation de l'offre de soins hospitalière, monsieur **Jean SCHWEYER**
- Directeur délégué finances et performance, monsieur **Raphaël BECKER**
- Directrice déléguée pilotage de l'offre médico-sociale, madame **Astrid LESBROS-ALQUIER**
- Directrice déléguée qualité et performance, madame **Frédérique CHAVAGNEUX**
- Directeur délégué support et démocratie sanitaire, monsieur **Antoine GINI**
- Directeur de projet e-santé, monsieur **Hervé BLANC**
- Directrice déléguée aux ressources humaines, madame **Valérie GENOUD**
- Directeur délégué achats et finances, monsieur **Jean-Marc DOLAIS**
- Directeur délégué aux systèmes d'information, aux affaires immobilières et générales, monsieur **Guillaume GRAS**
- Directeur adjoint de la délégation départementale de la Loire, monsieur **Serge FAYOLLE**
- Directrice adjointe de la délégation départementale de la Savoie, madame **Florence LIMOSIN**
- Directrice adjointe de la délégation départementale de la Haute-Savoie, madame **Rachel CAMBONIE**

Article 4

La décision n°202-16-0025 du 31 mai 2022, susvisée est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 30 juin 2022

Le directeur général de l'Agence régionale
de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Docteur Jean-Yves GRALL

Décision N°2022-23-0031

Portant délégation de signature aux directeurs des délégations départementales

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment le chapitre 2 du titre III du livre IV ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2012-1245 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n°2022-16-0032 du 30 juin 2022, du directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes portant organisation de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

DÉCIDE

Article 1

À l'exclusion des actes visés à l'article 3, délégation de signature est donnée aux agents de l'ARS suivants, à l'effet de signer, dans la limite de leurs compétences, les actes relevant des missions des délégations départementales de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, à savoir :

- les décisions, conventions, correspondances et contrats de ville relatifs à la mise en œuvre et au suivi des mesures relatives à la prévention, à la gestion des risques, aux alertes sanitaires et celles relatives à l'offre de santé dans leur département respectif ;
- les correspondances relatives à la recevabilité des demandes d'autorisation ;
- les arrêtés de tarification des établissements et services médico-sociaux, les décisions d'approbation expresse ou de rejet des états prévisionnels de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services médico-sociaux (ESMS) et leurs décisions modificatives, la fixation des EPRD des établissements et services mentionnés aux articles R314-80 et R314-101 du code de l'action sociale et des familles, les décisions de rejet de dépense figurant au compte de résultat d'un ESMS et manifestement étrangères, par leur nature ou leur importance à celles qui avaient été envisagées lors de la fixation du tarif et la tarification d'office du montant et de l'affectation des résultats dans le cas prévu à l'article R314-237 du code de l'action sociale et des familles ;

- l'octroi et le refus de licences relatives à la création, au transfert ou au regroupement d'une officine de pharmacie ;
- les modifications relatives aux noms des biologistes responsables portés dans les arrêtés d'autorisation des laboratoires de biologie médicale ;
- les agréments des entreprises de transport sanitaire terrestre et aérien, lettres d'observation et avertissements, tableaux de garde semestriels des ambulanciers ;
- la notification des décisions envisagées à la suite des missions d'inspection et de contrôle ;
- les décisions d'engagement de dépenses inférieures à 1500 € hors taxes permettant le fonctionnement courant de la délégation ;
- la validation et la certification du service fait relative au fonctionnement courant de la délégation ;
- Les états de frais de déplacement présentés par les membres des conseils territoriaux de santé dès lors qu'ils ont assisté à une assemblée plénière ou à une réunion du bureau, ou de la commission « santé mentale » ou de la formation usager dans les conditions prévues par le règlement intérieur du CTS ;
- l'ordonnancement, la validation et la certification du service fait des dépenses liées aux astreintes tel que renseigné par les agents dans le SI Astreintes, en lien le cas échéant avec les responsables de planning ;
- les décisions et correspondances relatives à l'exécution des marchés de contrôle sanitaire des eaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la passation des commandes aux laboratoires concernant les contrôles et recontrôles nécessités par les non-conformités et les urgences (type pollution) des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et afin de signer toutes correspondances entrant dans le champ de compétences de leur service respectif, sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente décision ;
- Les agréments des entreprises de transports sanitaires terrestre et aérien, les autorisations de mise en service de véhicules de transports sanitaires, lettres d'observation et avertissements, tableaux de garde semestriels des ambulanciers.

Au titre de la délégation de l'Ain :

- Madame **Catherine MALBOS**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MALBOS, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|------------------------|---------------------|---------------------|
| – Florence CHEMIN | – Nathalie LAGNEAUX | – Grégory ROULIN |
| – Charlotte COLLOD | – Michèle LEFEVRE | – Dimitri ROUSSON |
| – Muriel DEHER | – Cécile MARIE | – Hélène VITRY |
| – Marion FAURE | – Isabelle PARANDON | – Sonia VIVALDI |
| – Sophie GÉHIN | – Nathalie RAGOZIN | – Christelle VIVIER |
| – Jeannine GIL-VAILLER | – Anne-Sophie | |
| – Nathalie GRANGERET | RONNAUX-BARON | |

Au titre de la délégation de l'Allier :

- Monsieur **Grégory DOLÉ**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégory DOLÉ délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|----------------------|---------------------------|-----------------------|
| – Cécile ALLARD | – Michèle LEFEVRE | – Anne-Sophie |
| – Muriel DEHER | – Cécile MARIE | RONNAUX-BARON |
| – Justine DUFOUR | – Isabelle PIONNIER-LELEU | – Isabelle VALMORT |
| – Katia DUFOUR | – Myriam PIONIN | – Camille VENUAT |
| – Philippe DUVERGER | – Nathalie RAGOZIN | – Elisabeth WALRAWENS |
| – Nathalie GRANGERET | | |

Au titre de la délégation de l'Ardèche :

- Madame **Emmanuelle SORIANO**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle SORIANO, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|---------------------|----------------------------|--------------------|
| – Valérie AUVITU | – Fabrice GOUEDO | – Nathalie RAGOZIN |
| – Alexis BARATHON | – Nathalie GRANGERET | – Anne-Sophie |
| – Didier BELIN | – Nicolas HUGO | RONNAUX-BARON |
| – Muriel DEHER | – Michèle LEFEVRE | – Anne THEVENET |
| – Christophe DUCHEN | – Meryem LETON | |
| – Aurélie FOURCADE | – Chloé PALAYRET CARILLION | |

Au titre de la délégation du Cantal :

- Madame **Erell MUNCH**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Erell MUNCH et de Madame **Christelle LABELLIE-BRINGUIER**, responsable de l'unité de l'offre médico-sociale, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|----------------------|----------------------|-------------------|
| – Gilles BIDET | – Michèle LEFEVRE | – Anne-Sophie |
| – Muriel DEHER | – Sébastien MAGNE | RONNAUX-BARON |
| – Corinne GEBELIN | – Cécile MARIE | – Laurence SURREL |
| – Nathalie GRANGERET | – Isabelle MONTUSSAC | |
| – Marie LACASSAGNE | – Nathalie RAGOZIN | |

Au titre de la délégation de la Drôme :

- Madame **Zhour NICOLLET**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Zhour NICOLLET, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|---------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| – Alexis BARATHON | – Nathalie GRANGERET | – Nathalie RAGOZIN |
| – Corinne CHANTEPERDRIX | – Michèle LEFEVRE | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Muriel DEHER | – Cécile MARIE | – Coline SALOU |
| – Stéphanie DE LA
CONCEPTION | – Armelle MERCUROL | – Roxane SCHOREELS |
| – Christophe DUCHEN | – Laëtitia MOREL | – Benoît SIMONNET |
| – Aurélie FOURCADE | – Julien NEASTA | – Magali TOURNIER |
| | – Chloé PALAYRET-CARILLION | |

Au titre de la délégation de l'Isère :

- Monsieur **Aymeric BOGEY**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aymeric BOGEY délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| – Katia ANDRIANARIJAONA | – Marie-Caroline DAUBEUF | – Michel MOGIS |
| – Albane BEAUPOIL | – Muriel DEHER | – Carole PAQUIER |
| – Tristan BERGLEZ | – Mylène GACIA | – Florian PASSELAIGUE |
| – Isabelle BONHOMME | – Philippe GARNERET | – Nathalie RAGOZIN |
| – Nathalie BOREL | – Nathalie GRANGERET | – Stéphanie RAT-LANSAQUE |
| – Sandrine BOURRIN | – Nicolas GRENETIER | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Anne-Maëlle CANTINAT | – Claire GUICHARD | – Véronique SUISSE |
| – Corinne CASTEL | – Michèle LEFEVRE | – Corinne VASSORT |
| – Pauline CHASSANIOL | – Cécile MARIE | |
| – Isabelle COUDIERE | – Daniel MARTINS | |
| – Christine CUN | – Clémence MIARD | |

Au titre de la délégation de la Loire :

- Monsieur **Arnaud RIFAUX**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud RIFAUX et de Monsieur **Serge FAYOLLE**, directeur départemental adjoint, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|------------------------|----------------------|--------------------------------|
| – Cécile ALLARD | – Denis DOUSSON | – Myriam PIONIN |
| – Maxime AUDIN | – Saïda GAOUA | – Nathalie RAGOZIN |
| – Naima BENABDALLAH | – Jocelyne GAULIN | – Séverine ROCHE |
| – Malika BENHADDAD | – Nathalie GRANGERET | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Pascale BOTTIN-MELLA | – Valérie GUIGON | – Julie TAILLANDIE |
| – Florence COTTIN | – Fabienne LEDIN | |
| – Magaly CROS | – Michèle LEFEVRE | |
| – Muriel DEHER | – Cécile MARIE | |

Au titre de la délégation de Haute-Loire :

- Monsieur **Loïc BIOT**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc BIOT délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|----------------------|----------------------|--------------------|
| – Christophe AUBRY | – Céline DEVEAUX | – Nathalie RAGOZIN |
| – Marie-Line BERTUIT | – Nathalie GRANGERET | – Anne-Sophie |
| – Gilles BIDEZ | – Valérie GUIGON | RONNAUX-BARON |
| – Christiane BONNAUD | – Michèle LEFEVRE | – Laurence SURREL |
| – Sara CORBIN | – Cécile MARIE | – Camille VARAGNAT |
| – Muriel DEHER | – Laurence PLOTON | |

Au titre de la délégation de Puy-de-Dôme :

- Monsieur **Jean SCHWEYER**, directeur de la délégation départementale par intérim

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean SCHWEYER, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|-------------------------|----------------------------|------------------------|
| – Gilles BIDEZ | – Michèle LEFEVRE | – Nathalie RAGOZIN |
| – Bertrand COUDERT | – Cécile MARIE | – Charles-Henri RECORD |
| – Muriel DEHER | – Laureline MOALIC | – Anne-Sophie |
| – Sylvie ESCARD | – Marie-Laure PORTRAT | RONNAUX-BARON |
| – Nathalie GRANGERET | – Christiane MARCOMBE | – Laurence SURREL |
| – Karine LEFEBVRE-MILON | – Béatrice PATUREAU MIRAND | |

Au titre de la délégation du Rhône et de la métropole de Lyon :

- Monsieur **Philippe GUETAT**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GUETAT, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|-------------------|-----------------------|---------------------------|
| – Cécile ALLARD | – Antoine ERMAKOFF | – Myriam PIONIN |
| – Cécile BEHAGHEL | – Valérie FORMISYN | – Amélie PLANEL |
| – Jenny BOULLET | – Franck GOFFINONT | – Nathalie RAGOZIN |
| – Murielle BROSSE | – Nathalie GRANGERET | – Anne-Sophie |
| – Laurent DEBORDE | – Pascale JEANPIERRE | RONNAUX-BARON |
| – Muriel DEHER | – Michèle LEFEVRE | – Catherine ROUSSEAU |
| – Dominique | – Frédéric LE LOUEDEC | – Sandrine ROUSSOT-CARVAL |
| DEJOUR-SALAMANCA | – Francis LUTGEN | – Marielle SCHMITT |
| – Izia DUMORD | – Cécile MARIE | – Françoise TOURRE |

Au titre de la délégation de la Savoie :

- Monsieur **Loïc MOLLET**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc MOLLET, et de Madame **Florence LIMOSIN**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|------------------------|--------------------------|----------------------|
| – Katia ANDRIANARIJONA | – Laurence COLLIOUD- | – Nathalie GRANGERET |
| – Albane BEAUPOIL | MARICHALLOT | – Michèle LEFEVRE |
| – Anne-Laure BORIE | – Florence CULOMA | – Cécile MARIE |
| – Carine CHANJOU | – Marie-Caroline DAUBEUF | – Lila MOLINER |
| – Juliette CLIER | – Muriel DEHER | – Nathalie RAGOZIN |
| – Magali COGNET | – Isabelle de TURENNE | – Anne-Sophie |
| | – Céline GELIN | RONNAUX-BARON |

Au titre de la délégation de la Haute-Savoie :

- Monsieur **Luc ROLLET**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ROLLET, et de Madame **Rachel CAMBONIE**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|-----------------------|
| – Diane AUBLIN | – Maryse FABRE | – Nathalie RAGOZIN |
| – Cécile BADIN | – Pauline GHIRARDELLO | – Anne-Sophie |
| – Audrey BERNARDI | – Nathalie GRANGERET | RONNAUX-BARON |
| – Marie BERTRAND | – Anne-Sophie JAMAIN | – Grégory ROULIN |
| – Florence CHEMIN | – Caroline LE CALLENNEC | – Clémentine SOUFFLET |
| – Magali COGNET | – Michèle LEFEVRE | – Chloé TARNAUD |
| – Marie-Caroline DAUBEUF | – Nadège LEMOINE-SUATTON | – Monika WOLSKA |
| – Muriel DEHER | – Cécile MARIE | |

Article 2

Concernant l'organisation des astreintes - actée par la décision n°2018-4426 du 18/07/2018 - les personnels désignés dans les tableaux d'astreintes ont délégation de signature sur les décisions qu'ils sont amenés à prendre durant ces périodes et entrant dans le champ de leurs compétences.

Article 3

Sont exclues de la présente délégation les décisions suivantes :

a) Correspondances et décisions d'ordre général :

- les correspondances aux ministres, cabinets ministériels, aux directeurs de l'administration centrale, au conseil national de pilotage des ARS et à son secrétariat exécutif, aux caisses nationales d'assurance maladie ;
- les correspondances aux préfets quand elles n'ont pas le caractère de correspondance relative à la gestion courante ;
- les correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service ;
- les correspondances aux parlementaires, au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux ;
- les correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'agence ;
- les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes ;
- les actes pris en application de l'article L.1432-2 du code de la santé publique relatif aux pouvoirs propres de la directeur général : l'arrêt du PRS et de ses différentes composantes ;
- l'exécution du budget, l'ordonnancement des dépenses, les autorisations sanitaires, le recrutement au sein de l'agence, la désignation de la personne chargée de l'intérim des fonctions de directeurs et de secrétaire général dans les établissements de santé publics, le pouvoir d'ester en justice et de représentation, le pouvoir de délégation de signature ;
- les correspondances et communiqués adressés aux médias de toute nature.

b) Décisions en matière sanitaire :

- autorisant la création, la conversion, le regroupement et la modification des activités de soins et l'installation des équipements matériels lourds ;
- de suspension et de retrait des activités des établissements et services de santé prise en application des articles L. 6122-13 et L. 5126-10 du code de la santé publique ;
- d'autorisation, de modification ou de retrait d'autorisation d'exploitation de laboratoires d'analyses ;
- de suspension et retrait d'agrément des entreprises de transport sanitaire terrestre et aérien ;
- de suspension des médecins, chirurgiens-dentistes ou sages-femmes ;
- de décision de placement de l'établissement public de santé sous l'administration provisoire des conseillers généraux des établissements de santé et de saisine de la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 6143-3-1 ;
- de conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec chaque établissement de santé en application de l'article L.6114-1 du code de la santé publique ;
- le déferé au tribunal administratif des délibérations et décisions du conseil de surveillance et des actes du directeur des établissements publics de santé en application de l'article L. 6143-4 du code de la santé publique ;

- la notification des décisions définitives faisant suite aux missions d’inspection et de contrôle, et la notification de toute injonction ou mise en demeure.

c) Décisions en matière médico-sociale :

- autorisant la création, la transformation, l’extension des établissements et services médico-sociaux ;
- décidant la suspension ou la cessation de tout ou partie des activités de services ou d’établissements médico-sociaux, lorsque la santé, la sécurité, ou le bien-être physique ou moral des personnes accueillies ou accompagnées sont menacés ou compromis, en application de l’art. L313-16 du CASF ;
- de conclusion du contrat pluriannuel d’objectifs et de moyens avec les établissements et services définis à l’article L312-1 2°, 3°, 5°, 7°, 12° du code de l’action sociale et des familles ;
- le déféré au tribunal administratif des délibérations du conseil d’administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux en application de l’article L.315-14 du code de l’action sociale et des familles ;
- la notification des décisions définitives faisant suite aux missions d’inspection et de contrôle, et la notification de toute injonction ou mise en demeure ;
- l’approbation des conventions relatives aux coopérations entre établissements de santé et, ou établissements sociaux et médico-sociaux ;
- le placement des établissements et services médico-sociaux sous administration provisoire ;
- le prononcé d’astreinte journalières ou de sanction financière, en application de l’art. L313-14 al. II et III.

d) Décisions en matière de gestion des ressources humaines et d’administration générale :

- les marchés et contrats ;
- les achats publics, les baux, la commande, l’ordonnancement des dépenses de fonctionnement supérieures à 1500 € hors taxes ;
- les dépenses d’investissement ;
- les décisions et correspondances relatives à la gestion des questions sociales ;
- l’ordonnancement des dépenses relatives aux Ressources Humaines ;
- la gestion administrative et les décisions individuelles ;
- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la mobilité ;
- les décisions relatives aux mesures disciplinaires ;

Article 4

La présente décision annule et remplace la décision n°2022-23-0023 du 31 mai 2022.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs des préfectures de département de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l’application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Fait à Lyon, le **30 juin 2022**

Le directeur général de l’Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 28 juin 2022

ARRÊTÉ n° 2022/06-13

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-091 du 27 mars 2018 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-162 du 13 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2022/06-36 du 13 juin 2022 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur la proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la Loire :

Prénom NOM ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DU PLOMB	TARENTEISE	30,86	TARENTEISE	25/02/2022
GAEC DU BOUCHUT	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	0,46	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	26/02/2022
GAEC DE GALICHON	SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU	15,2	SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU, SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	27/02/2022
Raphaël ROCHE	SAINT-CYR-DE-FAVIERES	3,27	SAINT-CYR-DE-FAVIERES, CORDELLE	28/02/2022
Noémie GROS	BUSSIERES	5,05	ROZIER-EN-DONZY	28/02/2022
GAEC LA FERME DU PETIT TRACTEUR	BOISSET-SAINT-PRIEST	3,10	BOISSET-SAINT-PRIEST	01/03/2022
Société DVS	PELUSSIN	0,74	VERIN	01/03/2022
GAEC DE LA CROIX CHERBLANC	VIOLAY	16,33	VIOLAY	02/03/2022
Magalie SEYROUX	PERREUX	0,66	SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU	02/03/2022
Raphaël FEY	LA COTE-EN-COUZAN	21,27	SAINT-PRIEST-LA-VETRE, LA COTE-EN-COUZAN, VETRE-SUR-ANZON	03/03/2022
Florent CHARRET	CHAUSSETERRE	10,33	SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE	04/03/2022
GAEC DE TERGE	LURE	6,31	VENDRANGES	04/03/2022
GAEC CARTON	CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	4,15	CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	05/03/2022
GAEC SAINTE MARGUERITE	SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE	5,56	PONCINS	05/03/2022
GAEC VERNAY MAZENCIEUX	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	5,07	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	06/03/2022
GAEC PERNOTIER	MARCENOD	14,85	MARCENOD	09/03/2022
Pascal JOLY	NOTRE-DAME-DE-BOISSET	24,6	OUCHES	09/03/2022
Marie RUE	BUSSY-ALBIEUX	2,16	BUSSY-ALBIEUX	09/03/2022
Simon TERMEAU	SAINT-DENIS-SUR-COISE	0,86	SAINT-DENIS-SUR-COISE	10/03/2022
Damien MICHEL	HAUTE-RIVOIRE	6,00	ARTHUN	12/03/2022
EARL DU CREUX	LURE	4,93	LURE	15/03/2022
Vincent LAFAGE	MACLAS	1,19	ROISEY	15/03/2022

Prénom NOM ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC PELARDY BAROU	CHATELNEUF	49,51	SAINT-BONNET-LE-COURREAU	15/03/2022
GAEC DU SERPOLET	DOIZIEUX	5,32	DOIZIEUX	15/03/2022
Samuel COMBES	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	1,14	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	16/03/2022
Jean-Philippe MEYRIEUX	AVEIZIEUX	0,65	AVEIZIEUX	17/03/2022
Clément THIZY	SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	6,29	MARCENOD	17/03/2022
GAEC DU BOEUF AUX RACINES	BUSSY-ALBIEUX	159,25	ARTHUN, BUSSY-ALBIEUX, SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD, SAINT-GERMAIN-LAVAL	19/03/2022
GAEC AF MARGOT	SAINT-GENEST-MALIFAUZ	12,9	SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX	22/03/2022
Didier VILLENEUVE	SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE	4,33	SAINT-HAON-LE-VIEUX	22/03/2022
Alain MONTMARTIN	SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX	4,05	SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX	22/03/2022
Eric MARTINET	NOAILLY	24,95	BRIENNON, MABLY	23/03/2022
GAEC DES GAUDS	SAINT-REGIS-DU-COIN	24,6	SAINT-REGIS-DU-COIN, RIOTORD	24/03/2022
Romain DALBEIGUE	SAINT-SIXTE	1,48	SAINT-SIXTE	24/03/2022
Guillaume DALBEIGUE	SOLEYMIEUX	1,86	SAINT-SIXTE	24/03/2022
GAEC FERME DE CHAMARON	NERONDE	21,68	NERONDE	24/03/2022
GAEC DE L'AMANDIER	SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX	53,62	SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX	26/03/2022
GAEC SIMON	SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE	152,17	SAINT-MARCEL-DE-FELINES, NERVIEUX, BALBIGNY, POMMIERS, SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE	26/03/2022
GAEC DU PONT	SAINT-GERMAIN-LAVAL	1,85	JURE	26/03/2022
SAS AU GOUT DE LA TAILLE	NERONDE	0,7	NERONDE	28/03/2022
GAEC DES PLANETS	VENDRANGES	1,48	VENDRANGES	29/03/2022
Aurélien MEUNIER	CHATEAUNEUF	0,12	CHATEAUNEUF	30/03/2022
EARL DOMAINE DES POTHIERES	VILLEMONTAIS	11,81	LENTIGNY	30/03/2022
Mickaël MACHABERT	SAINT-MARTIN-LESTRA	3,32	SAINT-MARTIN-LESTRA	01/04/2022

Prénom NOM ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DU BOIS D'ALLARD	SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE	2,81	PONCINS	01/04/2022
GAEC DE LA CITADELLE	MORNAND-EN-FOREZ	13,47	SAINT-PAUL-D'UZORE	02/04/2022
GAEC DES BOUTONS D'OR	PANISSIERES	27,89	PANISSIERES	02/04/2022
GAEC DU BOIS LALY	MONTAGNY	139,75	MONTAGNY, PERREUX	03/04/2022
GAEC DES ESSARTS	LEZIGNEUX	87,91	LEZIGNEUX, LAVIEU, VERRIERES-EN-FOREZ, GUMIERES,	03/04/2022
GAEC DE LA VOLAILLE GOURMANDE	VOUGY	3,88	VOUGY	03/04/2022
SOCIÉTÉ PAULETTE EN CUEILLETTE	LURIECQ	0,23	ROZIER-COTE-D'AUREC	04/04/2022
Baptiste BROSSE	SAUVAIN	20,92	ROCHE, SAUVAIN, LA FORIE, ROCHE	06/04/2022
GAEC DU CHAROLAIS	JARNOSSE	2,25	CHANDON, SAINT-HILAIRE-SOUS-CHARLIEU	06/04/2022
Romain NIZEY	CHENEREILLES	17,66	CHENEREILLES, PERIGNEUX, LURIECQ	07/04/2022
GAEC DES TABOURDEAUX	SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE	3,85	SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE	07/04/2022
SCEA ABIESSENCES	VERRIERES-EN-FOREZ	6,81	VERRIERES-EN-FOREZ	07/04/2022
GAEC DU BUJO	VERRIERES-EN-FOREZ	7,73	VERRIERES-EN-FOREZ	07/04/2022
GAEC BERNARD	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	14,86	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	08/04/2022
Jean-Marc BASTIDE	SAINT-GENEST-LERPT	1,05	SAINT-GENEST-LERPT	08/04/2022
GAEC DES CHATAIGNIERS	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	10,33	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	08/04/2022
EARL ELEVAGE NARBOUX	LA GRESLE	7,21	LA GRESLE	09/04/2022
GAEC DE LA VETRE	SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE	44,46	LA COTE-EN-COUZAN, SAINT-JEAN-LA-VETRE	09/04/2022
GAEC LA PETITE FERME DE CHEZ LIMOGES	ROZIER-EN-DONZY	2,23	ROZIER EN DONZY	10/04/2022
Sandrine HOTTIN-MOUCHET	COLOMBIER-LE-JEUNE	17,11	VIVANS, CHENAY-LE-CHATEL	12/04/2022
GAEC DE LA REVOLANCHE	SAINT-PAUL-EN-JAREZ	9,67	LA VALLA-EN-GIER	14/04/2022
Sylvain BLACHON	TARENTEISE	6,87	TARENTEISE	16/04/2022
EARL LES ECURIES DES BRUYERES	SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE	6,13	PONCINS	20/04/2022

Prénom NOM ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL CENTRE EQUESTRE DE LACHANA	COMBRE	8,08	COMBRE, THIZY-LES-BOURG	21/04/2022
Nicolas GUILLARME	SAINT-HEAND	57,53	SAINT-HEAND	21/04/2022
GAEC DE L'ETANG DE LA BROUSSE	BUSSY-ALBIEUX	34,14	BUSSY-ALBIEUX, POMMIERS	21/04/2022
GAEC DE LA BRUYERE	MARCOUX	73,59	MARCOUX, SAINT-BONNET-LE-COURREAU, MARCILLY-LE-CHATEL	21/04/2022
Erika JOLY	GENILAC	32,83	SAINT-MARTIN-LA-PLAINE, GENILAC, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	22/04/2022
GAEC DE L'ADRET	BARD	10,57	BARD, ESSERTINES-EN-CHATELNEUF	22/04/2022
Stéphanie CORAZZA	SAINT-LEGER-SUR-ROANNE	0,69	SAINT-LEGER-SUR-ROANNE	22/04/2022
Anthony SIMON	PONCINS	7,74	PONCINS	24/04/2022
Jean-Michel BLAISE	LENTIGNY	1,48	LENTIGNY	24/04/2022
Guillaume HERVET	FONTANES	35,2	SAINT-CHAMOND	24/04/2022
François PITAVAL	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	0,58	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	24/04/2022
GAEC DES CHANTERELLES	SAINT-GENEST-MALIFAUZ	22,37	SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX	24/04/2022
GAEC DES VERDONNIERES	CHIRASSIMONT	17,79	CHIRASSIMONT, MACHEZAL	28/04/2022
Fabrice ARTHAUD	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	77,38	VERRIERES-EN-FOREZ, BARD	28/04/2022

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de **la Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision préfectorale
SCEA EDV	CLEPPE	38,57	SAVIGNEUX	01/03/2022
FREYCENON Laurent	ROCHE-LA-MOLIERE	6,25	ROCHE-LA-MOLIERE	01/03/2022

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision préfectorale
DEGOUTTE Anthony	THIZY-LES-BOURGS	8,58	COUTOUVRE	01/03/2022
GAEC DES QUATRE SAISONS	GRAMMOND	8,52	GRAMMOND	08/03/2022
GAEC DES SAVEURS	GRAMMOND	1,38	GRAMMOND	08/03/2022
EARL PURAVET LAURENT	SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX	13,35	LA PACAUDIERE, LE CROZET	11/03/2022
BOURGIER Caroline	SAINT-GERMAIN-LAVAL	13,18	SAINT-PRIEST-LA ROCHE	15/03/2022
GAEC JARJOT	VIVANS	18,01	VIVANS	29/03/2022
SCEA DES VORZES	MAGNEUX-HAUTE-RIVE	72,54	MAGNEUX-HAUTE-RIVE	04/04/2022
GAEC LES DEUX AIRELLES	CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	3,59	CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	29/04/2022

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de **la Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision préfectorale
SOCIETE FOREZ BETAİL NEGOCE	MARCILLY-LE-CHATEL	33,36	0		01/03/2022
ASSOCIATION SPORTS LOISIRS ÉQUESTRES MONTBRISONNAIS	MONTBRISON	33,36	0		01/03/2022
EARL DU SPONT	SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX	13,35	0		11/03/2022
CHAZELLE Sylvain	CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	1,48	0		14/03/2022
GAEC CARTHELAS	VIVANS	18,01	0		29/03/2022
FONTIMPE Luc	PRECIEUX	72,54	0		04/04/2022
GAEC DES FOUGERES	CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	3,65	0,06	CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	29/04/2022

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **décision de rescrit** la demande suivante pour le département de **la Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Commune(s) de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
COTTANCIN Rémi	SAINT-MARTIN-LESTRA	41,0796	ESSERTINES-EN-DONZY	Non soumis	14/03/2022

Cette décision de rescrit peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **la Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt
et par délégation,
L'adjoint à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Jean-Yves COUDERC